

Les déclarations du wali de Bank Al-Maghrib transgressent le devoir de réserve auquel il est tenu et vont à l'encontre de l'orientation générale du pays

Lire le communiqué du Bureau politique en page 3

www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9353

Samedi/Dimanche 26-27 Juin 2021

Chengriha, un bidasse en folie

Le militaire algérien en chef en passe d'embourber l'ANP dans le borbier malien



Page 3

Adoption par la Chambre des représentants d'une proposition de loi du Groupe socialiste sur les crèches



Page 2

Dee-Maxwell Saah Kemayah Sr. Le Liberia continuera à soutenir la proposition marocaine d'autonomie



Page 5

Ligue des champions : Le Wydad aspire à renverser la donne à Johannesburg
Coupe de la Confédération : Le Raja vise la confirmation à Casablanca



Page 31

Les cadres des AREF soumis au RPC

Le Conseil de gouvernement, réuni jeudi à Rabat, a adopté le projet de loi 01.21 visant à soumettre les cadres des Académies régionales d'éducation et de formation (AREF) au régime des pensions civiles (RPC) créé en vertu de la loi 011.71.

Ce projet de loi a pour objectif de soumettre ces cadres, à compter de la date de publication de cette loi au bulletin officiel (BO), au RPC qui a été créé en vertu de la loi 011.71 en date du 30 décembre 1971, tel qu'il a été modifié et complété, indique un communiqué publié à l'issue du Conseil de gouvernement, notant que ces cadres sont actuellement soumis au régime collectif d'allocation de retraite.

Ledit projet de loi est de nature à garantir le principe de similitude entre les cadres de l'AREF et le corps professoral qui est soumis au statut des fonctionnaires du ministère de l'Éducation nationale, ce qui permettra d'offrir à ces cadres une stabilité professionnelle à même de leur permettre de remplir leurs missions, ainsi que de renforcer leur place au sein du chantier de la réforme du système de l'éducation et de mettre en oeuvre la loi-cadre 51.17.

Soutien éducatif

Le Conseil de gouvernement a adopté jeudi le projet de décret N 2.20.472 portant sur les cours de soutien éducatif.

Ce décret vise à permettre aux élèves qui ne maîtrisent pas les prérequis scolaires de base pour suivre leurs études, au niveau où ils sont, de bénéficier de cours de soutien à titre gracieux dans les établissements d'enseignement et écoles publiques avec tous les moyens à disposition, et ce conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur, indique un communiqué publié à l'issue du Conseil.

Ce projet de texte permet aussi aux associations de la société civile s'activant dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement de contribuer aux cours de soutien selon les conditions et modalités prévues aux termes d'une convention de partenariat.

Adoption par la Chambre des représentants d'une proposition de loi du Groupe socialiste sur les crèches



La Chambre des représentants a adopté à l'unanimité, mardi, en deux séances plénières présidées par Habib El Malki, président de la Chambre, une série de textes de loi relatifs aux secteurs économique et financier et aux crèches privées.

Ainsi, la première Chambre a adopté le projet de loi n°95.17 relatif à l'arbitrage et à la médiation conventionnelle, qui s'inscrit dans le cadre de la finalisation de la mise en application du plan législatif dans le domaine de la réforme de la justice et de la modernisation et du développement du système juridique national encadrant le domaine des finances et des affaires.

Ce projet prévoit l'élargissement du champ d'arbitrage interne aux litiges civils, la soustraction de l'arbitre au contrôle de toute instance judiciaire et la possibilité de conclure une convention d'arbitrage ou de médiation conventionnelle au moyen d'un message

électronique établi conformément aux textes en vigueur, précise un communiqué de la Chambre des représentants.

Le 2ème projet de loi n°37.21, adopté à cette occasion, édicte des mesures spéciales relatives à la commercialisation directe des fruits et légumes dans le cadre de l'agrégation agricole.

Il a pour objectif de permettre aux grégateurs ayant obtenu une autorisation de l'autorité compétente de commercialiser directement leurs fruits et légumes, produits dans le cadre des projets d'agrégation agricole sans l'obligation de passer par des marchés de gros, ainsi qu'aux petits agriculteurs l'amélioration de leur production, l'accès aux circuits de commercialisation modernes et la fixation des conditions et modalités de délivrance des autorisations.

Quant au 3ème projet de loi (n°83.20), il fixe des dispositions re-

latives au prêt de titres, dont l'obligation de constitution de garanties financières, l'élargissement de l'intermédiation de l'activité du prêt de titres ainsi que de la liste des personnes et organismes éligibles, et la généralisation des titres éligibles dans les opérations de prêt de titres à tous les instruments financiers réglementés.

Le projet de loi n°50.20 relatif à la microfinance s'inscrit, lui, dans le cadre de la poursuite de l'intégration du microcrédit dans le secteur financier et l'amélioration de sa gouvernance en vue d'étendre l'activité de ce secteur à la microfinance.

Ledit texte comprend plusieurs amendements, dont la fixation par décret d'un plafond des microcrédits, la définition du régime de liquidation des établissements de microcrédit, la mise en place d'une représentation unique pour le secteur de la microfinance, ainsi que la

mise à niveau avec la loi bancaire.

Par ailleurs, la Chambre des représentants a adopté le projet de loi n°19.20 modifiant et complétant la loi n°17.95 relative aux sociétés anonymes et la loi n°5.96 sur la société en nom collectif, la société en commandite simple, la société en commandite par actions, la société à responsabilité limitée et la société en participation.

Ce projet, qui intervient dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et de la promotion de l'investissement, a pour objectif la consécration de manière progressive du principe de parité hommes/femmes, mais également l'encouragement des initiatives des entreprises, la facilitation d'accès des entreprises aux marchés de titres, l'amélioration de la gouvernance et de la transparence des sociétés anonymes et la généralisation des moyens de communication audiovisuels de manière permanente dans toutes les réunions des organes d'administration et de gouvernance des sociétés anonymes.

Lors de la deuxième séance plénière, Mina Talbi, du Groupe socialiste, a présenté une proposition de loi modifiant les articles 9 et 24 de la loi n°40.04 portant statut des crèches privées promulguée par le Dahir n°1.08.77 du 20 chaoual 1429 (20 octobre 2008).

Elle a expliqué que ce texte a apporté des amendements aux statuts des crèches, pour, d'une part, obliger ces établissements à fournir aux parents et tuteurs d'élèves des copies des contrats d'assurance, et d'autre part, augmenter la valeur de l'amende pécuniaire pour non-respect de l'assurance de tous les enfants inscrits à l'établissement, tout en engageant la responsabilité financière personnelle du responsable de la crèche privée pour tout accident d'enfant avéré non-assuré.

Les déclarations du wali de Bank Al-Maghrib transgressent le devoir de réserve auquel il est tenu et vont à l'encontre de l'orientation générale du pays

Le wali de Bank Al-Maghrib a fait part de déclarations gratuites à l'encontre de l'institution partisane au Maroc prétendant que les différents rapports et analyses imputent l'aggravation de la crise de confiance dans le contexte national global aux organisations partisanes.

Le wali de Bank Al-Maghrib est passé à côté de la vérité et a inséré son statut privilégié dans une fonction dépréciative à l'égard de l'action institutionnelle déclenchant par là une vague de colère et d'inquiétude au sein des milieux politiques. L'USFP, l'un de ses piliers, considère que la position du wali de Bank Al-Maghrib exige les éclaircissements suivants :

Dans la forme :

-Le wali de Bank Al-Maghrib a recouru à un langage méprisant, ponctué d'un ton populiste clair, inacceptable par le discours institutionnel devant être adopté par le wali d'une institution centrale dans le monde de l'économie et des institutions.

-Le wali a usé de Bank Al-Maghrib comme une tribune institutionnelle qu'il n'aurait trouvée pour adresser ses accusations s'il n'y avait pas les partis politiques

qui ont, d'ailleurs, été derrière la création de cette Banque et la mise en place d'une politique financière dont la source a été la création du dirham marocain en tant que monnaie nationale symbolisant la souveraineté ainsi que le grand regretté Si Abderrahim Bouabid l'a élaborée et gérée.

Dans le contexte:

* Ces déclarations interviennent à un moment où le pays connaît une vaste, sérieuse et persistante campagne de mobilisation afin de faire face au phénomène de l'abstentionnisme électoral, et de pousser les Marocains, notamment les jeunes, à s'inscrire sur les listes électorales,...

* Ces déclarations vont également à l'encontre d'une tendance générale de notre pays vers la réhabilitation de l'action et des acteurs partisanes, ainsi que la réhabilitation de l'action politique en général, et elle va à l'encontre de tous les contextes nationaux auxquels adhèrent tous les acteurs qui croient au Maroc de demain et à l'Etat de droit.

Dans le fond:

Notons que les déclarations du wali de Bank Al-Maghrib sont les vestiges d'un

courant qui existait dans le pays, hostile aux partis nationaux et œuvrant à baliser le terrain pour saper la démocratie et créer les conditions du retour en arrière. Il est devenu clair que ce courant n'a ni présent ni avenir. Et le rapport du nouveau modèle de développement a mis l'accent sur son anhistoricisme et son inutilité, a rectifié le tir à cet égard, et a appelé au renforcement des partis, en vue de consolider la démocratie.

* Les partis nationaux sérieux n'ont pas peur d'être responsables devant leurs bases et leurs cadres, chaque fois que cela est nécessaire. Par ailleurs, l'USFP, depuis sa création jusqu'à maintenant, a fait de l'autocritique l'une des constantes de son identité progressiste et démocratique, et passer sous silence une telle histoire constitue un mépris flagrant et une contrevérité évidente.

* Le wali de Bank Al-Maghrib a outrepassé le devoir de réserve qui lui est imposé et a déçu les attentes des Marocains qui aspirent à trouver les bonnes réponses aux questions inquiétantes, dont celle posée par S.M le Roi concernant les ri-

chesses du pays, faisant de Bank Al-Maghrib une institution qui ne répond pas aux attentes des Marocains et de leur Monarque, dans une conjoncture qui exige une grande mobilisation nationale et qui n'accepte ni le défaitisme, ni le doute et encore moins les prédictions.

Nous pensons que le wali a accumulé tellement d'expériences qui lui ont permis de prendre conscience de la nécessité de contribuer au progrès et de ne pas semer le doute et l'ambiguïté.

* Le wali de Bank Al-Maghrib s'est positionné du côté des forces du nihilisme au lieu des forces de construction, des forces du désespoir au lieu de celles de la confiance exigée par le présent et l'avenir et par l'esprit du progrès.

Nous croyons que l'une des conditions du progrès et de la mobilisation nationale exige l'injection d'un sang neuf dans les institutions centrales chargées de missions spéciales, de manière à insuffler l'esprit d'initiative inspiré de la forte volonté de S.M le Roi et du contrat liant les Marocains à leurs forces politiques.

Chengriha, un bidasse en folie

Le militaire algérien en chef en passe d'embourber l'ANP dans le borbier malien

Les séniles qui gouvernent l'Algérie ne ratent aucune occasion pour cracher leur venin sur le Maroc. Lors de son séjour en Russie pour prendre part à une conférence sur la sécurité internationale, Saïd Chengriha, chef d'état-major de l'armée algérienne, a poussé l'outrecuidance jusqu'à « mettre en garde » le Royaume contre « toute escalade militaire » ou « ingérence » dans son propre Sahara (Sic), tout en critiquant ce qu'il a qualifié de comportement des autorités marocaines et d'« attermolements de certains Etats membres du Conseil de sécurité des Nations unies relatifs à la désignation d'un représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU, lesquels attermolements ont provoqué une reprise des hostilités à cause de la violation de l'accord de cessez-le-feu ».

Saïd Chengriha, considéré comme le patron, de fait, de l'Algérie, se laisse aller, comme à son habitude, dans ses divagations pour radoter que « le Sahara marocain serait le dernier territoire colonisé en Afrique ».

Concernant ces élocubrations grotesques, Moussaoui Ajlaoui, expert associé à Ames-Center, a relevé deux points essentiels.

Le premier est que Chengriha considère le Sahara marocain comme la dernière colonie en Afrique, alors que les dernières colonies en Afrique sont Sebta, Mellilia et les îles marocaines encore colonisées par l'Espagne. « Cela reflète la haine viscérale de Chengriha et des caciques du régime algérien envers le Maroc ».

L'autre point important du discours de Chengriha tient au fait qu'il y fait allusion à la région du Sahel. « Cela veut dire qu'il se prépare à une intervention militaire dans le nord du Mali, peut-être avec la complicité des Français. C'est ce qui explique les récentes nouvelles concernant sa visite secrète en France rapportées par le magazine Jeune-Afrique », a assuré notre source.

Le chercheur marocain précise à ce propos que « toute intervention dans le nord du Mali sera un cimetière pour l'armée algérienne » et affectera la région

toute entière.

La raison en est simple : l'armée algérienne ne respectera pas les droits de l'Homme et même l'armée française a commis de nombreuses violations au Mali, dont la dernière est la mort de 19 civils réunis pour un mariage, lors d'une frappe aérienne ciblant des jihadistes en janvier dernier près de Bounti ».

Un article publié par « Maliactu » a, d'ailleurs, fustigé le comportement de l'Algérie envers le Mali. « L'analyse du comportement de l'Algérie, pays voisin dont les agissements et autres comportements tout comme ses violations répétées de notre territoire (Cas d'In Khalil) et son implication dans l'élaboration de l'Accord d'Alger, ne peut que heurter la dignité humaine, voire faire monter la température chez nos compatriotes », lit-on dans cet article intitulé « Coopération-Algérie-France-Mali : Le Mali est-il devenu le dindon de la farce? ». Et le même article d'ajouter : « Cette Algérie que nos parents ont aidé à se départir de la mainmise française, qui l'eût cru, pourrait, des décennies après, se

comporter de la sorte contre le Mali, qui fut un pays d'accueil ».

Et le même site d'information de souligner : « L'amitié entre l'Algérie d'Ahmed Ben Bella et le Mali de Modibo Keita, commencée dès les débuts de la guerre d'indépendance de l'Algérie en 1954 ne s'est démentie qu'à l'entame des années 1990 quand les derniers caciques de la lutte d'indépendance, ALN et FLN, en Algérie ont confisqué le pouvoir à leur seul avantage. Les visions pour la libération des peuples colonisés étaient communes ainsi que les options politiques de non-alignement. Après son indépendance en 1960, le Mali s'était investi auprès des combattants algériens pour l'indépendance de l'Algérie. Les Maliens se demandent comment les gouvernants d'Alger peuvent se permettre d'agir de la sorte contre un pays frère qui a défié la France au nom du panafricanisme. La réponse se trouverait dans ce que Malraux a dit aux Maliens il y a longtemps : «...la relation avec l'Algérie est une aventure... ».

T. Mourad

Les risques liés aux drogues augmentent avec les effets de la pandémie

Les jeunes ont tendance à sous-estimer les dangers du cannabis



L'année dernière, l'Organisation des nations unies a reconnu officiellement l'utilité médicale du cannabis. En 2021, le Rapport mondial sur les drogues 2021, tout juste publié par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) condamne cette substance avec véhémence. Et pour cause, "au cours des 24 dernières années, la nocivité du cannabis aurait été multipliée par quatre dans certaines parties du monde", s'inquiète ledit rapport, alors que le pourcentage d'adolescents qui perçoivent cette drogue comme nocive a chuté de 40%.

Moins consommé mais plus dangereux pour la santé, le cannabis est clairement au centre des préoccupations de l'ONUDC cette année. En détail, le rapport souligne que le pourcentage de THC, à savoir le principal composant psychoactif du cannabis, est passé d'environ 6% à plus de 11% en Europe entre 2002 et 2019, et d'environ 4% à 16% aux États-Unis entre 1995 et 2019. Enfin, le pourcentage d'adolescents percevant le cannabis comme nocif a diminué de 40% aux États-Unis et de 25% en Europe. Un constat amplifié par la pandémie du nouveau coronavirus. Toujours selon la même source, la plupart des pays ont signalé une augmentation de la consommation de cannabis pendant la pandémie.

Des enquêtes menées auprès de professionnels de la santé dans 77 pays, ont montré que dans près de la moitié de ces nations (42%), la consommation de cannabis avait augmenté. Il faut aussi noter qu'une aug-

mentation de l'utilisation non médicale de médicaments a également été observée au cours de la même période. Et si l'ONUDC est tant préoccupé par la nocivité grandissante du cannabis, c'est parce qu'il est associé à une variété de méfaits, notamment sur la santé, en particulier chez les consommateurs réguliers à long terme.

Au vrai, les préoccupations et inquiétudes de l'ONUDC sont multiples. Entre 2010 et 2019, le nombre de personnes consommant des drogues a augmenté de 22% "en raison notamment de la croissance démographique mondiale", explique ledit rapport. Et le pire est à venir. Car sur la base des seuls changements démographiques, les projections actuelles suggèrent une augmentation de 11% du nombre de personnes qui consomment des drogues dans le monde d'ici 2030, avec une hausse marquée de 40% en Afrique, en raison de sa population jeune et en croissance rapide.

En chiffres, les dernières estimations mondiales indiquent qu'environ 5,5% de la population âgée de 15 à 64 ans a consommé des drogues au moins une fois au cours de l'année écoulée. Le problème est que 36,3 millions de personnes, soit 13% du nombre total de personnes qui consomment des drogues, souffrent de troubles. "Une perception plus faible des risques liés à la consommation de drogues a été liée à des taux plus élevés de consommation de drogues", constatent les auteurs du rapport. Et de rappeler "la nécessité de combler le fossé entre la perception et la réalité afin

d'éduquer les jeunes et de préserver la santé publique".

La situation actuelle n'est pas le fruit du hasard. Plusieurs facteurs concourent à cet état de fait. À commencer par le Dark Web. Depuis une décennie, les marchés de la drogue y fleurissent. Ils représentent aujourd'hui un chiffre d'affaires annuel d'au moins 315 millions de dollars. Et l'innovation technologique rapide, combinée à l'agilité et à la capacité d'adaptation de ceux qui utilisent de nouvelles plateformes pour vendre des médicaments et d'autres substances, favorisent l'expansion de ce business illégal à un marché mondialisé où tous les médicaments sont plus disponibles et accessibles partout, à l'instar des opioïdes.

En effet, les deux opioïdes pharmaceutiques les plus couramment utilisés pour traiter les personnes souffrant de troubles de l'usage des opioïdes, la méthadone et la buprénorphine, sont devenus de plus en plus accessibles au cours des deux dernières décennies. En détail, la quantité disponible à des fins médicales a été multipliée par six depuis 1999, passant de 557 millions de doses quotidiennes à 3.317 millions en 2019. À la lumière de ces éléments, il paraît évident que les traitements pharmacologiques fondés sur des données scientifiques sont plus disponibles aujourd'hui que par le passé.

La pandémie aurait pu ralentir le marché de la drogue. Mais il n'en a rien été. Le nouveau rapport montre que les marchés de la drogue ont rapidement repris leurs activités

comme si de rien était, en dépit de la perturbation initiale au début de la pandémie, déclenchant par conséquent certaines dynamiques de trafic préexistantes sur le marché mondial de la drogue. Comme par exemple des expéditions de plus en plus importantes de drogues illicites, une augmentation de la fréquence des itinéraires terrestres et fluviaux utilisés pour le trafic, un recours accru aux avions privés pour le trafic de drogue et une recrudescence de l'utilisation de méthodes sans contact pour livrer les drogues aux consommateurs finaux. Bref, le marché de la drogue a fait preuve d'une capacité d'adaptation quasiment inégalée. Les chaînes d'approvisionnement en cocaïne vers l'Europe en sont le reflet. Elles se diversifient, faisant baisser les prix et augmentant la qualité. Assez pour menacer l'Europe et le monde entier d'une nouvelle expansion du marché de la cocaïne.

Pour rappel, "le thème de la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite de drogues de cette année est "L'abus de drogue en parler, c'est sauver des vies", soulignant l'importance de renforcer la base de données factuelles et de sensibiliser le public, afin que la communauté internationale, les gouvernements, la société civile, les familles et les jeunes puissent prendre des décisions en connaissance de cause, mieux cibler les efforts de prévention et de traitement de la consommation de drogues, et relever les défis mondiaux en matière de drogues", conclut le rapport de l'ONUDC.

C.E

Dee-Maxwell Saah Kemayah Sr., ministre libérien des Affaires étrangères

Le Liberia continuera à soutenir la proposition marocaine d'autonomie

Le Liberia demeure engagé à continuer soutenir la proposition d'autonomie présentée par le Maroc pour ses provinces du Sud ainsi que l'intégrité territoriale du Royaume, a souligné, jeudi à Rabat, le ministre libérien des Affaires étrangères, Dee-Maxwell Saah Kemayah Sr. "Nous avons réaffirmé notre engagement à continuer de soutenir les droits légitimes du Maroc en ce qui concerne le Sahara marocain", a indiqué le ministre libérien dans une déclaration à la presse à l'issue d'entretiens avec le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

"Nous continuerons à nous prononcer en faveur du rôle joué par l'ONU en tant que cadre exclusif et consensuel pour parvenir à une solution durable à ce différend régional," a-t-il ajouté, notant que son pays soutient pleinement la décision 693 adoptée par le Sommet de l'Union africaine (UA) à Nouakchott en 2018 au sujet de la question du Sahara. Le ministre libérien a également salué "le rôle constructif" du Royaume dans la recherche d'une solution durable à la situation actuelle en Libye en accueillant de nouveaux rounds du dialogue libyen à Bouznika et à Tanger.

"Nous soutenons tous les efforts visant à créer un environnement pacifique en Libye qui permettra aux Libyens de vivre dans le cadre d'institutions unifiées", a-t-il indiqué.

S'agissant des relations entre Rabat et Monrovia, le chef de la diplomatie du Liberia a affirmé que les relations entre les deux pays ont évolué de manière dynamique et constructive.

"Nous sommes intéressés non seulement à maintenir cette dynamique, mais aussi à élargir la coopération mutuellement bénéfique dans les domaines de l'agriculture, des mines, de l'énergie, du tourisme, de l'éducation et de la forma-



tion professionnelle ainsi que dans tous les domaines d'intérêt mutuel," a ajouté le ministre.

Les entretiens avec Nasser Bourita ont porté sur les aspects des relations bilatérales et ont permis d'échanger sur des questions régionales et internationales, a-t-il dit.

"Nous avons aussi discuté de la mise en œuvre des accords conclus lors de la deuxième session de la Commission mixte de coopération tenue en 2019," a poursuivi le ministre, notant que les services concernés travaillent à la tenue de la troisième réunion de la Commission dans les mois à venir. "Nous avons confirmé la nécessité de promouvoir nos relations économiques et d'élargir nos échanges commerciaux.

A cette fin, nous avons convenu de stimuler les contacts entre les agences économiques et d'encourager les communautés d'affaires et les investisseurs des deux pays à explorer pleinement les possibilités offertes par nos marchés en croissance," a-t-il expliqué.

"Dans ce contexte, nous considérons l'ouverture, en 2020, du Consulat général du Liberia à Dakhla comme une étape importante vers le renforcement de nos relations économiques avec le Royaume", a indiqué le ministre. "Cela permettra également au Liberia de saisir les opportunités futures offertes par la position unique du Maroc en tant que plaque tournante régionale entre l'Afrique, l'Europe et le Moyen-Orient," a-t-il ajouté.

Le ministre libérien s'est également félicité de la disponibilité du Maroc à soutenir 'Liberia Vision 2030', un plan qui vise à promouvoir le développement socioéconomique soutenu du pays. Une attention considérable a été consacrée au gazoduc Nigeria-Maroc, qui reliera le gaz nigérian à tous les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest, jusqu'au rivage méditerranéen, a affirmé le ministre.

"Nous avons examiné les progrès du projet et exprimé notre satisfaction du début des activités de construction. Nous sommes convaincus que ce projet énergétique à grande échelle va énormément dynamiser l'intégration économique de la région et profiter à tous les pays concernés en libérant leur potentiel industriel et en réduisant leur déficit énergétique," a-t-il dit.

"Naturellement, le Maroc peut compter sur la coopération et le soutien du Li-

beria pour atteindre les objectifs escomptés et accélérer la mise en œuvre de cette initiative," a assuré le ministre.

Le chef de la diplomatie libérienne s'est félicité de l'échange soutenu des contacts et des visites entre les deux pays. "Nous avons réaffirmé notre intention mutuelle de poursuivre une interaction et une coordination étroites de nos positions au sein de l'ONU, de l'Union africaine et dans d'autres instances internationales," a affirmé le ministre, ajoutant que les deux pays apportent un soutien mutuel aux candidatures déposées par les deux nations au niveau des mécanismes de coopération régionale et internationale.

"Nous nous félicitons de la décision du Royaume du Maroc de soumettre sa candidature en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2028-2029 et nous allons évidemment soutenir cette candidature," a-t-il indiqué à cet égard.

Pour sa part, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, a indiqué que le Maroc apprécie la position "claire et constante" du Liberia concernant la question du Sahara marocain.

Le Liberia, qui a retiré sa reconnaissance de la pseudo-RASD en 1999, a depuis lors, exprimé un soutien ferme à l'intégrité territoriale du Maroc et à sa souveraineté nationale, a-t-il souligné en rappelant que le Liberia a été parmi les premiers pays à ouvrir un consulat à Dakhla et à exprimer de manière constante son soutien à la marocainité du Sahara.

Signature d'une feuille de route et d'un accord de coopération

Le Maroc et le Liberia ont signé, jeudi à Rabat, une feuille de route de coopération pour la période 2021-2023 et un accord de coopération sur l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures.

Ces accords ont été signés par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, et son homologue libérien, Dee-Maxwell Saah Kemayah Sr.

La feuille de route définit le cadre de coopération multisectorielle entre les deux pays amis et marque leur ambition de renforcer leurs relations bilatérales, en se basant sur le respect mutuel et en développant un partenariat solide et une solidarité agissante.

Quant à l'accord, il vise à établir le cadre général de la coopération entre le Maroc et le Liberia dans le domaine des hydrocarbures.

Il régit, en outre, les activités d'exploration et d'exploitation communes sur le territoire des deux pays ainsi que l'échange d'expériences et le renforcement des capacités dans ce domaine.

Nasser Bourita : *Le Maroc sera toujours aux côtés des institutions libyennes légitimes*



Rabat et Djibouti veulent renforcer leur coopération religieuse

Le Maroc et Djibouti ont réaffirmé leur volonté d'œuvrer ensemble afin de jeter les bases d'une coopération fructueuse entre les institutions à vocation religieuse des deux pays.

Lors d'une rencontre entre le ministre djiboutien des Affaires musulmanes et des biens waqfs, Moumin Hassan Barreh et le chargé d'affaires de l'ambassade du Maroc à Djibouti, Mbarek Haddaoui, les deux parties ont examiné les voies et moyens à même de renforcer davantage la coopération bilatérale, notamment l'échange d'expertise et de meilleures pratiques dans le domaine religieux.

Les deux parties ont également convenu d'accroître le rythme de coopération et de partenariat et de donner un nouvel élan aux relations en vue de servir les intérêts communs des deux pays, exprimant à cet égard leur détermination à œuvrer pour la consolidation des liens d'amitié et de coopération entre le Maroc et Djibouti.

Au cours de cette entrevue, le ministre djiboutien des Affaires musulmanes et des biens waqfs a salué les liens d'amitié et l'excellence des relations de coopération qu'entretiennent les deux pays dans les divers secteurs de développement.

Le Maroc, conformément aux Hautes instructions de S.M le Roi Mohammed VI, se tiendra toujours aux côtés des institutions libyennes légitimes et soutiendra les efforts internationaux visant à résoudre la crise que traverse ce pays du Maghreb, dans le cadre de ce qui a été convenu entre les différentes parties libyennes, notamment la tenue des élections à leur date prévue, a affirmé, jeudi à Rabat, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

"Le Maroc considère que l'organisation des élections doit être l'objectif principal de la prochaine étape en Libye", a-t-il souligné dans une déclaration à la presse à l'issue de ses entretiens avec le président de la Chambre des représentants libyenne, Aguila Saleh, mettant l'accent sur la nécessité de l'adhésion de toutes les institutions libyennes aux préparatifs de ces échéances pour qu'elles puis-

sent se dérouler dans les meilleures conditions.

Le Maroc, a-t-il ajouté, est en contact permanent avec toutes les institutions libyennes, y compris la Chambre des représentants en tant qu'institution clé dans le processus de préparation des élections en Libye (législatives et présidentielle), qui devront permettre aux Libyens d'élire les institutions qui les représentent.

Pour sa part, Aguila Saleh a affirmé que le Maroc joue un rôle central dans le processus de règlement de la crise libyenne, ajoutant que "le Royaume nous accompagne au quotidien et est en contact permanent avec nous pour atteindre cet objectif".

Il a salué, à cet égard, le rôle majeur joué par le Maroc dans ce dossier, sous la conduite de S.M le Roi Mohammed VI, se félicitant des positions historiques du Royaume et de son soutien en vue de la concrétisation de la volonté du peuple libyen

pour la tenue des élections présidentielle et législatives.

Aguila Saleh a, en outre, souligné la nécessité de tenir ces élections à leur date prévue (24 décembre), sous la supervision de la communauté internationale, tout en veillant à ce que ces scrutins soient honnêtes, notant que toutes les mesures ont été prises en prévision de ces échéances.

"Il n'est de solution à la crise libyenne que d'organiser des élections législatives et présidentielle honnêtes qui donneront lieu à des institutions ayant le soutien de tous les Libyens et qui œuvreront à la réconciliation et à l'unification des institutions de l'État", a-t-il insisté.

"Nous comptons beaucoup sur le rôle et le soutien du Maroc pour tenir ces échéances à leur date prévue et permettre au peuple libyen de choisir ses représentants avec transparence et honnêteté", a conclu Aguila Saleh.

Participation marocaine à la table ronde des ministres africains de l'Habitat

Le Maroc a pris part mardi aux travaux de la table ronde des ministres africains en charge de l'Habitat, du Développement urbain et des Finances qui s'est tenue via visioconférence depuis Yaoundé dans le cadre des activités de la 40^{ème} Assemblée générale annuelle des Shelter Afrique.

Organisée sous le thème "Quatre décennies de politiques de logement abordable en Afrique : Projection des quarante prochaines années", cette table ronde avait pour objectif d'explorer les conditions de mise en œuvre des logements à des prix accessibles dans les Etats membres de Shelter Afrique et de débattre des questions clés relatives aux nouveaux mécanismes de financement du logement abordable, indique jeudi

un communiqué du ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville.

Pour répondre aux besoins croissants en logements, le Maroc a indiqué, lors de cette réunion, avoir entrepris des réformes structurelles à impact direct sur le coût du logement, notamment pour ce qui est de l'immobilier public, la modernisation et la simplification des documents d'urbanisme.

Plus de 80 % du territoire national sont couverts par des documents d'urbanisme grâce aux efforts déployés en vue d'une meilleure organisation spatiale qui permettra la création des opportunités nécessaires à l'investissement dans ce secteur. Concernant la question du finan-

cement, le Maroc a opté pour des mécanismes de financement et de garantie, ce qui a contribué à l'amélioration des conditions de vie d'environ deux millions de familles.

Les politiques de financement des logements à prix abordables, a noté le Maroc lors de cette table ronde, ont besoin d'être actualisées, notamment dans ce contexte pandémique pour pouvoir réaliser des projets pour ce genre de logements dans les meilleures conditions à travers toute l'Afrique.

Concernant les mécanismes politiques, le Maroc, en mettant en avant son expérience dans ce domaine, a appelé à fédérer les efforts de tous les intervenants des secteurs public et privé, soulignant la nécessité de nouer des partenariats entre les deux sec-

teurs pour la réalisation des projets de logements à prix abordable.

Le Maroc a aussi préconisé la prise de nouvelles mesures pour améliorer l'accès aux logements à prix abordables, comme la mobilisation des terrains constructibles situés à proximité des services de base à un coût abordable car ils constituent un élément déterminant pour la fixation du prix du logement.

Il convient également d'adopter des mécanismes de financement plus novateurs et de favoriser une meilleure adhésion des banques avec la réduction du taux d'intérêt aussi bien pour les acquéreurs que pour les promoteurs.

Le Royaume a également mis en relief l'importance d'appuyer le système local de la construc-

tion pour réduire le coût du transport ainsi que d'encourager l'utilisation des matériaux locaux de construction, de garantir l'installation durable des populations en milieu rural en leur proposant une offre immobilière adaptée aux zones les plus touchées par les changements climatiques.

Cette rencontre de haut niveau a connu la participation d'experts, de représentants de l'Union africaine, de l'ONU-Habitat, de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, de la BAD, des représentants des bailleurs de fonds et investisseurs potentiels.

Shelter-Afrique est une institution panafricaine de financement appuyant exclusivement la promotion de l'habitat abordable et du secteur immobilier en Afrique.

Le CDH interpellé sur la responsabilité du régime algérien dans le détournement des aides humanitaires destinées aux camps de Tindouf

La cupidité algérienne attestée par le prélèvement d'une taxe de 5% sur ces aides

La délégation marocaine prenant part à la session du Conseil des droits de l'Homme (CDH) a dénoncé, jeudi, dans les termes les plus forts, les actes déplorables et la cupidité dont s'est rendu coupable le régime algérien notamment en ce qui concerne les détournements de l'aide humanitaire destinée aux populations des camps de Tindouf.

Intervenant au titre du Dialogue interactif avec l'expert indépendant sur la solidarité internationale, dans le cadre de la 47ème session du CDH, la délégation marocaine a pointé dans une déclaration la responsabilité du régime algérien dans les détournements de l'aide humanitaire de l'ordre de 105 millions d'euros entre 1994 et 2004, accordée par l'Union européenne à la population des camps de Tindouf, détournement dûment documenté par les instances compétentes.

«Il est pitoyable qu'un pays comme l'Algérie puisse, par avidité, prélever une taxe de 5% sur cette aide», a affirmé la délégation marocaine, soulignant que le Royaume appelle à forcer l'audit sur l'utilisation de l'aide humanitaire avancée, et à l'en-

registrement des populations des camps de Tindouf, tel que préconisé par le Conseil de sécurité, le HCR et le Parlement européen, et refusé par le régime algérien, pour des raisons strictement politiques, en violation du droit international humanitaire.

«Beaucoup plus grave encore, ces populations isolées, sous contrôle des forces algériennes, depuis plus de 45 ans, sont sous la veille et l'embrigadement des milices séparatistes, renforcées par des armes de toutes sortes, y compris des missiles et blindés, arsenaux fournis directement par les autorités algériennes, au vu et au su de tout le monde», a fait remarquer la délégation.

La délégation a saisi l'occasion de ce dialogue avec l'Expert indépendant sur la solidarité internationale, pour mettre à nu les agissements et les manœuvres du régime algérien contre l'intégrité territoriale du Maroc.

«De quelle solidarité parle-t-on lorsqu'on mobilise des milliards de dollars depuis des décennies, pour porter atteinte à l'intégrité territoriale d'un pays voisin?».



«Existe-t-il un concept de solidarité d'agression?», s'est-elle interrogée, notant que de «telles questions sont posées à la junte responsable de ces violations flagrantes du droit international humanitaire et donc des droits de l'Homme, tel que notre Conseil cherche à les promouvoir», s'est-elle interrogée.

Réfutant les allégations

mensongères du représentant de l'Algérie, la délégation marocaine a rappelé que «le Sahara marocain est aujourd'hui un havre de solidarité, de paix et de développement économique».

«Les gouvernants algériens devraient s'y inspirer s'ils avaient la moindre volonté de répondre aux besoins pressants

de leurs citoyens, qui manifestent par millions depuis plus de deux ans, décriant le désastre de la gouvernance dans leur pays, dont les moyens, financiers, diplomatiques et de propagande, sont mobilisés dans des opérations de concussion, uniquement dans le but de nuire au Maroc et cela en vain, et pour toujours», a-t-elle ajouté.

Des ambassadeurs arabes à Dakhla pour prospecter les opportunités d'investissement

Une importante délégation d'ambassadeurs arabes accrédités au Maroc s'est rendue jeudi à Dakhla, afin de prospecter les opportunités d'investissement et les atouts économiques dont regorge la région.

Cette visite, organisée par le Conseil régional de Dakhla-Oued Eddahab, en coopération avec la Fondation diplomatique, s'inscrit dans le cadre d'initiatives visant à informer les représentants des délégations étrangères et les membres du corps diplomatique accrédités au Maroc de la dynamique de développement dans les provinces du Sud en général, et la région de Dakhla-Oued Eddahab en particulier.

La délégation comprend notamment les ambassadeurs du Royaume hachémite de Jordanie, du Royaume d'Arabie saoudite, du Sultanat d'Oman et de la République du Yémen.

Ainsi, les membres de la délégation

ont eu une rencontre avec le président du conseil régional de Dakhla-Oued Eddahab, Khattat Yanja, au cours de laquelle l'accent a été mis sur le processus de développement dans la perle du Sud marocain, en plus des opportunités d'investissement, les grands chantiers réalisés et les projets prometteurs en cours.

Par la suite, les ambassadeurs se sont rendus dans l'une des unités industrielles locales spécialisées dans la conservation des poissons pélagiques (sardines, thons, etc.), à des unités de production agricole et d'autres spécialisées dans l'ostréiculture, ainsi qu'au site du projet de port de Dakhla Atlantique.

Dans une déclaration à la presse, l'ambassadeur du Royaume d'Arabie saoudite au Maroc, Abdullah bin Saad Al Ghurairi, a souligné l'importance de cette visite, qui a permis à la délégation diplomatique de s'informer de près des

opportunités d'investissement dans la région de Dakhla-Oued Eddahab et des réalisations accomplies dans divers domaines. Le diplomate s'est dit impressionné par la réalisation de ces grands chantiers "en un temps record", exprimant son souhait de voir ces projets se développer davantage pour consacrer le statut de Dakhla en tant que destination économique émergente.

Ce déplacement est l'occasion de prendre connaissance des projets en cours et futurs dans la région de Dakhla-Oued Eddahab, à même de contribuer à la création de plus d'opportunités d'emploi, a-t-il ajouté. De son côté, le président de la Fondation diplomatique, Abdelati Habek, a indiqué que cette visite s'inscrit dans le cadre de la concrétisation de la diplomatie parallèle, en organisant une série de voyages, de rencontres et de visites de terrain pour les ambassadeurs accrédités à Rabat

dans toutes les régions du Royaume.

Ce déplacement offre aux diplomates arabes l'occasion de constater de visu l'essor socioéconomique dans la région de Dakhla-Oued Eddahab, ainsi que de présenter les grandes lignes et les fruits du modèle de développement dans les provinces du Sud du Royaume, a fait remarquer Abdelati Habek.

Il a également mis en avant l'importance de présenter aux ambassadeurs tous ces projets phares achevés ou en cours de réalisation, que ce soit dans le domaine des énergies renouvelables, du dessalement de l'eau de mer, ou de la construction de routes et d'infrastructures, ajoutant que cet effort contribuera à accroître les opportunités d'investissement dans la région.

Après Dakhla, la délégation des ambassadeurs arabes effectuera, samedi, une visite similaire dans la ville de Laâyoune.

Le leadership du Maroc en matière de lutte antiterroriste salué par l'ONU



Le leadership du Maroc et ses efforts en matière de lutte contre le terrorisme ont été salués, jeudi à Rabat, par le système des Nations unies, à l'occasion de l'inauguration du siège du Bureau Programme des Nations unies pour la lutte contre le terrorisme et la formation en Afrique (ONUCT).

Dans une allocution en vidéoconférence, le secrétaire général adjoint de l'ONU à la lutte contre le terrorisme, Vladimir Voronkov, a fait part de son appréciation de la coopération avec le Maroc en matière de lutte antiterroriste, saluant le "fort soutien" du Royaume au programme de lutte contre le terrorisme.

Il a aussi loué le rôle du Maroc en tant que coprésident du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF) et en tant que partenaire des Nations unies en matière de lutte contre ce fléau planétaire.

"Depuis sa création en 2017, l'ONUCT a mis en place plusieurs programmes pour prévenir et lutter contre le terrorisme et l'ouverture à Rabat du Bureau Programme de l'ONU pour la

lutte contre le terrorisme et la formation en Afrique va rapprocher l'expertise du Royaume des autres pays du continent africain", s'est-il félicité depuis New York.

Le Bureau programme de Rabat est "un centre de formation indispensable à notre effort de formation et de renforcement des capacités, particulièrement pour l'Afrique de l'Ouest", a-t-il fait observer.

Pour sa part, la coordonnatrice résidente des Nations unies au Maroc, Sylvia Lopez-Ekra, s'est dite honorée de prendre part à la cérémonie d'inauguration de ce nouveau bureau, "fruit de la collaboration étroite et de la vision commune de l'ONUCT et du Royaume du Maroc", tout en le qualifiant de "grand pas dans notre combat contre la menace terroriste en Afrique".

Pour les initiés, le choix de Rabat est "une évidence" étant donné que "l'engagement du Maroc pour la stabilité et la sécurité du continent à travers une approche globale et multidisciplinaire n'est plus à démontrer", s'est félicitée la responsable

onusienne, notant que face à la menace de plus en plus complexe du terrorisme, "il est plus que nécessaire de renforcer la coopération et les capacités et d'apprendre les uns des autres".

Et de préciser qu'il y a tant à apprendre du Royaume "qui a parié sur une approche multidimensionnelle alliant aspects économiques, sociaux et religieux".

De son côté, le chef du Bureau Programme de l'ONUCT de Rabat, Carlos Reis, a indiqué que ce nouveau bureau sera "un hub" de formation en matière de lutte antiterroriste, ayant pour objectifs de renforcer les capacités des bénéficiaires des formations à travers "la création d'une doctrine positive".

S'exprimant au nom du groupe des ambassadeurs africains accrédités à Rabat, l'ambassadeur du Cameroun au Maroc, Mohammedou Yousoufou, a indiqué à son tour que le continent "ne peut qu'applaudir les efforts du Royaume en termes de lutte contre le terrorisme".

"Le Maroc s'est montré ouvert au partage de son expérience

avec les Etats africains à travers la signature de plusieurs accords en matière de sécurité et d'échange d'informations", a-t-il dit à l'adresse d'un parterre de diplomates et de membres du corps

diplomatique accrédité à Rabat.

L'ouverture du Bureau Programme de l'ONUCT à Rabat est "une reconnaissance en soi de la stabilité et de la sécurité dont jouit le Royaume du Maroc", ainsi qu'une "validation" de ses efforts consentis en matière de lutte contre le terrorisme en Afrique.

La cérémonie d'inauguration du siège du Bureau Programme de l'ONU pour la lutte contre le terrorisme et la formation en Afrique a été présidée par le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, avec la participation, par visioconférence et en présentiel, de hauts responsables de l'ONU et de représentants du corps diplomatique accrédité au Maroc.

La cérémonie a été retransmise en vidéoconférence pour permettre aux participants à la 2ème semaine internationale de lutte contre le terrorisme à New York d'y prendre part et de suivre ses travaux.

Le Maroc et l'ONU avaient signé, en octobre 2020, un accord de siège pour l'établissement dans le Royaume de ce Bureau Programme.

Signé par Nasser Bourita et Vladimir Voronkov, cet accord reflète l'ambition de conjuguer les efforts afin de faire face aux défis liés à la menace terroriste grandissante en Afrique ces dernières années.

Remerciements du Royaume pour son soutien indéfectible

A l'occasion de l'inauguration du siège de l'ONUCT, le secrétaire général adjoint de l'ONU, Vladimir Voronkov, a tenu à remercier le Maroc pour son "soutien indéfectible" aux travaux de ce centre destiné à renforcer les capacités et les compétences des Etats membres pour vaincre le fléau du terrorisme.

"Le Bureau Programme nous rapprochera non seulement de nos bénéficiaires, mais nous permettra également de tirer parti de l'expertise et des connaissances du Maroc et d'autres Etats membres et organisations de la région qui ont une expérience significative dans la lutte contre le terrorisme", a-t-il souligné dans un communiqué.

Le Bureau Programme s'appuiera sur la mutualisation de l'expertise du Maroc et de l'ONUCT afin de dispenser des formations de qualité au profit des Etats africains, selon une approche collaborative et solidaire reflétant un esprit de responsabilité collective.

Pour sa part, le chef du nouveau Bureau Programme, Carlos Monteiro Reis, a également exprimé sa gratitude au Royaume pour avoir accepté d'abriter à Rabat le siège de ce Bureau, notant que ce dernier a déjà commencé à élaborer des programmes de formation sur mesure à la police antiterroriste et à la gestion de la sécurité des frontières.

Sortir du territoire national sans autorisation exceptionnelle ? C'est possible

Si vous pensez à retrouver le plaisir de passer vos vacances à l'étranger et notamment sur le Vieux Continent, rassurez-vous, l'unique obstacle qui se dressera sur votre chemin sera le vaccin Sinopharm, pas encore validé par l'Agence européenne du médicament. Ainsi, les Marocains vaccinés par l'antidote de CNBG Sinopharm ne pourront pas traverser la Méditerranée, mais pour ceux ayant reçu deux doses d'AstraZeneca, il leur suffira d'avoir un pass sanitaire pour concrétiser leurs projets de voyage en Europe.

Ce rappel des modalités de voyage à l'étranger est alimenté par les nombreuses rumeurs selon lesquelles une autorisation administrative exceptionnelle est indispensable pour quitter le territoire national. La réalité est moins contraignante. Pour s'en persuader, il suffit de jeter un coup d'oeil au premier communiqué relatif au pass vaccinal, publié le 5 juin par le gouvernement : "Le pass vaccinal est un document officiel, sécurisé et re-

connu par les autorités, qui permet à son détenteur, sans nul besoin de document supplémentaire, d'effectuer des déplacements sur l'ensemble du territoire national sans restriction, de circuler au-delà de 23 heures et de voyager à l'étranger."

De toute évidence, le gouvernement ne fait aucunement mention d'une quelconque autorisation exceptionnelle. Le communiqué est clair et les conditions le sont tout autant. En revanche, l'une des conditions à souligner, et non des moindres, tient dans le fait qu'une personne est considérée complètement vaccinée après deux semaines de l'administration de la dernière dose. Au moment où on écrit ces lignes, les personnes ayant reçu une double injection du vaccin au Maroc sont au nombre de 8.675.529. Pour ce qui est de la première dose, elle a été injectée à 9.756.702 citoyennes et citoyens faisant partie des cibles prioritaires lors de la campagne de vaccination nationale



lancée fin janvier.

Une bonne nouvelle contrastée tout de même par le nombre de nouveaux cas contaminés au coronavirus. Sur les 12.423 nouveaux tests qui ont été effectués, 484 nouveaux cas ont été détec-

tés, jeudi soir, portant le cumul à 528.180 cas, soit 1.451,7 par 100.000 habitants. L'incidence est de 1,3 cas par 100.000 habitants, dont la majorité des nouveaux cas (170) ont été détectés à Casablanca. La mauvaise nou-

velle est liée aux décès, puisque 11 nouvelles victimes sont à déplorer, portant le cumul à 9.265 décès. Quand bien même le taux de létalité reste stable à 1,8%, la vigilance est de rigueur.

C.C

Shopping centers : Les nouveaux temples du commerce moderne

Des espaces d'achat, de retrouvailles et de divertissement pour bon nombre de jeunes

Ces dernières années, les centres commerciaux sont devenus des lieux de commerce et de divertissement incontournables pour bon nombre de familles marocaines.

Morocco Mall, Aribat Center, Menara Mall, Almazar ou encore Socco Alto comptent parmi les centres commerciaux les plus fréquentés, surtout les week-ends. Ce succès est principalement dû à l'évolution des habitudes de consommation, à une population jeune et de plus en plus urbanisée et prompte aux dépenses, à l'amélioration des revenus et à l'intérêt particulier porté par les investisseurs étrangers au marché national.

Inspirés des grandes surfaces américaines, ces centres commerciaux se développent autour du concept de «retailtainment», alliant commerce et divertissement. La transformation de ces supermarchés en lieux de divertissement ou de loisirs vise à booster leur attractivité.

Les centres commerciaux présentent ainsi des avantages différents dès lors qu'ils permettent aux clients d'acheter des produits alimentaires, des vêtements et du mobilier dans un même espace, tout en bénéficiant d'autres prestations

telles que la restauration rapide, la coiffure, les spa et le cinéma. Certains d'entre eux proposent même des patinoires et des bowlings, entre autres.

Cette diversification de l'offre est très appréciée des clients exigeants, en particulier de la classe moyenne, séduits par le rapport qualité/prix. Situés généralement en périphérie des villes ou en bord de mer, ces nouveaux espaces attirent de plus bel les Marocains qui les considèrent comme des lieux respectant les normes de sécurité et d'hygiène et offrant une large gamme de produits et services adaptés à toutes les tranches d'âge ; notamment aux jeunes qui en ont fait un lieu de retrouvailles et de divertissement.

Bien que plus de 75% des activités commerciales se font à travers les petites boutiques classiques et les Kissariats, ce concept relativement nouveau au Maroc (introduit dans les années 1990) gagne en popularité dans le paysage commercial et urbain du pays. Il continue d'attirer de grands investisseurs, des groupes internationaux spécialisés dans la création et la gestion de centres commerciaux et de multiplier les droits de franchise d'enseignes marocaines et étrangères.

Cet engouement s'explique notamment par diverses actions et politiques mises en œuvre, comme la stratégie Rawaj (entreprise marocaine) qui encourage le développement de nouvelles formes de distribution et la modernisation des entreprises locales.

Rappelons à ce propos qu'un fonds spécial a été créé dans ce cadre pour soutenir les champions nationaux et encourager l'implantation de zones d'activités commerciales au Maroc.

Cet élan se poursuit à travers d'autres stratégies visant à revitaliser les entreprises qui ont été gravement affectées par la pandémie de Covid-19 et les restrictions mises en place pour y faire face.

Si de grands centres commerciaux continuent de croître de façon exponentielle dans les villes marocaines, comme le méga centre commercial en construction sur la Corniche de Rabat, ils devront relever plusieurs défis pour assurer leur développement et leur pérennité et espérer attirer de nouveaux clients. Ces défis sont pour l'essentiel liés à l'augmentation du pouvoir d'achat qui a été durement touché par l'épidémie.

Concernant les commerçants desdits centres, particulièrement les plus petits, tout porte à croire qu'ils ont rencontré

des difficultés pour payer des loyers relativement élevés, ce qui a conduit à la fermeture de plusieurs magasins.

A ce propos, plusieurs d'entre eux appellent à revoir la politique des prix pratiquée actuellement afin de redynamiser le secteur et promouvoir les marques marocaines qui semblent être les plus affectées par la crise. Cela vaut également pour les prix pratiqués par certaines enseignes étrangères qui devraient répondre à tous les budgets.

Malgré la menace que représentent ces grandes surfaces pour les petits commerces, le commerce de détail a encore un bel avenir devant lui au regard de l'énorme potentiel du marché marocain.

Soulignons toutefois que le commerce en ligne constitue une autre menace d'autant plus qu'il continue de s'enraciner dans les habitudes d'achat des Marocains.

A noter que le secteur du commerce et de la distribution contribue à hauteur de 8% au PIB et représente quelque 84,2 milliards de dirhams (MMDH) de valeur ajoutée. Il emploie 13% de la population active au Maroc, s'érigeant ainsi en deuxième pourvoyeur d'emplois dans le pays.

El Mehdi Belatik
(Stagiaire)

Point de vue du “Collectif Démocratie et Libertés” sur le Rapport du nouveau modèle de développement

Le rétablissement de la confiance nécessite une véritable mobilisation politique et une forte implication de la société civile

HORIZONS

Le Collectif Démocratie et Libertés a étudié le Rapport du nouveau modèle de développement, présenté récemment à Sa Majesté le Roi. Ce Rapport est l'aboutissement de plus de dix-huit mois de travail de la Commission, qui a écouté des intervenants venant d'horizons divers, historiens, sociologues, chefs d'entreprise et membres de la société civile. Cette Commission a également écouté des partis politiques, des ONG et des acteurs locaux pour prendre en compte leurs propositions.

La Commission propose des orientations de réforme et vise à tracer une feuille de route pour l'horizon 2035, afin d'édifier un Maroc plus riche, plus inclusif, débarrassé d'un certain nombre de dysfonctionnements qui entravent son développement.

Objectifs du NMD Objectifs tracés dans les discours Royaux

«Si le Maroc a réalisé des progrès manifestes, mondialement reconnus, le modèle de développement national, en revanche, s'avère aujourd'hui inapte à satisfaire les demandes pressantes et les besoins croissants des citoyens, à réduire les disparités catégorielles et les écarts territoriaux et à réaliser la justice sociale.» 2017

«Plutôt que de s'inscrire dans une logique de rupture avec le passé, il s'agit de poser un nouveau jalon dans notre processus de développement.»

Il importe avant toute chose de faire preuve d'audace, d'esprit d'initiative, d'un sens élevé des responsabilités, lors de la mise en œuvre des conclusions judicieuses et des recommandations pertinentes qui seront adoptées, seraient-elles difficiles ou coûteuses... » 2019

Donc un constat d'échec du modèle antérieur, et une demande, sans rupture, de trouver des solutions avec un esprit d'audace.

Objectifs annoncés par la Commission

Doublage du PIB, amélioration de la performance de l'éducation nationale, formation et recrutement de cent mille médecins et paramédicaux pour garantir une offre de soins accessible à toute la population dans toutes les régions, réduction de l'informel, de l'économie de rente, de la corruption, meilleur fonctionnement de l'administration, de la justice, etc.

Un Pacte national engageant toutes les forces vives du pays autour du NMD

Un diagnostic aux airs de déjà vu et qui évite d'analyser les causes de l'échec du modèle précédent

Éléments principaux du diagnostic par la Commission

- Manque de cohérence verticale entre la vision de développement et les politiques publiques annoncées et la faible convergence horizontale entre ces politiques.

- Lenteur de la transformation structurelle de l'économie affectée par les coûts élevés des facteurs de production et freinée par la faible ouverture sur de nouveaux acteurs innovants et compétitifs.

- Capacités limitées du secteur public à concevoir et à mettre en œuvre des ser-

vices publics accessibles et de qualité

Sentiment d'insécurité judiciaire et d'imprévisibilité qui limite les initiatives, en raison d'un décalage entre certaines lois comportant des «zones grises» et les réalités sociales vécues, d'une justice qui pâtit d'un manque de confiance

Le Rapport n'a pas véritablement cherché à comprendre pourquoi les réformes précédentes ont échoué ou n'ont pas été mises en œuvre, sinon en termes généraux, sans aller jusqu'aux causes profondes, et en particulier celles liées aux intérêts des différentes parties prenantes. Cela est particulièrement vrai pour les échecs relatifs à la lutte contre la corruption, à la régulation concurrentielle, la réforme de la justice, de l'enseignement et de la santé, l'évasion fiscale, l'économie de rente, l'intégration de l'informel... ainsi que pour la non application des dispositions de la Constitution.

Ce n'est que dans la compréhension des obstacles à ces réformes que l'on peut construire de véritables solutions.

Des questions peu ou pas abordées Sur les libertés et l'égalité Homme-Femme

□ Selon Mohamed Tozy, membre de la Commission, «le Rapport a choisi de ne pas se prononcer clairement sur les libertés individuelles qui sont importantes mais qui risquaient de prendre le pas sur des propositions aussi importantes mais moins clivantes» (interview Media 24).

Des généralités et rien de concret sur l'égalité Homme-Femme et sur les libertés, en dehors de lever les ambiguïtés des lois. La spécificité religieuse est invoquée pour justifier le conservatisme ou l'absence de propositions en faveur des droits et libertés, en particulier pour les femmes, ce que soit en matière d'héritage (pour lequel le NMD propose seulement de laisser au juge la possibilité d'examiner au cas par cas, l'autorisation ou non du taasib, ce qui, selon l'ADFM, crée un déséquilibre entre «citoyennes selon leurs capacités à ester en justice, contribue à engorger les tribunaux de famille, ouvre la porte aux dérives et à la corruption et exacerbe les conflits familiaux», et nous avons vu les résultats de ce genre de dispositions pour ce qui est du mariage des mineures), ou en matière d'IVG (interruption volontaire de grossesse), de mariage des mineures, de polygamie, de liberté de conscience, de liberté des relations entre adultes consentants. Dans ce domaine, les propositions sont largement en deçà de celles avancées par plusieurs institutions constitutionnelles comme le CNDH et le CESE.

Sur le plan institutionnel et économique

Il n'est pas proposé suffisamment de bilans

- des organismes publics et des politiques publiques,
- des accords de libre-échange,
- des politiques sectorielles et des grands projets

Le Rapport parle beaucoup des institutions constitutionnelles, mais ne dit pas comment assurer leur réelle indépendance dans leur prise de décision

Le Rapport dit peu de choses concrètes sur comment encourager l'investissement

productif au détriment de la spéculation et de l'accumulation et comment nous inscrire dans les secteurs d'avenir

Le Rapport ne dit rien sur les facteurs qui expliquent que le taux d'investissement élevé au Maroc ne génère pas des taux de croissance élevés

Le Rapport dit peu de choses sur la réduction des inégalités et sur la manière de partager les richesses

Le Rapport ne dit rien sur la démocratie participative au niveau national

Le Rapport ne dit presque rien sur la problématique qui devient prégnante de la migration vers le Maroc (évoquée en tant que problème démographique).

Des propositions générales souvent déjà vues ou en reflet de la Constitution (et non appliquées), des vœux pieux

«La complémentarité entre un Etat fort et une société forte» dont les éléments constitutifs sont : une justice renforcée, des lois claires, des règles transparentes et applicables à tous, la redevabilité des acteurs à travers l'évaluation régulière de leurs actions, et un respect strict des valeurs d'éthique et de moralité.

Cinq leviers :

Le numérique comme levier de transformation rapide,

Un appareil administratif compétent et efficace,

La sécurisation des ressources nécessaires au financement des projets transformateurs,

La mise à contribution des Marocains du Monde,

La mobilisation des liens de coopération avec les partenaires extérieurs du Royaume.

Les défis :

Devenir une nation numérique, S'ériger en hub régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Devenir le champion régional de l'énergie à bas carbone,

Acquiescer le statut de pôle financier régional de référence

Faire du “made in Morocco” un marqueur de qualité, de compétitivité et de durabilité.

Mais les mesures concrètes pour mettre en œuvre ces leviers et répondre à ces défis ne sont pas suffisamment précises ni ambitieuses.

Des propositions alambiquées et non opérationnelles

Des espaces de débat socio-théologique, en tant que cadre apaisé et serein permettant de faire avancer le débat sur des questions sociétales, telles que l'interruption volontaire de grossesse (IVG), le statut social des mères célibataires, le mariage des mineures, et la tutelle juridique des enfants,

Reprendre de manière sereine et scientifique les débats de 2015 autour de l'IVG pour élaborer une législation à la fois souple et éthique, respectueuse des préceptes religieux, du droit à la vie du futur enfant et de la préservation de la santé physique et psychologique de la femme,

Préciser et limiter le pouvoir donné aux

juges concernant les dérogations au mariage des mineures,

Envisager que le Taasib ne soit plus considéré comme option par défaut, mais de le soumettre à une appréciation des juges dans son application suivant une approche au cas par cas, et selon des critères renvoyant notamment à la responsabilité du parent revendiquant le droit à la «saba dans le soin et la protection du défunt de son vivant.

Toutes ces propositions très vagues révèlent la grande timidité du rapport pour affronter ces sujets face au conservatisme ambiant alors qu'il s'agit de faire avancer le Maroc sur le plan social, en particulier sur l'égalité Homme-Femme.

Economie

«Libérer l'initiative privée et l'entrepreneuriat à travers un environnement des affaires transparent, sécurisant et prévisible, des réglementations allégées et simplifiées et une régulation indépendante, favorisant de manière significative l'entrée d'acteurs nouveaux et innovants.»

«Le nouveau modèle de développement propose une feuille de route fondée sur cinq choix stratégiques :

I) La sécurisation de l'initiative privée pour éliminer les entraves réglementaires, les barrières administratives et l'économie de rente,

II) L'orientation des acteurs économiques vers les activités productives à forte valeur ajoutée à travers un dispositif complet d'appui et d'incitation,

III) Un choc de compétitivité pour réduire les coûts des facteurs de production et améliorer leur qualité,

IV) Un cadre macroéconomique au service du développement,

V) L'émergence de l'économie sociale comme nouveau pilier du développement.»

Ces choix et orientations ont été identifiés depuis longtemps, sans que le Rapport ne fasse le bilan des échecs réussis et sans apporter d'éléments concrets sur l'évolution de l'environnement économique mondial et sur la façon dont le Maroc pourrait mieux s'y insérer.

Médias, société civile et Parlement

«Enfin, des médias autonomes, une société civile émancipée et responsable, un Parlement capable d'assurer ses attributions législatives, d'interpellation de l'exécutif et d'investigation, sont essentiels pour nourrir et accompagner une vie publique riche, dynamique et inclusive, empreinte de civisme, et renforçant le sentiment d'appartenance de tous les citoyens à un projet commun.»

Ce qui réduit les médias et les organisations de la société civile à des accompagnants et ignore leur rôle de contre-pouvoirs ou de challengers des politiques publiques.

Education

Ambition, à l'horizon 2035, de doter plus de 90% des élèves des compétences scolaires fondamentales (écriture, lecture et calcul) à la fin du cycle primaire, contre moins de 30% en 2020, ce qui requiert une transformation systémique touchant quatre points névralgiques :



– Enseignants : un système éducatif ne peut pas être performant avec un faible niveau des enseignants, d'où la nécessité d'investir dans la sélection, la formation et la motivation des enseignants,

– Parcours scolaire : évaluation précoce des acquis et des compétences des élèves et mise en place d'un système de remédiation à l'intérieur de l'école à travers des cours de soutien,

– Établissements scolaires : dynamisation des équipes pédagogiques. La Commission propose la mise en place d'un système de certification de la qualité des écoles privées et publiques à l'initiative des enseignants,

– Méthodes pédagogiques : révision générale des programmes sur des bases scientifiques, en privilégiant l'épanouissement culturel, artistique et intellectuel des élèves.

La aussi des airs de déjà vu et le Rapport ignore le travail du Conseil supérieur de l'éducation, de la formation et de l'environnement.

Santé

Renforcement de l'efficacité globale du système (ressources humaines, offre globale et qualité des soins, renforcement de l'hôpital public et encouragement de la coopération public-privé, optimisation du parcours, gouvernance) et accès à la couverture médicale de base.

Renforcement de la résilience du système de santé face au risque de crises sanitaires futures et développement de la souveraineté du pays en produits médicaux essentiels.

Le NMD se fixe un objectif de formation et de recrutement de 100.000 travailleurs du domaine de la santé. C'est un objectif ambitieux lorsque l'on se rappelle que l'objectif précédent de 3300 médecins est loin d'avoir été atteint vingt ans après, sans que la Commission n'ait analysé les raisons qui n'ont pas permis dans le passé d'atteindre des objectifs bien plus modestes !

Préservation des ressources naturelles et résilience face au changement climatique

Renforcer la protection des ressources naturelles et de la biodiversité et de réformer le secteur de l'eau en faveur d'usages reflétant la rareté de cette ressource vitale. Le Rapport propose « d'investir pour produire selon les nouvelles normes, de consolider le pari des énergies renouvelables et d'investir dans des projets et des choix technologiques adaptés et à fort impact sur la compétitivité ».

Ce sujet vital est traité de façon superficielle avec des généralités et des vœux pieux. Il manque une vision sur toutes les potentialités concrètes de développement en appui sur les évolutions de l'économie internationale dans le cadre de la décarbonisation et de la politique climatique.

Financement loin d'être assuré

Endettement privé, national et international, élargissement de l'assiette fiscale, fruits de la croissance, investissement privé, partenariats public-privé, investissements étrangers.

Pour le financement de la protection sociale, il est prévu l'allocation d'une partie des recettes de la TVA, la mise en place d'un impôt de solidarité sur le patrimoine non-productif, la reconduction des contributions sociales sur les hauts bénéficiaires et les hauts revenus, la revalorisation de taxes intérieures de consommation sur l'alcool et le tabac.

Mais beaucoup de ces pistes ont déjà été mises en œuvre, et le Maroc, vu les charges de la pandémie ainsi que les perspectives de remontée des taux de financement, est à la limite en termes d'endettement et de capacité de remboursement.

A part l'impôt de solidarité sur le patrimoine, c'est du classique et on prend dans une poche pour mettre dans l'autre.

Pilotage et suivi

Le NMD doit donner naissance à un Pacte national pour le développement qui scellerait l'engagement des forces vives du pays autour d'un cap et d'un référentiel partagés par tous. Le rapport préconise la « mise en place, sous l'autorité directe de Sa Majesté le Roi, d'un mécanisme de suivi du NMD, d'impulsion des chantiers stratégiques et d'appui à la conduite du changement ».

Au-delà du fait que le Rapport ne soit pas le fruit d'un accord entre parties prenantes, le fait de rattacher le suivi directement au Roi pose un problème de gouvernance car cela met le Roi en position de pilote de la réalisation des actions.

Points positifs majeurs du Rapport

- Impôt de solidarité sur le patrimoine non-productif
- Un socle de protection sociale de base incluant la couverture sanitaire universelle, les allocations familiales universelles, et un revenu minimum de dignité.
- Pour l'enseignement : Revalorisation du professionnel, passerelles, formation initiale des enseignants,
- Une mise à niveau des lois avec la Constitution,
- Tutelle conjointe des enfants avec l'époux,
- Encadrement du Taasib pour l'héritage
- Accent sur la culture et son intégration dans l'éducation,
- Responsabilité du père lors d'une naissance en dehors du cadre du mariage, notamment grâce aux technologies et au test ADN,
- Renforcement de l'évaluation comme le-

vier essentiel de la reddition des comptes, et plus largement un levier d'amélioration de l'efficacité de toute l'action publique.

Renforcement de la régionalisation avancée en faisant que les territoires deviennent le réceptacle final et le lieu d'élaboration, d'ancrage et de portage des politiques publiques conçues au niveau central,

Renforcement de la démocratie participative locale par la multiplication des canaux de médiation,

Appel à une politique de l'habitat, notamment pour la composante logement social, qui favorise la mixité sociale, contribue à l'inclusion socioéconomique avec des services publics disponibles en proximité, des moyens de transport adaptés aux besoins de mobilité des populations et une bonne connectivité numérique.

Tous ces points sont positifs. Certaines propositions restent timides.

La seule véritable proposition de nouvelles ressources fiscales (en dehors du classique élargissement de la base fiscale à travers la lutte contre la fraude et l'évasion, la rationalisation des dépenses fiscales et l'intégration de l'informel) est l'impôt de solidarité sur le patrimoine non-productif, alors que les besoins de financement des réformes auraient mérité un impôt sur la fortune, une plus forte progressivité de l'impôt sur le revenu, et une réforme de l'impôt sur les plus-values.

La limitation du Taasib pour l'héritage, est soumise à des conditions irréalistes. Pour la mise à niveau des lois avec la Constitution, plutôt que de prendre des positions visant à une application des principes de la Constitution, c'est seulement à un débat socio-théologique, à une précision des lois, et à l'encadrement du pouvoir des juges, que le Rapport appelle.

Le socle de protection sociale est plus réduit que le projet de loi qui comprend la retraite et l'IPE (indemnité de perte d'emploi).

En synthèse

Même s'il embrasse trop de choses et en oublie certaines importantes, en étant trop général, avec beaucoup de choses déjà vues dans bien des rapports qui n'ont rien changé concrètement, le nouveau modèle de développement, dix ans après une Constitution somme toute avant-gardiste, mais péchant au niveau de sa mise en œuvre, à le mérite de proposer d'activer les principes et les valeurs de la Constitution en les traduisant en leviers de développement et programmes d'action. Il a aussi le mérite de traiter de multiples sujets dans un cadre global.

En conséquence le NMD mérite un soutien critique, un appui et un monitoring de sa traduction en actions concrètes.

Le NMD se base au plan économique sur

l'idée de ruissellement (la croissance économique garantirait la résorption automatique des inégalités), et donc ne fait pas beaucoup pour une meilleure répartition des richesses.

Le rapport est rempli de vœux pieux, et les vœux pieux n'ont jamais fait évoluer un pays.

Il y a trop de zones floues, non traitées ou insuffisamment traitées. Le Rapport, pour ne froisser personne, n'a pas eu le courage de nommer les choses par leur nom, de faire un bilan exhaustif de nos faiblesses structurelles et de proposer des solutions audacieuses pour réduire les inégalités. Les sujets qui fâchent ne sont pas abordés, et la méthode reste technocratique, évacuant le politique.

Le Rapport ne démontre pas pourquoi les solutions préconisées marcheraient, particulièrement dans un contexte de perte de confiance, alors que les rapports précédents, qui disaient peu ou prou la même chose n'ont pas abouti.

Le Rapport ne dit pas comment mobiliser les parties prenantes (partis, syndicats, ONG, administration, enseignants, agents de la santé publique...), les convaincre de la pertinence des objectifs et leur demander de les intégrer dans leurs projets électoraux, alors que le texte est déjà validé sans eux par les plus hautes instances. Le rejet ou l'absence de réaction des forces politiques et syndicales jusqu'à présent est éditant sur leur volonté de se ranger à cette feuille de route et pour la mobilisation souhaitée.

Le NMD court-circuite le gouvernement, le Parlement et les partis en se substituant à leurs prérogatives et concrétise la monarchie exécutive tant dans l'élaboration, que dans la traduction en Pacte ou dans le mécanisme de suivi.

Le rétablissement de la confiance et le changement des mentalités nécessaires pour vaincre la résistance au changement auraient nécessité une véritable mobilisation politique et une forte implication de la société civile dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre.

Beaucoup de projets de réforme n'ont pas abouti car nos dirigeants ont tout simplement manqué d'explicitement les racines de la résistance au changement pour les affronter. La lutte contre la corruption ou contre les situations de rente, la régulation de la concurrence, la réforme de la justice, de la santé, de l'enseignement n'ont pas besoin de commission mais de courage politique. Dans les pays qui ont réussi, des mesures dissuasives et pragmatiques en termes de gouvernance, mises en œuvre fermement, ont contribué au succès : audits indépendants, transparence dans la redevabilité, justice efficace et réellement indépendante, pénalisation dure de la corruption...

Par rapport aux objectifs fixés par le Roi, le NMD est loin du compte. L'absence de rupture avec le passé demandée par le Roi est bien là, mais l'esprit d'audace, aussi demandé par le Roi, est absent.

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

Horizontalement.

I. Homme de la campagne. II. Homme de la forge. - Homme de justice. III. Homme sans précision. - Homme de nana. IV. Dieu avec un corps d'homme. - Homme, Bel ... V. Homme turc religieux. - Région de dunes. VI. Nickel. - Chercher son bonhomme de chemin. VII. Indices en photo. - Points dans l'homme. - Cri d'un homme de maux croisés. VIII. Se sert. - Syndicat rétro. IX. Homme de la Pléiade. - Homme sans femme. X. Etain. - Agit tel un homme en fuite.

Verticalement.

1. Hommes de la campagne. 2. Homme de la campagne. - Homme d'homme. 3. Affluent du Pô. - Dans la cage de l'homme. 4. Homme du terrain mais pas homme de main ! - Homme à cheval, sur les principes ? 5. Hommes à l'Assemblée. 6. Reines-des-prés. 7. « Reine des prés » - Son homme ne méritait pas le nom d'homme. 8. Homme très intelligent. - Hommes étoilés en groupe. 9. Homme politique. - Homme de la mer. 10. Homme grand.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	A	C	C	I	D	E	N	T	E	L
II	V	O	U	S	A	T	E	R	R	E
III	A	L	L	O	C	A	T	I	O	N
IV	N	L		L	P		O	U	S	T
V	C	E	D	A	I	T		M	I	E
VI	E	R	S	T	E	I	N		V	S
VII	M		T	I	R	E	U	S	E	
VIII	E	M		O	R	N	A	I		D
IX	N	A	I	N	E		G	E	N	E
X	T	O	S	S		C	E	D	E	R

Grilles de sudoku

Facile

				8	2	6		9
	2	9	7			8		
	5	8	6				3	2
1		6	2					8
		2				5		
8				1	4			7
5	8			6	7	4		
		7		8	9	6		
9	1	4	7					

Moyen

4				6	2	1		
					5		4	6
2		4	7	8				3
	9						1	
		5	7	9	6			
	3							8
3	2	9		1				8
1	4		6					
		7	3	2				1

Difficile

5	9		7					6
6			8				2	
				3	4			
		8				3		2
	4						5	
7	1					8		
		7	4					
	3			7				8
4				6	3	1		

Expert

		7		8		5		3
	9		6		5			
	8			7				
3					7			
		4		1		8		
			2					1
				6			2	
			9		1		3	
1	9		3		4			

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

3	5	6	1	8	9	7	4	2
9	4	8	3	2	7	6	5	1
1	2	7	6	4	5	3	8	9
5	3	9	7	6	2	8	1	4
8	6	1	4	9	3	2	7	5
4	7	2	5	1	8	9	3	6
2	9	3	8	5	4	1	6	7
6	8	4	9	7	1	5	2	3
7	1	5	2	3	6	4	9	8

Moyen

7	2	6	3	1	5	8	9	4
4	5	1	7	8	9	2	3	6
9	8	3	6	2	4	7	1	5
5	7	2	1	4	3	9	6	8
8	1	4	2	9	6	3	5	7
6	3	9	5	7	8	4	2	1
1	6	8	4	3	2	5	7	9
2	4	5	9	6	7	1	8	3
3	9	7	8	5	1	6	4	2

Difficile

2	1	5	8	3	9	4	6	7
6	4	9	1	2	7	8	3	5
7	3	8	6	5	4	2	9	1
5	9	1	2	7	3	6	8	4
4	7	6	5	9	8	3	1	2
3	8	2	4	1	6	5	7	9
1	6	7	3	4	5	9	2	8
9	5	3	7	8	2	1	4	6
8	2	4	9	6	1	7	5	3

Expert

1	4	3	5	7	6	2	9	8
5	7	2	1	8	9	3	6	4
8	9	6	4	3	2	1	5	7
2	5	1	6	4	7	9	8	3
6	3	7	8	9	1	4	2	5
4	8	9	3	2	5	7	1	6
3	6	4	2	1	8	5	7	9
9	1	8	7	5	4	6	3	2
7	2	5	9	6	3	8	4	1

Signature d'un protocole d'entente entre le Maroc et la SFI pour stimuler la reprise économique

Un protocole d'entente a été signé, mercredi à Rabat, entre le ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration et la Société financière internationale (SFI) pour consolider leur partenariat et stimuler la reprise économique.

Cet accord vient réaffirmer le soutien de la SFI au Nouveau modèle de développement (NMD) et à son ambitieux programme de réformes visant à stimuler la reprise économique post-pandémie.

Ledit protocole détaille quatre domaines sur lesquels la SFI apportera son soutien au cours des cinq prochaines années. Il s'agit d'appuyer la mise en œuvre du Fonds Mohammed VI pour l'investissement et d'aider à identifier des projets à fort impact et de potentiels investisseurs, rapporte la MAP.

La SFI va, en outre, soutenir la mise en place de la réforme des entreprises publiques en aidant à identifier les opportunités de participation du secteur privé, notamment via des partenariats publics-privés (PPP), et accentuer son appui au programme du gouvernement visant à renforcer la régionalisation avancée et les projets d'infrastructures essentielles pour les citoyens dans les régions.

"Le Maroc a mis en place un plan de relance ambitieux pour faire face à l'impact de la pandémie. Nous sommes engagés à soutenir son programme de réformes à travers cet accord important qui contribuera au développement d'un secteur privé plus fort et plus compétitif et favorisera une reprise verte, durable et équitable", a indiqué, à cette occasion, le directeur général de la SFI, Makhtar Diop.

Le Maroc est un pays prioritaire pour la SFI en Afrique, a-t-il dit, précisant, à cet égard, que la Société financière internationale a investi 251 millions de dollars américains (USD) au cours de l'exercice 2020 et prévoit d'investir 300 millions USD pour l'exercice 2021.

Il est à souligner qu'au cours des 18 derniers mois, la SFI, membre du Groupe de la Banque mondiale, et la Banque mondiale ont travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement marocain pour apporter leur soutien coordonné au programme de réformes entamé.

L'industrie manufacturière optimiste pour le deuxième trimestre



La production de l'industrie manufacturière devrait connaître une augmentation au deuxième trimestre 2021, selon les anticipations des chefs d'entreprise opérant dans ce secteur.

La croissance atténuée de la production manufacturière serait attribuable à une hausse de l'activité des «Industries alimentaires»

et de l'«Industrie chimique», explique le Haut-commissariat au plan (HCP) dans une note d'information rendue publique récemment.

A en croire l'institution publique, les anticipations des industriels seraient également dues à une diminution de celle de la «Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques» et de la «Métallurgie», souligne-t-elle de même source.

En ce qui concerne les anticipations de l'emploi, les industriels prévoient globalement une stabilité des effectifs employés, selon la note qui relate les résultats des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises relevant des secteurs de l'industrie manufacturière, de l'extractive, de l'industrie énergétique, de l'industrie environnementale et de la construction, au titre du deuxième trimestre 2021.

S'agissant de l'industrie extractive, les entreprises du secteur pré-

voient une stabilité de leur production qui serait imputable principalement à une stagnation de la production des phosphates. Tout comme au niveau des effectifs employés.

D'après les résultats de l'enquête de conjoncture réalisée par le HCP, la production énergétique attendue pour le deuxième trimestre 2021 devrait connaître une augmentation suite à une hausse de la «Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné».

A souligner que les patrons des entreprises opérant dans les secteurs des industries manufacturières tablent sur une diminution de l'emploi au cours du même trimestre.

Dans le même temps, les entreprises de l'industrie environnementale anticipent une augmentation de la production notamment dans les activités du «Captage, traitement et distribution d'eau» et une stabilité des effectifs employés, relève le Haut-commissariat.

Des appréciations des chefs d'entreprise pour le premier trimestre 2021, il ressort que la production de l'industrie manufacturière aurait accusé une légère baisse, suite à une diminution de la production dans les branches de l'«Industrie automobile» et de la «Fabrication d'autres matériels de transport» et d'une augmentation de la production dans les branches des «Industries alimentaires» et de la «Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements».

D'après la note du HCP, les carnets de commandes du secteur ont été jugés d'un niveau inférieur à la normale par les chefs d'entreprise, tandis que l'emploi aurait

connu une stabilité.

A en croire le HCP, «globalement, le taux d'utilisation des capacités de production (TUC) dans l'industrie manufacturière se serait établi à 75%».

Concernant la production de l'industrie extractive, les patrons de ce secteur estiment qu'elle aurait affiché une hausse imputable à une augmentation de la production «d'autres industries extractives», alors que les carnets de commandes se seraient de leur côté situés à un niveau supérieur à la normale et l'emploi aurait par contre connu une stabilité.

Dans ces conditions, le Haut-commissariat note que le taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie extractive se serait établi à 76%.

Quant à la production de l'industrie énergétique, tout porte à croire qu'elle aurait connu une diminution due principalement à une baisse dans la «Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné», souligne le HCP. Et d'ajouter que les carnets de commandes ont été jugés d'un niveau normal, alors que l'emploi aurait connu une diminution.

Dans sa note, le Haut-commissariat rapporte par ailleurs que la production de l'industrie environnementale aurait enregistré une augmentation imputable à une hausse de l'activité du «Captage, traitement et distribution d'eau».

«En ce qui concerne les carnets de commandes de ce secteur, ils se seraient établis à un niveau normal et l'emploi aurait connu une augmentation», souligne-t-elle estimant dans ces conditions que le TUC se serait établi à 83%.

Alain Bouithy

Les industriels prévoient une hausse de leur production et une stabilité des effectifs employés

Les ventes de ciment augmentent de 25,4% à fin mai



Les ventes de ciment, principal baromètre du secteur du bâtiment et travaux publics (BTP), ont augmenté de 25,4% durant les cinq premiers mois de cette année, selon la direction des études et des prévisions financières (DEPF) relevant du ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration. «Après un repli de 26,2% à fin mai 2020, soit sa plus forte baisse depuis janvier 2005, occasionnée par l'arrêt partiel de l'activité durant la période de plein confinement (du 20 mars au 10 juin 2020) pour endiguer la propagation de Covid-19, les ventes de ciment se sont renforcées de 25,4% à fin mai 2021 pour avoisiner leur niveau d'à fin avril 2019, bénéficiant de la

reprise de la demande adressée au secteur, ainsi que de l'effet de base», indique la DEPF dans sa note de conjoncture de juin 2021.

Cette reprise est en ligne avec l'accélération de l'accroissement des crédits à l'habitat à +6,1% à fin avril 2021, après +4,3% un mois plus tôt et +2,2% un an auparavant, favorisée, en plus de la reprise de l'activité économique, par les mesures gouvernementales en faveur du secteur, fait savoir la même source.

Compte tenu d'une baisse des crédits accordés à la promotion immobilière de 3,6%, l'encours des crédits à l'immobilier s'est renforcé de 3,6% à fin avril 2021, après +2,6% il y a un mois et +2% à fin avril 2020.



Hausse de la charge de compensation à fin mai

La charge de compensation s'est accrue de 18,1% pour atteindre 7,6 milliards de dirhams (MMDH) à fin mai 2021, enregistrant un taux de réalisation de 56,3%, selon la Direction des études et des prévisions financières (DEPF).

Cette évolution est consécutive, notamment, à l'appréciation du cours moyen du gaz butane, explique la Direction dans sa dernière note de conjoncture.

Les dépenses ordinaires ont été exécutées, à fin mai 2021, à hauteur de 41,8% pour se situer à 103,1 MMDH enregistrant

un léger accroissement de 0,7% par rapport à fin mai 2020.

Cette évolution recouvre, particulièrement, une hausse des dépenses de personnel et de la charge de compensation, atténuée par le repli de celles des autres biens et services et des charges en intérêts de la dette intérieure.

Pour leur part, les dépenses de biens et services se sont concrétisées à hauteur de 41,4% pour atteindre 85,2 milliards de dirhams, enregistrant une quasi-stagnation (-0,1%) par rapport à fin mai 2020, relève la même source.

Le développement du haut et très haut débit, une priorité à l'horizon 2023

Le développement du haut et très haut débit figure au premier rang des priorités fixées dans le cadre de la note d'orientations générales pour le développement du secteur des télécommunications à l'horizon 2023, a affirmé, mercredi à Rabat, le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani.

Selon un communiqué de la Présidence du gouvernement, M. El Otmani, qui présidait le Conseil d'administration de l'Agence nationale de réglementation des télécommunications (ANRT), a fait part de son aspiration que le secteur des télécommunications au Maroc soit l'un des principaux leviers pour combler la fracture numérique et réduire les disparités sociales et spatiales.

Il a, à cet effet, rappelé que la note d'orientations générales pour le développement de ce secteur dispose la couverture de l'ensemble du territoire national avec un haut débit d'au moins deux mégabits à l'horizon 2023, rapporte la MAP. Un objectif qui est en ligne avec les conclusions de la Commission spéciale sur le modèle de développement, laquelle a recommandé la généralisation de l'accès à l'internet de haut débit dans toutes les régions du Royaume et de très haut débit dans les zones à forte activité économique, a ajouté M. El Otmani. Le chef du gouvernement a aussi invité l'ANRT à mettre en oeuvre un plan national de connexion optique pour couvrir, avant fin 2025, pas moins de 50% des ménages marocains avec des services de fibre optique à très haut débit atteignant au moins 100 mégabits par seconde.

Par ailleurs, M. El Otmani a mis en exergue la contribution de taille du secteur des télécommunications pour sécuriser et assurer la continuité des services et transactions durant la crise du nouveau coronavirus (Covid-19), notant que l'utilisation des moyens et services de communication, en particulier l'internet dont l'usage a augmenté de 55% par rapport à la même période d'avant pandémie, a permis d'atténuer les répercussions de cette crise.

Ces réalisations ont été atteintes grâce au stock suffisant dont dispose le Maroc en matière d'équipements



à même de satisfaire les besoins de la clientèle et des opérateurs télécoms, outre l'accès gratuit aux plateformes et sites dédiés à l'enseignement et la formation à distance, ainsi que certaines plateformes à fonction sociale, a-t-il précisé.

Dans ce sens, M. El Otmani a félicité l'ensemble des départements concernés, l'ANRT, les exploitants de réseaux publics de télécommunications ainsi que tous les acteurs pour leurs efforts, mettant en avant la capacité de l'infrastructure à absorber l'intensité d'utilisation sans

provoquer de tensions majeures dans les réseaux.

Il a également appelé les acteurs et les intervenants à accorder une importance particulière aux services dédiés aux entreprises, compte tenu du potentiel de croissance de ce marché au Maroc, soulignant la nécessité de garantir des solutions innovantes, adaptées et de qualité répondant à leurs besoins.

Lors de cette réunion, les membres du conseil ont suivi un exposé présenté par le directeur de l'Agence, portant notamment sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre des décisions adoptées lors des précédentes sessions du conseil d'administration de l'Agence et la situation du secteur des télécommunications au Maroc ainsi que le suivi de l'application des dispositions de la note d'orientation générale du secteur à l'horizon 2023.

Le conseil d'administration a procédé à l'arrêté des comptes de l'Agence au titre des exercices financiers 2019 et 2020 et à l'adoption de son budget et du plan national des fréquences, mis à jour par l'ANRT.

Le conseil d'administration a procédé à l'arrêté des comptes de l'Agence au titre des exercices financiers 2019 et 2020 et à l'adoption de son budget et du plan national des fréquences, mis à jour par l'ANRT.



Un objectif en ligne avec les conclusions de la Commission spéciale sur le modèle de développement

Les aéroports du Maroc accueillent 195.547 passagers en l'espace d'une semaine



Les aéroports du Royaume ont accueilli, durant la semaine allant du 15 au 21 juin courant, 195.547 passagers à travers 1.857 vols aériens (arrivées et départs internationaux), selon l'Office national des aéroports (ONDA).

L'aéroport Casablanca-Mohammed V, première plateforme aéroportuaire du Royaume, a accueilli plus de 43% de ce volume global, via 762 vols transportant environ 84.100 passagers, suivi par celui de Marrakech-Menara avec 296 vols et 29.400 passagers et Tanger Ibn Battouta avec plus de 19.100 passagers et 190 vols, indique l'ONDA dans un communiqué. Ce trafic représente 43% du trafic passagers et 57% des vols accueillis durant la même période de l'année 2019, précise la même source, ajoutant que le trafic de survol a at-

teint pendant la même semaine, 2.100 mouvements d'avions.

Quant à la répartition du trafic passagers par faisceau géographique, l'Europe vient en premier rang en s'accaparant 86% du total du trafic international, avec plus de 168.500 passagers, suivie par l'Amérique du Nord (9.300 passagers) et l'Afrique (8.400), rapporte la MAP.

En ce qui concerne la répartition des arrivées internationales en fonction des pays de la liste A et de la liste B, telles que déterminées par les autorités sanitaires, l'ONDA fait savoir que les aéroports marocains ont accueilli 126.966 passagers en provenance des pays de la liste A, soit 98,5% des arrivées internationales et seulement 1.844 passagers de la liste B.

"Pour accueillir ces passagers

dans les meilleures conditions sanitaires, l'ONDA s'est engagé dans un programme d'accréditation sanitaire international mené par le Conseil international de aéroports (Airport Health Accreditation)", affirme l'office. Avec 15 aéroports accrédités, le Maroc est en tête des pays africains en termes de nombre d'aéroports accrédités, suivi par l'Égypte et l'Afrique du Sud avec 9 aéroports accrédités.

L'ONDA est soucieux d'offrir aux passagers, en collaboration avec tous ses partenaires aéroportuaires (DGSN, Gendarmerie Royale, Administration des Douanes et des impôts indirects, ministère de l'Intérieur, ministère de la Santé, Compagnies aériennes, etc), un excellent niveau d'accueil et reste à l'entière disposition de ses clients pour de plus amples informations.

Art & culture

Nouvelle édition du Festival international du documentaire des droits de l'Homme

Le cinéma, notre langue commune

L'audiovisuel est l'outil le plus efficace pour sensibiliser le plus grand nombre aux droits humains et la défense des droits de l'Homme dans le monde. Dans ce cadre, la 9ème édition du Festival international du documentaire des droits de l'Homme, initié par le Centre du sud pour le 7ème art et l'Instance nationale des droits de l'Homme, se tient actuellement à Rabat, sous le thème "Le cinéma, notre langue commune". L'actualité démontre, en effet, qu'il faut rester vigilant et que rien n'est jamais définitivement acquis en matière de droits, même dans un pays qui se revendique leader en matière de démocratie. Il faut dire que le silence des pantoufles est parfois plus inquiétant que le bruit des bottes, l'indifférence est effectivement la principale menace. La vocation de ce festival se situe là : servir de plateforme de pro-

motion à de nouveaux films ayant pour objet d'informer, alerter et quand c'est possible, d'inciter à l'action.

L'édition de cette année vise également à promouvoir le tourisme dans la région, d'encourager l'intérêt pour le cinéma et de servir la cause nationale dans la cadre de la diplomatie parallèle, a indiqué l'Instance nationale des droits de l'Homme dans un communiqué.

Le Festival international du documentaire des droits de l'Homme propose ainsi des films suivis de débats de haut niveau pour dénoncer toutes les violations contre les droits humains partout où elles se produisent. ONG, victimes, artistes, financiers, militants, journalistes et le grand public sont invités à confronter leurs points de vue dans ce lieu unique.

Selon le président du festival, le



réalisateur Maher Hachache, les films participant à cette édition, dont le coup d'envoi a été donné vendredi, sont en lice pour trois Prix: le Prix du Festival du long-métrage documentaire, le Prix du Festival du film documentaire et le Prix du jury.

Présidé par le réalisateur et président du "Malmo Arab Film Festival" Mohamed Keblawi (Suède), le jury de cette 9ème édition, est composé de la réalisatrice Azza El Hosseiny, directrice du festival "The Luxor African Film" (Égypte), du réalisateur Soren Marcussen (Danemark), du réalisateur et producteur Raffaele Mertes (Italie) et de la chercheuse en cinéma Insaf Ouhiba (Tunisie).

La cérémonie d'ouverture du Festival a été marquée par la projection du film "Quiet Unrest Memories" de son réalisateur Soren Marcussen. Un hommage sera, par ailleurs, rendu au

réalisateur français Ody Roos.

Les films en lice traitent de plusieurs thématiques à dimension humaine notamment les libertés et la protection des droits des migrants et des réfugiés. Ils célèbrent aussi le droit à la différence ainsi que l'importance du dialogue et de la tolérance entre les peuples et les cultures.

Le Centre du sud pour le 7ème art aspire à travers cet événement à promouvoir le film documentaire et de faire de ce rendez-vous un espace d'échange d'expériences et d'expertises cinématographiques, a indiqué le réalisateur Hachache.

Le Festival vise également à faire du cinéma un outil d'éducation et de dialogue, à promouvoir les films documentaires qui servent les questions arabes, africaines et humanitaires, relève-t-on.

Mehdi Ouassat

Steven Spielberg signe un contrat avec Netflix pour réaliser une série de films



Le célèbre réalisateur américain Steven Spielberg a signé un contrat pluriannuel avec le géant du streaming Netflix, qui cherche à se démarquer de ses concurrents Disney+ et Amazon.

Selon les termes de l'accord, annoncé par Netflix et la société Amblin Partners de M. Spielberg, le studio réalisera plusieurs nouveaux films pour Netflix pendant la durée de l'accord. "Steven est un visionnaire et un leader créatif et, comme tant d'autres dans le monde, mon enfance a été façonnée par ses personnages mémorables et ses histoires qui ont été durables, inspirantes et stimulantes", a déclaré Ted Sarandos, co-PDG de Netflix. "Nous sommes impatients de travailler avec l'équipe d'Amblin et nous sommes honorés et ravis de faire partie de ce chapitre de l'histoire cinématographique de Steven", a-t-il ajouté.

L'accord représente une victoire majeure pour Netflix, qui a besoin de talents de premier plan pour faire face à la concurrence

croissante de ses rivaux du streaming, tels que Disney +, et pour développer sa base de plus de 200 millions d'abonnés dans le monde.

Cette annonce constitue une surprise eu égard aux positions critiques envers le streaming exprimées par le réalisateur aux multiples oscars par le passé. En 2018, notamment, le réalisateur des "Dents de la mer" et de "Il faut sauver le soldat Ryan" a déclaré à ITV News qu'"une fois que vous vous engagez dans un format de télévision, vous êtes un téléfilm."

Cependant, M. Spielberg, 74 ans, a depuis été plus clair sur son soutien au cinéma sur le grand ou le petit écran. "Je veux que les gens trouvent leur divertissement sous n'importe quelle forme ou mode qui leur convient", a assuré M. Spielberg au New York Times en 2019. "Grand écran, petit écran - ce qui compte vraiment pour moi, c'est une grande histoire et tout le monde devrait avoir accès aux grandes histoires".

Mourad Kadiri : *La poésie, incontournable en temps de pandémie*

Le président de la Maison de la poésie au Maroc, Mourad Kadiri, a affirmé, jeudi, que la poésie était devenue incontournable en temps de pandémie. Utilisée par l'Homme depuis l'antiquité pour exprimer ses sentiments et ses émotions, la poésie est une nécessité vitale irremplaçable et la pandémie a révélé son rôle dans l'allègement des tourments de l'esprit, a soutenu M. Kadiri qui était l'invité de la Radio de l'information marocaine (RIM RADIO) de l'Agence marocaine de presse (MAP).

Le critique et acteur culturel, également président du Conseil artistique de l'organisation "Al-Mawred Al-Thaqafi", basée à Beyrouth, a re-

levé que ce besoin poétique augmente avec la croissance des préoccupations de l'être humain, car la poésie a la capacité de le connecter à son être et de le lier à ses pairs, tout en lui permettant d'exprimer des valeurs qui restituent son humanité, à la lumière d'une mondialisation effrénée.

La Maison de la poésie au Maroc a été créée au milieu des années 90 à l'initiative de nombreux poètes marocains, avant la présentation, deux ans plus tard, d'une demande à l'UNESCO pour consacrer une Journée mondiale à la poésie, adoptée en 1999, a-t-il rappelé.

Par ailleurs, M. Kadiri s'est arrêté sur la prédominance du roman en

tant que genre littéraire aux dépens de la poésie, soutenant que "la poésie restera un registre pour notre mémoire et notre conscience, sans distinction de genre". Il s'est félicité, en ce sens, de la singularité de l'expérience poétique marocaine, notant que les poètes nationaux continuent de se distinguer dans les grands festivals par leurs productions poétiques innovantes et créatives.

Le secteur artistique et culturel est appelé, en cette période post-Covid, à trouver de nouveaux modes pour la relance de l'activité culturelle devant favoriser une effervescence poétique, à même de répondre aux aspirations des passionnés, a-t-il conclu.



Bouillon de culture

Britney Spears



Se disant "déprimée" et "traumatisée", la chanteuse Britney Spears a demandé mercredi à un tribunal de Los Angeles de lever la tutelle dont elle fait l'objet depuis 2008 à la suite de troubles psychologiques, et qui la prive d'une grande part de son autonomie. "Je veux juste reprendre ma vie, ça fait treize ans et ça suffit", a lancé la pop star qui s'exprimait, à sa demande expresse, lors d'une audience menée via internet.

Britney Spears a parlé de manière ininterrompue pendant plus d'une vingtaine de minutes, avec un débit extrêmement rapide et en enchaînant les arguments pour demander à la juge Brenda Penny de lever cette mesure judiciaire qui lui fait selon elle "plus de mal que de bien". "Je pense vraiment que cette tutelle est abusive", a-t-elle lancé. "J'ai dit au monde que je suis heureuse et que je vais bien" mais "je suis traumatisée", a ajouté l'artiste de 39 ans. "Je ne suis pas heureuse, je ne peux pas dormir. Je suis tellement en colère", a-t-elle insisté, assurant "pleurer tous les jours".

Britney Spears a été placée sous tutelle en 2008, après une descente aux enfers très médiatisée à l'époque. Les conditions en sont très strictes et stipulent que les décisions concernant la chanteuse sont prises notamment par son père, Jamie Spears, avec lequel elle entretient de longue date des relations difficiles. Ces dispositions ont été vivement contestées ces dernières années et l'avocat de Britney Spears a récemment demandé au tribunal de remplacer Jamie Spears par la tutrice professionnelle qui co-gère actuellement son cas avec son père. La chanteuse a d'ailleurs critiqué mercredi l'attitude de sa famille, dont son père, dans ce dossier. "Ma famille n'a rien fichu du tout", a-t-elle affirmé.

L'une des figures de proue du paysage culturel n'est plus

La disparition de Bachir Kamari, une grande perte pour la culture marocaine et arabe

La disparition du grand écrivain et chercheur Bachir Kamari, décédé jeudi à Rabat des suites d'une longue maladie, est une grande perte pour la culture et la créativité au Maroc et dans le monde arabe, a affirmé l'Union des écrivains du Maroc (UEM).

Dans un communiqué, en hommage posthume au défunt, l'UEM souligne que Bachir Kamari a été l'une des figures de proue du paysage culturel marocain contemporain, pour son illustre présence sur la scène culturelle, académique, critique et créative dans le Royaume, ajoutant que le défunt était connu pour ses larges connaissances, sa présence distinguée et sa contribution qualitative dans les foras et les événements culturels, critiques, littéraires, cinématographiques et des arts plastiques.

L'union a également rappelé que

feu Kamari fut un passionné de la littérature depuis sa tendre enfance, sachant qu'il a interprété depuis le cycle collégiale des pièces théâtrales réalisées par son frère le poète Houssine Kamari, notant que le défunt s'est distingué au sein de l'UEM par sa vitalité et son dévouement reconnu au service de cette organisation et d'autres associations culturelles et artistiques nationales.

Titulaire d'un doctorat en 1987, feu Bachir Kamari, natif de Nador en 1951, était enseignant à la faculté des lettres à Kénitra et à Rabat. Il avait rejoint l'UEM en 1976 où il a occupé plusieurs postes au sein de son bureau central à différentes périodes.

Il compte à son actif plusieurs écrits touchant à la critique littéraire et cinématographique, à la nouvelle, au théâtre, au roman et à la traduction.





Le message de Katy Perry et Orlando Bloom

Katy Perry et Orlando Bloom ont un message pour vous. Ou plutôt Katy Perry et Orlando Bloom de 2055. La chanteuse et l'acteur ont pris part à une publicité pour inciter les citoyens américains à se rendre aux urnes. Et ils ont déployé les grands moyens pour cette cause qui leur tient à cœur !

Le film se déroule donc en 2055 dans ce qui ressemble à un bunker souterrain. On y découvre Katy Perry et Orlando Bloom avec beaucoup de rides en plus et de cheveux blancs. Grâce à une technologie inconnue, le couple s'empare des ondes pour faire passer un message aux citoyens de 2021 : «Vous êtes notre seul espoir. L'Amérique que vous connaissez n'existe pas dans le futur. La démocratie est morte. Nous n'avons

plus de voix» déclare Orlando Bloom. Katy Perry enchaîne en expliquant que le droit de vote a été supprimé. «Ce futur ne doit pas exister. Vous avez le pouvoir de le changer». Avant de prendre la fuite, Orlando Bloom dit à la caméra : «Dites à Daisy que nous l'aimons». Une référence à la petite fille du couple, née en août dernier.

Katy Perry et Orlando Bloom ont également partagé sur les réseaux sociaux un cliché de leurs visages grimés pour le tournage en gros plan. Dents jaunes, cheveux blanchis... Le résultat est surprenant et un peu effrayant. Un cliché qui tranche avec ceux postés quelques heures plus tôt. Le couple avait partagé avec ses fans plusieurs instants de leurs vacances en famille à Venise.



Jennifer Lopez va jouer dans un thriller pour Netflix

Jennifer Lopez est sur le point de tourner dans un nouveau film pour Netflix, un thriller de science-fiction. L'actrice et chanteuse a conclu un accord avec le service de streaming au début du mois, et a déjà deux projets en cours, *The Mother* et *The Cipher*.

Elle est maintenant prête à jouer et à produire *Atlas*, un nouveau film dans lequel elle incarnera une femme chargée de sauver le monde d'un soldat doté d'une intelligence artificielle qui veut détruire l'humanité. Réalisé par Brad Peyton (*Rampage*), le film suivra le personnage de Jennifer Lopez alors qu'elle tente de déjouer l'IA en faisant équipe avec ce qu'elle craint le plus : une autre IA.

« Avoir la chance de diriger Jennifer dans le rôle-titre de ce film est un rêve devenu réalité, car je sais qu'elle apportera l'incroyable force, la profondeur et l'authenticité que nous avons tous appris à admirer dans son travail », a déclaré Brad Peyton à *Deadline*.

Le scénariste de *Daybreak* et *Heroes*, Aron Eli Coleite, a signé la dernière version du scénario, basée sur un script original de Leo Sardarian.

Ce nouveau film est le dernier en date à être annoncé dans le cadre du partenariat créatif entre Nuyorican Productions, la société de l'actrice, et Netflix.

Adele : Son nouvel album évoquera son divorce

Alors qu'Adele continue à travailler d'arrache-pied sur son nouvel album, une source proche de la star a révélé à *E! News* que ce nouveau disque s'inspirera en partie des choses qu'elle a vécues ces dernières années, notamment son divorce avec Simon Konecki (avec qui elle est maman d'un petit garçon de 8 ans appelé Angelo).

«Adele se concentre sur elle-même depuis l'année dernière et elle a passé plusieurs mois en studio à enregistrer son nouvel album», a expliqué l'informateur. «L'album sortira très bientôt et elle a hâte que le monde puisse enfin l'écouter. Ça parlera de son divorce et de tout ce qu'elle a traversé.»

Par ailleurs, il a récemment été révélé que la chanteuse anglaise prévoyait de se lancer dans le cinéma lorsqu'elle en aura le temps.

L'interprète de «Someone

Like You» est en effet intéressée par une carrière d'actrice, comme l'a affirmé une source auprès du *Mail On Sunday*, révélant que la star avait d'ores et déjà commencé à chercher quelques rôles qui pourraient lui convenir. Ceci étant dit, sa maison de disque veut s'assurer qu'elle continue à faire de la musique.

«La maison de disque d'Adele est prête à tout pour la rendre heureuse et pour soutenir cette nouvelle ambition», a déclaré l'informateur. «Mais même s'ils espèrent qu'elle rencontrera un beau succès dans ce domaine, ils ne veulent pas non plus qu'elle soit trop chargée à ce niveau car ils ont besoin d'elle en studio pour son prochain album. C'est complexe. Ils sont en train de l'aider à accéder à son nouveau rêve mais ils veulent aussi qu'elle continue à sortir de grands tubes.»



Kim Kardashian *Kanye fera toujours partie de ma famille*

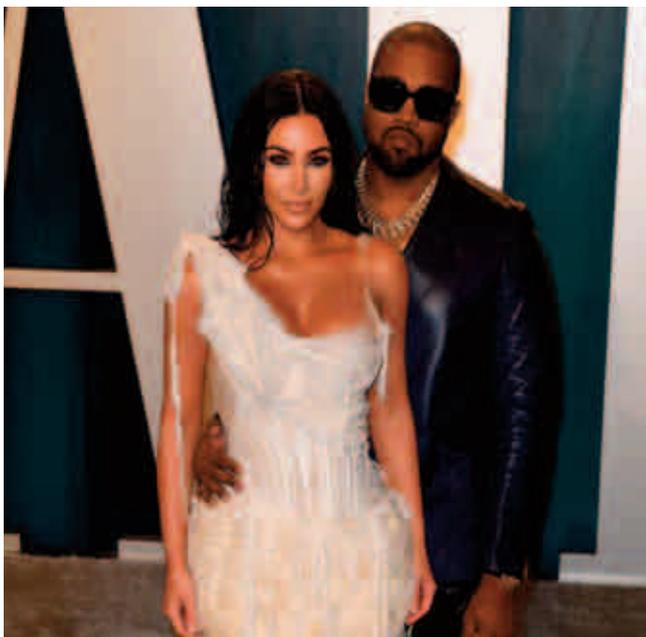
«L'incroyable famille Kardashian», c'est terminé ! Ou du moins presque... Après 20 saisons, l'émission de télé-réalité qui a rendu célèbre Kim Kardashian et toute sa famille tire sa révérence. Pour terminer en fanfare cette dernière saison, deux épisodes «réunion», où la famille revient sur ce qui s'est déroulé à l'écran, sont prévus. Le premier a été diffusé le jeudi 17 juin. Interrogée par Andy Cohen, Kim Kardashian s'est exprimée sur son divorce avec Kanye West et ses problèmes de couple.

Kim Kardashian raconte : «Il a été mon ami avant tout et pendant longtemps, donc je ne veux pas voir cela disparaître. Je serais pour toujours la plus grande fan de Kanye. Il est le père de mes enfants. Kanye fera toujours partie de ma famille». Kim Kardas-

hian continue en expliquant qu'ils ont aujourd'hui «une relation de co-parents» qui se déroule parfaitement et qu'elle «le respecte énormément».

Dans les négociations concernant leur divorce, Kanye West aurait d'ailleurs demandé la garde partagée de leurs quatre enfants. Un choix avec lequel Kim serait parfaitement alignée.

Interrogée sur les raisons qu'ils l'ont poussée à divorcer, Kim Kardashian a refusé d'en dire plus et s'est contentée d'expliquer que le couple avait «des différences de point de vue». Peut-être en dira-t-elle plus dans le deuxième volet de cette «réunion». Plus tôt dans la saison, l'ex-femme de Kanye West avait déclaré qu'elle se sentait «très seule dans son mariage».



Kylie Minogue chante sur l'album de reprises de Lady Gaga

Kylie Minogue a fait une reprise de *Marry The Night*, de Lady Gaga, pour un disque de reprises célébrant les dix ans de la sortie de l'album *Born This Way*, sur lequel apparaissait la chanson. L'artiste australienne rejoint ainsi Big Freedia et Orville Peck pour cet album anniversaire qui vient de sortir.

La reprise de *Judas* par Big Freedia et Lady Gaga est déjà sortie, et on verra de nouvelles versions de tubes tels que *Highway Unicorn*, *You and I*, *The Edge of*

Glory, et bien entendu *Born This Way*, qui a été refaite en version country par Orville Peck.

Quant à Kylie Minogue, elle a aussi un anniversaire à célébrer : les 21 ans de la sortie de *Spinning Around*, le 13 juin 2000. «Je continue à tourner après 21 ans», a-t-elle écrit sur Twitter, en référence au titre de la chanson, qui signifie «tourner sur soi». «Quel moment ! Ma première chanson avec un nouveau label, le nouveau millénaire. C'était écrit», a-t-elle poursuivi.

Meghan Markle règle ses comptes

Trois ans après la sortie d'un livre de cuisine communautaire, écrit avec les victimes de l'incendie de la tour Grenfell de Londres, Meghan Markle revient en librairie avec un ouvrage pour enfants. «*The Bench*» est sorti le 8 juin dernier, et il était déjà critiqué avant même sa sortie.

On a reproché à la duchesse de Sussex d'utiliser son titre pour le vendre, après avoir pourtant quitté la famille royale. On l'a également accusée d'avoir plagié un autre livre pour petits, «*The boy on the bench*». Malgré les vents contraires, la femme du prince Harry a tout de même réussi à faire de ce bouquin le N°1 sur la liste des best-sellers du *New York Times* dans la catégorie livres d'images pour enfants, après sa sortie la semaine dernière.

Une nouvelle qu'elle a célébré sur le site de sa fondation, Archewell, en publiant un communiqué, ce 16 juin. A travers les lignes, elle en a profité pour régler ses comptes avec ceux qui lui causent du tort. Elle ex-

plique en effet à ceux qui la disent copieuse : «Bien que ce poème ait commencé comme une lettre d'amour à mon mari et à mon fils, je suis encouragé de voir que ses thèmes universels d'amour, de représentation et d'inclusivité résonnent dans les communautés du monde entier. A bien des égards, la poursuite d'un monde plus compatissant et équitable commence par ces valeurs fondamentales».

Perçue par nombre de ses détracteurs comme la trouble-fête de la famille royale, qui a bourré le crâne de Harry, elle a également complimé le prince Harry, qui est un papa et un mari très attentif, en estimant : «De même, dépendre une autre facette de la masculinité – fondée sur la connexion, l'émotion et la douceur – revient à modéliser un monde que tant de gens aimeraient voir pour leurs fils et leurs filles».

Meghan Markle a par ailleurs conclu son message par des remerciements, avant de le signer «Meghan, The Duchess of Sussex».





En manque de vaccins, l'Afrique frappée par une 3^{ème} vague brutale

L'Afrique, loin derrière le reste du monde dans la course à la vaccination, est frappée par une 3^{ème} vague "brutale" de coronavirus, qui met sous pression des hôpitaux en manque de moyens et déjà éprouvés. Le continent a jusqu'ici évité les scénarios catastrophes observés au Brésil et en Inde. Avec près de 5,3 millions de cas et 139.000 décès, l'Afrique reste le continent le moins touché au monde après l'Océanie, selon un décompte AFP. "La troisième vague s'accélère, se propage plus vite et frappe plus fort", a martelé jeudi la directrice Afrique de l'OMS, Matshidiso Moeti, selon qui "cette vague risque d'être la pire".

La résurgence du virus sur le continent coïncide avec une lassitude des mesures barrières, la propagation de variants plus contagieux et l'hiver en Afrique australe où se concentrent 40% des cas.

En Afrique du Sud, pays officiellement le plus touché du continent avec 35% des infections, les médecins sont confrontés à un afflux sans précédent de malades, présentant des symptômes grippaux ne correspondant pas forcément avec les marqueurs du Covid.

"Ce que nous voyons actuellement est différent de la première ou de la deuxième vague", décrit la responsable de l'Association sud-africaine des médecins, Angélique Coetzee.

La Namibie et la Zambie voisines voient

aussi les courbes du Covid prendre des trajectoires exponentielles. Le ministre zambien de la Santé a récemment évoqué des morgues surchargées.

Son homologue ougandais a signalé à l'AFP de nombreux jeunes dans les hôpitaux, "ce qui est différent de la deuxième vague". Comme l'Afrique du Sud, le pays tente d'augmenter les soins à domicile pour les cas les moins graves, mais les réserves en oxygène manquent.

La 3^{ème} vague touche également des pays relativement épargnés jusqu'ici, comme le Liberia et la Sierra Leone, en Afrique de l'Ouest. "La situation est bien plus alarmante qu'il y a un an", a déclaré le président du Liberia, George Weah, décrivant des hôpitaux remplis de malades en difficulté respiratoire. L'Afrique est globalement répartie dans des mesures sanitaires strictes. L'Ouganda est à nouveau confiné, seuls les commerçants du marché de Kampala, qui nourrissent une bonne part du pays, sont autorisés à continuer leur activité. Le Kenya joue la carte du couvre-feu, tandis que la Namibie, le Rwanda ou encore le Zimbabwe ont remis des restrictions en juin.

Cette troisième vague survient à un moment où les livraisons de vaccins sont quasi à l'arrêt sur le continent. Selon l'OMS, moins de 1% de la population est entièrement vaccinée.

La récente promesse des pays occidentaux d'un milliard de doses aux pays les plus

pauvres, est largement critiquée pour ne pas encore être devenue réalité.

Selon l'OMS, l'Afrique a urgemment besoin de millions de vaccins. "C'est une course contre la montre, la pandémie est en avance sur nous. En Afrique, nous ne sommes pas en train de remporter la bataille contre le virus", avertit M. Nkengasong.

Une flambée des cas en Inde, principal fournisseur de vaccins d'AstraZeneca, a retardé les livraisons par le biais du dispositif Covax de l'OMS. Mais en plus du manque d'approvisionnement, le continent a accumulé les doutes et les défaillances.

Des pays dotés de vaccins n'ont pas réussi à les administrer avant leur péremption. Le Malawi a détruit en mai près de 20.000 doses périmées. La République démocratique du Congo et le Sud-Soudan en ont renvoyé plus de deux millions.

L'Afrique du Sud, qui n'a vacciné que 2,2 millions de personnes sur une population de 59 millions, a dû détruire 2 millions de doses après une erreur lors de la fabrication. A ce jour, 18 pays africains ont épuisé la quasi totalité des vaccins envoyés par l'OMS. Le mois dernier, des centaines de citoyens ont manifesté à Harare, après l'épuisement des stocks dans le principal centre de vaccination.

Face à la pénurie, "nombreux sont ceux qui ont l'impression d'attendre la mort", dénonce Deprose Muchena, de l'ONG Amnesty International, dans un communiqué.

Le Venezuela commande 12 millions de doses du vaccin cubain Abdala

Le gouvernement vénézuélien a annoncé jeudi la signature d'un "contrat pour la fourniture" de 12 millions de doses d'Abdala, un candidat-vaccin cubain contre la Covid-19 qui, selon le laboratoire qui l'a mis au point, a une efficacité de 92%. "Ce vaccin va s'intégrer dans le processus d'immunisation et le plan de vaccination du Venezuela, et nous avons signé un contrat pour la fourniture de 12 millions de doses du vaccin Abdala que nous recevrons dans les prochains mois", a déclaré la vice-présidente Delcy Rodríguez à l'aéroport international de Caracas où elle prenait livraison d'un premier lot de vaccin Abdala, sans en préciser la quantité.

"Des millions de doses supplémentaires vont arriver", a déclaré l'ambassadeur de Cuba à Caracas, Dagoberto Rodríguez, qui l'accompagnait.

Le 21 juin, le groupe pharmaceutique d'Etat BioCubaFarma a annoncé que le candidat-vaccin Abdala, le premier élaboré en Amérique latine, affichait une efficacité de 92,28% contre la Covid-19, au bout de trois doses.

Abdala, en phase finale d'essais cliniques, doit recevoir l'autorisation officielle des autorités cubaines fin juin ou début juillet. Il n'est pas encore approuvé par l'OMS.

Un autre candidat-vaccin développé à Cuba, le Soberana 2, a montré une efficacité de 62% après l'injection de deux de ses trois doses, avait annoncé plus tôt l'institut Finlay de vaccination.

Le Venezuela, qui a pour objectif de vacciner 70% de ses 30 millions d'habitants avant la fin 2021, administre depuis février les vaccins russe Sputnik V et chinois Sinopharm.

En Jordanie, des milliers de débiteurs menacés de prison

Pour soigner ses deux enfants handicapés, Mohammad Sabha a dû contracter des prêts mais ce Jordanien risque l'incarcération en raison de son incapacité à les rembourser, dans un pays où ne pas honorer une dette, aussi petite soit-elle, est passible de prison. "Il s'agit de l'un des problèmes sociaux les plus graves du royaume", souligne l'économiste jordanien Musa al-Saket.

En Jordanie, seuls les fonctionnaires et les retraités bénéficient d'une assurance maladie, et Mohammad, âgé de 43 ans, a déjà fait de la prison à cause de ses dettes. Sa femme est employée dans un service de nettoyage, et à deux ils gagnent mensuellement 650 dinars (767 euros), ce qui couvre à peine leurs dépenses. "Ma femme et moi travaillons mais nous sommes obligés d'emprunter pour soigner nos deux enfants, car les soins coûtent annuellement 5.000 dinars (5.900 euros) et nous ne les avons pas", explique à l'AFP Mohammad, installateur de structures en aluminium.

Sa fille, Fathia, 17 ans, souffre d'une paralysie à un bras et une jambe et Khader, 18 ans, a perdu un oeil en tombant lorsqu'il était enfant. Il doit changer régulièrement sa prothèse. "Pour soigner nos enfants, nous avons emprunté depuis cinq ans 12.000 dinars auprès de cinq établissements. Nous sommes harcelés par les créanciers qui se sont adressés aux tribunaux. Aujourd'hui, nous sommes aux abois", explique-t-il.

S'ils ont échappé au cachot c'est en raison de la pandémie. Le gouvernement a instauré en mars un moratoire jusqu'à la fin de l'année pour l'exécution des peines de prison à condition que la dette de la personne concernée n'excède pas 100.000 dinars.

Mais Mohammad est convaincu que dès que la loi entrera de nouveau en vigueur, lui et sa femme seront les premiers à aller en prison. "Il faut réviser la loi car l'emprisonnement ne profite ni au créancier ni au débiteur. Qu'est ce qu'il gagne en me mettant en prison? Qui s'occupera de mes enfants malades?", dit-il. Selon un rapport sur la question publié par l'ONG Human Rights Watch (HRW) en mars, plus d'un quart de million de Jordaniens font actuellement l'objet de plaintes pour défaut de paiement.

Il cite des statistiques officielles selon lesquelles, le nombre de personnes qui ris-



quent l'incarcération pour des dettes impayées a décuplé en seulement quatre ans, passant de 4.352 en 2015 à 43.624 en 2019 dans un contexte économique difficile.

En outre, en 2019, environ 2.630 personnes, soit 16% de la population carcérale, se trouvaient derrière les barreaux pour non paiement de prêts ou pour avoir émis des chèques sans provision. "Au lieu d'aider ceux qui en ont besoin, les autorités les jettent en prison", s'insurge Sara Kayyali, chercheuse à HRW. L'ONG souligne qu'en l'absence d'une réelle protection sociale, des dizaines de milliers de Jordaniens sont contraints d'emprunter "pour payer services publics, courses, frais de scolarité et frais médicaux" et "ont souvent recours à des prêteurs informels échappant à toute régle-

mentation".

Pour HRW, la Jordanie devrait remplacer l'article 22 de la loi qui autorise l'emprisonnement par une législation enjoignant aux juges d'explorer des alternatives.

Quand la pandémie est arrivée, il ne restait plus à Majdi Mohammad, vendeur ambulancier de parfums et cosmétiques, que 247 dinars à rembourser sur les 6.000 qu'il avait empruntés en 2018. "Mais, mon travail s'est arrêté en mars 2020 lorsque les gens se sont souciés davantage de la nourriture que des parfums", dit cet homme de 53 ans. "Le prêteur a porté plainte auprès du tribunal et j'attends le verdict.

Mais que gagne-t-il si je suis en prison", se demande-t-il. Même minime, une dette non payée est passible de jusqu'à 90 jours de

prison tandis qu'un an d'incarcération est prévu pour l'émission d'un chèque sans provision.

Face à cette situation dramatique, s'est constitué en 2019 un comité pour défendre ces personnes endettées. "Nous cherchons à faire pression pour que le gouvernement modifie la loi. Le débiteur ne doit pas être emprisonné avec des criminels. L'emprisonnement viole la dignité humaine", souligne à l'AFP un membre du comité Mahmoud al-Qatami.

Selon ce commerçant, des milliers de Jordaniens ont fui vers l'Égypte, la Turquie ou la Géorgie pour éviter les peines de prison. "Certains vivent leur exil dans des conditions difficiles. Ils dorment dans les jardins publics ou sous les ponts".

La statue de George Floyd taguée, un groupuscule d'extrême droite soupçonné

Une statue de l'Afro-Américain George Floyd inaugurée samedi à New York a été endommagée jeudi avec de la peinture noire, une dégradation attribuée à un groupuscule d'extrême-droite, également soupçonné de s'en être pris à un autre monument, à Newark (New Jersey). La statue de près de deux mètres de haut, qui représente la tête de George Floyd, a été retrouvée jeudi matin couverte de peinture, avec l'inscription "Patriot Front" (front patriote), du nom d'une cellule néo-nazie américaine, a indiqué la police de New York, qui

enquête sur un possible délit à caractère raciste. Tué par un policier en mai 2020 lors de son interpellation à Minneapolis, George Floyd est devenu le symbole de la lutte contre les brutalités policières et pour l'égalité raciale aux États-Unis. Le policier blanc Derek Chauvin devait être fixé vendredi sur sa peine, deux mois après avoir été reconnu coupable du meurtre de George Floyd à l'issue d'un procès retentissant. Les autorités ont publié jeudi une vidéo montrant quatre individus, dont un tenant une bombe de peinture, marchant sur le trottoir aux abords

du monument, qui se trouve dans le quartier de Flatbush, à Brooklyn. Réalisée en bois par l'artiste Chris Carnabuci, la statue avait été inaugurée samedi en présence de Terrence Floyd, frère de George, qui habite à New York.

Elle doit être transportée, d'ici quelques mois, à Union Square, lieu de rassemblement emblématique à Manhattan. "Je vais être absolument clair avec le groupe de néonazis qui a fait ça: dégagez de notre État", a tweeté le gouverneur de l'État de New York, Andrew Cuomo, indiquant qu'il mettait, à

disposition de l'enquête, des agents spécialisés de la police d'État. "Nous mènerons ces lâches devant la justice", a commenté le maire de New York, Bill de Blasio, sur Twitter. Dans la nuit de mercredi à jeudi, une autre statue de George Floyd, située devant la mairie de Newark (New Jersey), avait également été couverte de peinture. Selon le site d'information NJ.com, l'inscription "Patriot Front" a, là aussi, été découverte, avant que la statue en bronze, qui pèse plus de 300 kg, ne soit immédiatement nettoyée. Une enquête a été lancée par la police de Newark.

Royaume du Maroc
 Ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle
 De L'Enseignement Supérieur Et De la recherche Scientifique
 Académie régionale d'éducation et de formation Marrakech Safi
 Direction Provinciale de Marrakech
LYCEE LYCEE QUALIFIANT HASSAN II
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
N° : 03/LQ.HII/2021
 « Séance publique »

Le Mardi 27 juillet 2021 à dix Heures (10H), il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Directeur du Lycée Qualifiant Hassan II (Avenue cadi Ayad Gueliz - Marrakech), l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix ayant pour objet: LA PRESTATION DE RESTAURATION AU PROFIT DE INTERNAT DU LYCEE QUALIFIANT HASSAN II RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE MARRAKECH EN LOT UNIQUE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de Monsieur le Directeur du Lycée Qualifiant Hassan II (Avenue cadi Ayad Gueliz - Marrakech), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire et estimations sont fixés comme suit :

Caution Provisoire (en dhs TTC)	L'estimation des Coûts des Prestations (Hors taxes)	
	minimale	maximale
14 000dhs(quatorze mille dirhams).	563 310.00 dhs Cinq cent soixante-trois mille trois cent dix dirhams	640 125.00 dhs Six cent quarante mille cent quatre cinq et un dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau de Mr le Directeur du lycée Hassan II Avenue Cadi Ayad Gueliz Marrakech.
- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit en Application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n° 20-14 du 4 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Il est prévu une visite des lieux objet de cet appel d'offres le 16/07/2021 à 10h du matin.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10, du règlement de consultation

N°5811/PA

المملكة المغربية
 Royaume du Maroc
 وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
 قطاع المياه والغابات
 Département des Eaux et Forêts
 المديرية الجهوية للمياه والغابات ومحاربة التصحر للأطلس المتوسط
 Direction Régionale des Eaux et Forêts et de La Lutte Contre la Désertification du Moyen Atlas
 المديرية الإقليمية للمياه والغابات ومحاربة التصحر بخنيفرة
 Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de La Lutte Contre la Désertification de Khenifra

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°10/2021 du 26/07/2021 à 11h00
(SEANCE PUBLIQUE)
RESERVES A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE

Le 26/07/2021 à 10h00, il sera procédé dans les Bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra, Quartier Administratif, Route de Meknès à Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres sur offres de prix pour les Travaux présentés dans le tableau suivant :

N° de lot	Nature des travaux
Unique	Travaux d'aménagement cynégétique de la Réserve de chasse Royale de Rass Beriakh, Commune Territoriale d'Aguelmous, CCDRF de My Bouazza, Province de Khénifra. (2emc Tranche)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de programme, suivi évaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra, Quartier Administratif, Route de Meknès à Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Vingt mille dirhams (20.000,00 Dhs)**.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

N° de Lot	L'Estimation des couts des prestations (En lettres et en chiffres)
01	499.920,00 Quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent vingt dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau marché, comptabilité et régie de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N.B : Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N°5812/PA

المملكة المغربية
 Royaume du Maroc
 وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
 قطاع المياه والغابات
 Département des Eaux et Forêts
 المديرية الجهوية للمياه والغابات ومحاربة التصحر للأطلس المتوسط
 Direction Régionale des Eaux et Forêts et de La Lutte Contre la Désertification du Moyen Atlas
 المديرية الإقليمية للمياه والغابات ومحاربة التصحر بخنيفرة
 Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de La Lutte Contre la Désertification de Khenifra

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°12/2021 du 26/07/2021 à 15h00
(SEANCE PUBLIQUE)

Le 26/07/2021 à 15h00, il sera procédé dans les Bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra, Quartier Administratif, Route de Meknès à Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres sur offres de prix pour les Travaux présentés dans le tableau suivant :

N° de lot	Nature des travaux
01	Travaux d'Amélioration Sylvopastorale dans les périmètres de Maslamane 1, Forêts domaniale d'Ain Abelioune, sur une superficie de 104ha, Commune territoriale d'EL Hammam, Province de Khénifra
02	Travaux d'Amélioration Sylvopastorale dans les périmètres de Maslamane 2, Forêts domaniale d'Ain Abelioune, sur une superficie de 97ha, Commune territoriale d'EL Hammam, Province de Khénifra
03	Travaux d'Amélioration Sylvopastorale dans les périmètres de Maslamane 3, Forêts domaniale d'Ain Abelioune, sur une superficie de 100ha, Commune territoriale d'EL Hammam, Province de Khénifra

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de programme, suivi évaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra, Quartier Administratif, Route de Meknès à Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **20.000,00 dhs Vingt mille dirhams pour chaque lot.**

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :

N° de lot	Montant de l'Estimation
01	708.259,20 Sept cent huit mille deux cent cinquante-neuf dirhams, 20 cts
02	612.873,60 Six cent douze mille huit cent soixante-treize mille, 60 cts
03	655.080,00 Six cent cinquante-cinq mille quatre-vingt dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés, comptabilité et régie de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification des entreprises intervenantes dans le secteur forestier conformément au tableau ci-dessous :

Lot	Secteur	Classe	Qualification exigée
01	1	4	1-4
02	1	4	1-4
03	1	4	1-4

N.B : Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N°5814/PA

المملكة المغربية
 Royaume du Maroc
 وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات
 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
 قطاع المياه والغابات
 Département des Eaux et Forêts
 المديرية الجهوية للمياه والغابات ومحاربة التصحر للأطلس المتوسط
 Direction Régionale des Eaux et Forêts et de La Lutte Contre la Désertification du Moyen Atlas
 المديرية الإقليمية للمياه والغابات ومحاربة التصحر بخنيفرة
 Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de La Lutte Contre la Désertification de Khenifra

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°11/2021 du 26/07/2021 à 12h00mn
(SEANCE PUBLIQUE)
RESERVES A LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE

Le 26/07/2021 à 12h00mn il sera procédé dans les Bureaux de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra, Quartier Administratif, Route de Meknès à Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'offres sur offres de prix pour les Travaux présentés dans le tableau suivant :

N° de lot	Objet
01	Achat d'aliments pour le gibier de la Réserve Royale de chasse de Rass Beriakh, CR d'Aguelmous, CCDRF de My Bouazza, Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la lutte contre la désertification de Khénifra.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de programme, suivi évaluation de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra, Quartier Administratif, Route de Meknès à Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Dix mille dirhams (10.000,00 Dhs)**.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à : **Deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix dirhams (299.970,00 dhs)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau marché, comptabilité et régie de la Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Khénifra.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N.B : Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N°5813/PA

UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI
PRESIDENCE
EL JADIDA

AVIS RECTIFICATIF

APPEL D'OFFRES OUVERT N° 06/UCD/2021

Le Président de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida informe le public que l'appel d'offres ouvert N° 06/UCD/2021 (**Elaboration des études techniques et suivi des travaux de construction de la Faculté Polydisciplinaire de Sidi Bennour**), publié dans le quotidien LIBERATION N° 9347 du 19-20 Juin 2021, a subi des rectifications comme suit :

- la date d'ouverture des plis: le 16/07/2021, à 10 H au lieu du 13/07/2021, à 10 H.
- la date de visite des lieux: le 05/07/2021, à 11 H au lieu du 01/07/2021, à 11 H.

N°5815/PA

UNIVERSITE CHOUAIB DOUKKALI
PRESIDENCE
EL JADIDA

AVIS RECTIFICATIF

APPEL D'OFFRES OUVERT N° 07/UCD/2021

Le Président de l'Université Chouaib Doukkali d'El Jadida informe le public que l'appel d'offres ouvert N° 07/UCD/2021 (**Contrôle et optimisation des études techniques et contrôle des travaux de construction de la Faculté Polydisciplinaire de Sidi Bennour**), publiés dans le quotidien LIBERATION N° 9347 du 19-20 Juin 2021, a subi des rectifications comme suit :

- la date d'ouverture des plis: le 16/07/2021, à 11 H au lieu du 13/07/2021, à 11 H.
- la date de visite des lieux: le 05/07/2021, à 11 H au lieu du 01/07/2021, à 11 H.

N°5816/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'OUARZAZATE
SG/DBM/SM

Avis d'appel d'offres ouvert
N° 26/INDH/2021
(Avis rectificatif)

Dans le cadre de l'appel d'offres N°26/INDH/2021, Publié dans le journal libération N°9346 en date du 18/06/2021, relatif aux Travaux de Construction de Trente (30) Unités Préscolaires dans les Communes Territoriales à la Province d'Ouarzazate, réparti en quatre lots, programmé le 14/07/2021 à partir de 10H00 dans la salle des réunions du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate. Il est porté à la connaissance du public que :

Objet	Caution	Estimation
LOT N°01 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE HUIT (08) UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DE LA COMMUNE TERRITORIALE IZNAGUENE.	15000,00 (Quinze Mille Dirhams) au lieu de 30000,00 (Trente Mille Dirhams)	1 475 040,00 dhs (Un Million Quatre Cent Soixante Quinze Mille Quarante Dirhams Et Zéro Centimes.) au lieu de 1 977 210,24 dhs (Un million neuf cent soixante-dix-sept mille deux cent dix dirhams et vingt-quatre centimes)
LOT N°02 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX (06) UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DES COMMUNES TERRITORIALES KHOUZAMA, OUISSSELSSATE ET SIROUA.	10000,00 (Dix Mille Dirhams) au lieu de 20000,00 (Vingt Mille Dirhams)	1 106 280,00 dhs (Un million deux cent quatre-vingt dirhams et zéro centimes) au lieu de 1 482 907,68 (Un million quatre cent quatre-vingt-deux mille neuf cent sept dirhams et soixante-huit centimes)
LOT N°03 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE HUIT (08) UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DES COMMUNES TERRITORIALES TIDILI ET IGHREM N'OUGDAL.	15000,00 (Quinze Mille Dirhams) au lieu de 30000,00 (Trente Mille Dirhams)	1 475 040,00 dhs (Un Million Quatre Cent Soixante Quinze Mille Quarante Dirhams Et Zéro Centimes.) au lieu de 1 977 210,24 dhs (Un million neuf cent soixante-dix-sept mille deux cent dix dirhams et vingt-quatre centimes).
LOT N°04 : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE HUIT (08) UNITES PRESCOLAIRES AU NIVEAU DES COMMUNES TERRITORIALES IGHREM N'OUGDAL, TLOUET ET AMERZGANE.	15000,00 (Quinze Mille Dirhams) au lieu de 30000,00 (Trente Mille Dirhams)	1 475 040,00 dhs (Un Million Quatre Cent Soixante Quinze Mille Quarante Dirhams Et Zéro Centimes.) au lieu de 1 977 210,24 dhs (Un million neuf cent soixante-dix-sept mille deux cent dix dirhams et vingt-quatre centimes)

Le reste des informations demeure sans changement

N°5817/PA

 Université Mohammed V de Rabat
Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse des Systèmes


جامعة محمد الخامس بالرباط
Université Mohammed V de Rabat

Avis d'un Concours de recrutement d'un Ingénieur d'Etat : 1^{er} Grade
L'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique et d'Analyse des systèmes organise un concours de recrutement d'un Ingénieur d'Etat : 1^{er} Grade (01 poste), session du 27/07/2021 dans la spécialité suivante :

Grades	Spécialités	Nombre de Postes	Diplômes demandés
Ingénieur d'Etat 1 ^{er} Grade (01 poste)	Ingénieur Génie Logiciel et Systèmes d'Informations, Ingénierie de Développement des services Numériques	01	Diplôme d'ingénieur d'Etat délivré par les Ecoles ou les instituts ou les Etablissements Universitaires Nationaux, ou tout diplôme reconnu équivalent conformément aux dispositions du décret n°2.12.90 du Journada II 1433(30 avril 2012)

Ce concours est ouvert aux candidats de nationalité marocaine âgés entre 18 ans et 45 ans au plus à la date du concours, Les candidats intéressés doivent s'inscrire sur le lien électronique suivant : <https://e-concours.um5.ac.ma> L'inscription sur le lien précité doit se faire avant le 12/07/2021

Ce concours comprend les épreuves suivantes :

Epreuve écrite et orale	Durée	Coefficient
- Epreuve n°1 : sujet général sur les politiques publiques des différents domaines ou sur le secteur de l'enseignement Supérieur, la Recherche Scientifique et la Formation des Cadres.	3 heures	3
- Epreuve n° 2 : Portant sur la spécialité objet du concours	4 heures	4
- Epreuve orale : Evaluation du candidat par un jury sur les différents domaines pour juger ses capacités à exercer les fonctions liées au grade mis en compétition.	Entre 15 et 30 minutes	3

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces suivantes auprès du Service des Ressources Humaines de l'ENSIAS sise Av Mohammed ben Abdellah Regragui, BP 713 Agdal Madinat Al Irhane et ce avant l'épreuve orale :

- 1- Une demande de candidature au concours adressée au Directeur de l'ENSIAS portant le nom et prénom ; l'adresse, le N° de téléphone et l'adresse email ;
- 2- Curriculum Vitae (C.V);
- 3- Copie des diplômes ou équivalent (01);
- 4- Copie de la carte d'identité nationale (01);
- 5- Autorisation de participation au concours pour les fonctionnaires ;
- 6- Extrait d'acte de naissance récents (3 derniers mois) (01);
- 7- Copie de l'arrêté d'équivalence pour les candidats titulaires des diplômes des Universités étrangères).

La liste des candidats admis et justifiants les conditions réglementaires requises sera publiée sur le site de l'emploi public www.emploi-public.ma et sur le site de www.ensias.um5.ac.ma
Cette liste sera considérée comme une convocation pour passer ce concours. La liste du candidat admis définitivement et la liste d'attente sera publiée sur le portail et sur le site susmentionnés.


Mme HANAN DENRADI

N°072/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'ESSAOUIRA
SECRETARIAT GENERAL
DAA

Avis modificatif concernant l'avis d'appel d'offres ouvert
N°29/2021/GDE/BG publié le 05-06/06/2021 N° 9335 au journal « Libération ».

La Province d'Essaouira porte à la connaissance du public que l'avis d'Appel d'Offres ouvert n°29/2021/GDE/BG dont l'objet est :

- **Achat de matériel et mobilier de bureau au profit du siège du secrétariat général et des postes de commandement de la province d'Essaouira.**

A était rectifié comme suit :

La date d'ouverture des plis le 12/07/2021 à 10 h

Les prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du secrétariat général de la province d'Essaouira, la division des affaires administratives avant le 09/07/2021 à 16H00 (Heure limite pour le dépôt des prospectus ou autres).

Au lieu de :

La date d'ouverture des plis le 28/06/2021 à 10 h

Les prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du secrétariat général de la province d'Essaouira, la division des affaires administratives avant le 25/06/2021 à 16H00 (Heure limite pour le dépôt des prospectus ou autres).

Le reste de l'avis d'appel d'offres est sans modification.

N°5818/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 REGION MARRAKECH-SAFI
 PROVINCE DE SAFI
 CERCLE ABDA
 CAIDAT EL GOURAANI
 CT EL GOURAANI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°01/2021

Le jeudi 22 juillet 2021 à 11 heures, il sera procédé, au Salle de réunion de la commune el gouraani province de SAFI à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouverts en séance publique sur offres de prix pour : travaux D'extension du réseau d'électricité Au profit des douars de la commune EL GOURAANI, province de Safi.

Le dossier d'appel d'offres ouverts, peut être retiré auprès de bureau de service technique de la commune el gouraani province de SAFI, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

La caution provisoire : 26394,00 DHS (VINGT SIX MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUATORZE dirhams)

L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : 879.788 ,40DHS (Huit cent soixante-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt-huitdirhams 40 centimes)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatifs aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- les concurrents peuvent, soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage, soit les déposer sur support papier dans les conditions prévues par l'article 31 du décret n° 2-12-349 susvisé.
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service technique de la commune EL GOURAANI
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

Les concurrents sont invités à fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivant :

Qualifications exigées	Classe	Secteur
J5	4	J

N°5819/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE TIZNIT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 23/2021

Le 03/08/2021 à 10h00, il sera procédé en séance publique dans la salle de réunion de la D.P.E.T. L.E de Tiznit Avenue Mohamed V Tiznit à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

OBJET : Etude géotechnique relative à :

- L'Elargissement, renforcement et amélioration du niveau de service de la RP 1908 entre TIGHMI et ANZI du PK 48+000 au PK 59+000 sur 11 Kms.
- L'élargissement, renforcement et amélioration du niveau de service de la RP 1912 du PK 0+000 au PK 13+200 sur 13.2 Kms (Province de Tiznit).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Bureau des marchés de la DPETLE de Tiznit. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 800.00 Dhs (Huit cent Dhs)
- L'estimation des coûts des prestations établies par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de : 54 024,00 Dhs (Cinquante quatre mille vingt quatre Dhs, 00 Cts).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Directeur Provinciale de l'Equipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tiznit.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit présentés par voie électronique selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'Economie et des Finances n° 20-14 du 04 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévus par l'article 4 du règlement de consultation.

- Dossier Technique comprenant :
- Pour les laboratoires installés au Maroc

Les concurrents devront fournir une copie légalisée (certifié conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification des laboratoires de BTP justifiant ce qui suit :

Activité	Qualification exigée	Catégorie
EG : Etude Géotechnique	EG.3 ET EG.5	3

- Pour les laboratoires non installés au Maroc :

Les laboratoires non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N°5820/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale
 de la Formation Professionnelle
 de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation
 Région Marrakech-Safi
 Direction provinciale de Marrakech
Bassin Scolaire Hassan II - Marrakech

APPEL D'OFFRES OUVERT
N°04/LQ.HII/2021
(Séance publique)

Le 28 Juillet 2021 à 10 heures il sera procédé dans le bureau du directeur Du Lycée Hassan II, avenue CADY AAYAD à Marrakech relevant de la direction provinciale de Marrakech de l'AREF M-S, à l'ouverture des plis ayant pour objet :

La Prestation de la surveillance et le Gardiennage Du Lycée Hassan II, Relevant De la direction provincial de Marrakech en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau du directeur Du Lycée Qualifiant Hassan II à Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit :

Cautionnement provisoire en Dhs TTC		Estimations de la prestation en Dhs TTC	
En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
3 800.00	Trois MilleSix Cent Dirhams et 00 Cts	136 472.83	Cent trente-six Mille quatre Cent Soixante-douze Dhs et 83 cts

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau du directeur Du LycéeQualifiantHassan II à Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 08 JoumadaAloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- ✓ *Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau directeur Du Lycée Qualifiant Hassan II à Marrakech.
- ✓ *Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- ✓ *Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ *En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation

N°5821/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale
 de la Formation Professionnelle
 de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
 DE LA REGION MARRAKECH-SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 11/AREF/2021

Le 20/07/2021 à 11Heures, il sera procédé dans les bureaux de l'Académie Régionale d'Éducation et de Formation de Marrakech Safi, Service des achats et des marchés sis à Rue Abou OubaidaDaoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, ayant pour objet l'achat de matériel informatique au profit des établissements scolaires et des services administratifs relevant de l'AREF M-S en deux lots séparés comme suit :

Objet	Caution provisoire	Cout estimatif du maitre d'ouvrage TTC
Lot1 : Achat de matériel informatique au profit des services administratifs relevant de l'AREF MS.	20 000.00dhs (Vingt mille dirhams)	2 027 204.40dhs (Deux millions vingt-sept mille deux cent quatre dhs40 cts)
Lot2 :Achat de matériel informatique au profit des établissements scolaires relevant de l'AREF MS.	20 000.00 dhs (Vingt mille dirhams)	2 183 612.40dhs (Deux millions centquatre-vingt-trois mille six cent douzedhs40 cts)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés sis à Rue Abou OubaidaDaoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du Service des marchés et des achats sis à Rue Abou OubaidaDaoudiate, Marrakech
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20 - 14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.
- Les documentations et catalogues exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de l'académie sise à : Rue Abou OubaidaDaoudiate Marrakech le 19/07/2021 à 16 h (date et heure limites de dépôt).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

N°5822/PA

FIDUCIAIRE BOUGAFER
CONSEILS
CABINET FIDUCIAIRE
TEL : 06 71 66 19 18 /
06 61 86 89 08

Aux termes d'un acte S.S.P en date de 05/06/2021 à Marrakech il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

1- Dénomination : « TP SUD NEGOCE » SARL A.A.U.
2- Siège social: RES KOUTOUBIA CENTRE 1 B ZERKTIUN ET MOHAMMED ELBAQAL APPT 09 2 EME ETG GÜELIZ MARRAKECH.

3- Objet social : MARCHAND MATERIAUX DE CONSTRUCTION MARCHAND DE FER ET TOLE.
4- Durée : 99 ans.

5- Capital Social : 100 000,00 dhs divisé en 100 parts social de 100 dhs chacune. Le capital social est entièrement libéré, souscrite en totalité a Mr KHENCHOUCH SAYD l'associé unique.

6- La Gérance : la société est gérée par Mr KHENCHOUCH SAYD CIN N°UCI125035 pour une durée illimitée.

7- Année sociale : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.

8- Dépôt légal : a été effectué au tribunal de Marrakech sous le N°M06-212360378125212/DACE et immatriculé au registre de commerce sous le 116171 le 21/06/2021.

N° 5806/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PRÉFECTURE DE MOHAMMEDIA
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M./SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRES DES PRIX
N° 03/2021/FDR

Le Lundi 19 juillet 2021 à 10 Heures, il sera procédé, dans les bureaux de Secrétariat Général de la Préfecture de Mohammedia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour : Travaux d'aménagement des centres de santé à la Préfecture de Mohammedia (Beni Yakhlef, Ain Tekki et Fathil).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia et il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchéspublics.gov.ma).

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à

14.000,00 Dhs (Quatorze mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Neuf cent neuf mille deux cent quarante six dhs TTC (909.246.00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, Division du budget et marchés Préfecture Mohammedia, BD Yacoub El Mansour Mohammedia.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Le dépôt des plis et des offres peuvent être effectués par voie électronique sur le portail des marchés publics à l'adresse suivante www.marchéspublics.gov.ma.

- Il est prévu une visite des lieux le Mardi 6 juillet 2021 à 10 H (Point de rencontre siège de la Préfecture).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

N° 5807/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Région Drâa-Tafilelet
Direction Provinciale de Midelt
AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

Au rabais ou à majoration (Séance publique)

Le 19/07/2021, il sera procédé au bureau du chef de Service des Affaires Administratives et Financières, Construction, Equipement Et Patrimoine au siège de la direction provinciale de l'Aref DT de Midelt, sise à Avenue El massira, Midelt, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts au rabais ou à majoration comme suit :

1. Appel d'offres n° 23/MID/INV/2021
Objet : « TRAVAUX DE BRANCHEMENT : DE VINGT (20) ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES PAR LE RESEAU

D'ELECTRICITE ET UN (01) ETABLISSEMENT SCOLAIRE PRIMAIRE PARLE RESEAU DE L'EAU POTABLE AUX ETABLISSEMENT SCOLAIRES-LEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF DT DE MIDELET»

• Heure d'ouverture des plis : 10h00

• Cautionnement provisoire : 10 000.00 DHS (Dix mille dirhams)

• L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Montant DH TTC :396 000.00 DH (Trois cent quatre-vingt-seize mille Dhs00Centimes)

• Appel d'offres n° 23/MID/INV/2021 est réservé aux petites et moyennes entreprises, coopératives et auto entrepreneurs.

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés, au bureau des marchés, au siège de la direction provinciale de l'AREF Drâa-Tafilelet de Midelt sise à Avenue Elmassiraalkhadra-Midelt, il peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

• soit déposés, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DP del'AREF DT de Midelt.

• soit les envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité.

• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics. En application des dispositions :

• de l'article 6 de l'arrêté n°3011.13 du 24hija1434(30octobre 2013), du ministre de l'Economie et des Finances ,pris pour application de l'article 156 de décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20mars 2013) .
• Des articles 25 et 156 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20mars 2013),tels qu'ils ont été modifiés et complétés par le décret n°2-19-69 du 18 ramadan 1440(24/5/2019)
Il est à signaler que l'appel d'offre

23/MID/INV/2021est réservé aux petites et moyennes entreprises nationales, auxcoopératives ou une union de coopératives et aux auto-entrepreneurs

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 07 du règlement de la consultation de chaque appel d'offres, et ce conformément à l'article4 de l'arrêté n°3011.13 du 24hija1434(30octobre 2013) et l'article 25du décret n°2-12-349 du 8jourmada I 1434(20mars 2013), tel qu'ila été modifié et complété.

N° 5808/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle De l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Région Drâa-Tafilelet
Direction Provinciale de Midelt
AVIS DE CONSULTATIONS ARCHITECTURALES (Séance publique)
Le 19/07/2021, il sera pro-

céde, au siège de la direction provinciale de l'Aref DT de Midelt, sise à Avenue El Massira BP 317 Midelt, à l'ouverture des plis concernant laconsultation Architecturale suivante :

Consultation architecturale n° 05/MID/CA/2021

• Objet : «CONSULTATIONS ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS (03)SALLES DE CLASSE PRIMAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'AREF DT DE MIDELET»

• Heure d'ouverture des plis : 11:00

• Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 500 000,00 DH HT (Cinq cents mille Dirhams et 00 Centimes) HT

Le dossier de la consultation peut être retiré auprès du bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'AREF Drâa-Tafilelet de Midelt, sise à Avenue El Massira BP 317 Midelt, il peut être également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.

marchéspublics.gov.ma Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100,101, et 102 du décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés pour le compte de l'Etat et des établissements publics ainsi que certains règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Les architectes peuvent :

• Soit déposer leurs plis, contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage sise à l'adresse précitée ;

• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;

• Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Soit les envoyer par voie électronique via le portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation architecturale.

N° 5809/PA



ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Région Drâa-Tafilelet
Direction Provinciale de Midelt

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS
Au rabais ou à majoration (Séance publique)

Le 19/07/2021, il sera procédé au bureau du chef de service des Affaires Administratives et Financières, Construction, Equipement Et Patrimoine au siège de la direction provinciale de l'Aref DT de Midelt, sise à Avenue El massira, Midelt, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts au rabais ou à majoration comme suit :

1. Appel d'offres n°24/MID/INV/2021
Objet : «TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE COLLEGE ZITOUNE AVEC INTERNAT A LA CT AMERSID RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELET PROVINCE DE MIDELET»

- Heure d'ouverture des plis 12H00
- Cautionnement provisoire est fixé à : 300 000.00Trois Cent Mille Dirhams
- L'estimation TTC du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

• Montant DH TTC : 14 677 794.00 DHS(Quatorze million six cent soixante-dix-sept mille sept cent quatre-vingt-quatorzeDhs 00 Centimes)

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés, au bureau des marchés, au siège de la direction provinciale de l'AREF Drâa-Tafilelet de Midelt sise à Avenue Elmassiraalkhadra-Midelt, il peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposés, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la DP del'AREF DT de Midelt.
- soit les envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article07 du règlement de la consultation.

Pour le dossier technique les concurrents doivent produire :

Une copie certifiée conforme à l'original du certificat de classification et de qualification.

APPEL D' OFFRES	Secteur (Nouveau système)	Qualification (Nouveau système)	Classe minimale (Nouveau système)
24	A	A. 2	3

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES, CONSTRUCTION, EQUIPEMENT ET PATRIMOINE.
BUREAU DES MARCHÉS
La direction provinciale de l'AREF Drâa-Tafilelet de Midelt
Avenue El Massira BP: 317 MIDELET ☎ /05 35 58 21 42 📠 /05 35 58 04 18

N°5810/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TAOULDANNT
CERCLE OULED BERHIL
CAIDAT EL FAID
CT EL FAID

AVIS DE DEPOT

Le président de la commune territorial D'EL FAID Annonce au Public que Le Projet du plan d'aménagement du centre de la commune EL FAID ainsi que son règlement est déposé auprès du siège de la commune EL FAID pour l'enquête publique dans une période d'une mois entre le :27 juin 2021 et le 27 juillet 2021 .

Aussi il est Porté à la connaissance du public qu'un dossier et un Registre seront à la portée du public après du bureau technique au siège de la commune pour porter leurs observations pendant les horaires du travail.

N°5419/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RÉGION MARRAKECH - SAFI
PROVINCE DE SAFI
CERCLE DE HIRARA
CAIDAT SOUK AYIR
COMMUNE TERRITORIALE D'AYIR

AVIS D'ANNULATION D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 07/2021

Le président du conseil communal d'Ayir porte à la connaissance du public que l'appel d'offres n° 07/2021 relatif à l'élargissement de la piste goudronnée de Lakouassma reliant la RP 2313 et la RR 301 à la CT Ayir (1ère tranche) - province de safi publiée au journal Libération n°9334 du 04/06/2021 prévu le 29/06/2021 à 10h00 est annulé.

N°5823/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la culture de la jeunesse et des Sports
Département de la jeunesse et des sports

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 15 /2021

Le 13/08/2021 à 10 H 30 min , Il sera procédé, dans la salle de réunion principale du département de la jeunesse et des sports-, sis 51 Avenue IBN SinaGdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour objet : « Achat de livres au profit des établissements de la jeunesse relevant du Ministère de la culture de la jeunesse et des sports - Département de la jeunesse et des sports en cinq lots :

- Lot 1 : Tranche d'âge de 4-6
- Lot 2 : Tranche d'âge de 7-9
- Lot 3 : Tranche d'âge de 10-12
- Lot 4 : Tranche d'âge de 13-15
- Lot 5 : Tranche d'âge de 16-18

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés - département de la jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN SinaGdal Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à 100.000,00 DH (Cent mille dirhams) pour chaque lot.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Lot 1 : Tranche d'âge de 4-6	10 369 980,00 DH TTC (Dix millions trois cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt dirhams TTC).
Lot 2 : Tranche d'âge de 7-9	7 557 760,00 DH TTC (Sept millions cinq cent cinquante-sept mille sept cent soixante dirhams TTC).
Lot 3 : Tranche d'âge de 10-12	14 246 400,00 DH TTC (Quatorze millions deux cent quarante-six mille quatre cents dirhams TTC).
Lot 4 : Tranche d'âge de 13-15	12 077 760,00 DH TTC (Douze millions soixante-dix-sept mille sept cent soixante dirhams TTC).
Lot 5 : Tranche d'âge de 16-18	6 137 400,00 DH TTC (Six millions cent trente-sept mille quatre cents dirhams TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- a - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du département de la jeunesse et des sports-
- b - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- c - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- d- soit envoyer la soumission par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014.

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au service des marchés du département de la jeunesse et des sports Sis 51 Avenue Ibn Sina Agdal Rabat au plus tard le 12/08/2021 avant 16 Heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation.

N°5826/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
CERCLE DE BZOU
CAIDAT DE FOUM-JEMAA
COMMUNE DE TABIA

AVIS DE REPORT

le président de la commune de Tabia porte à la connaissance du public que l'avis d'appel d'offres ouvert n°06/2021/C. T/p.Az. ayant pour objet Construction D'un Hangar Au Siège De La Commune de la commune de TABIA. prévu le 14/07/2021 à 12 heures , publié au journal Libération n° 9349 du Mardi 22 juin 2021 est reporté au 19/07/2021 .

N°5824/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région Marrakech Safi
Province Rhamna
GROUPEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
RHAMNA

AVIS DE PRE-QUALIFICATION

Le Groupement des Collectivités Territoriales a publié dans la presse nationale une annonce pour la **pré-qualification** des entreprises intéressées par la mise déléguée de :

- Exploitation d'un centre d'enfouissement et valorisation des déchets de deux centres de transfert dans la province Rhamna pour les déchets ménagers et assimilés
- La conception, la construction, le financement, et l'exploitation des autres installations
- La conception, la construction, le financement, et l'exploitation deux centres de transfert et du centre de Tri

Le Groupement des Collectivités Territoriales ci-après nommé le délégué prévoit présélectionner des entreprises admissibles pour ce projet incluant les services et les travaux suivants :

- la construction et l'aménagement de l'autre installation du CEV de Rhamna (Nouveau Casiers, Bassins de l'ixviats, voies de circulation.....
- La fourniture des équipements et aménagement du CEV
- Le Financement des Travaux et des Equipements
- La Gestion et l'exploitation du CEV de Rhamna
- La conception, la construction, le financement et l'exploitation deux centres de transfert et du centre du Tri

Pour l'aménagement, l'équipement, l'exploitation et le financement du centre d'élimination et de valorisation des déchets de la Province Rhamna, l'offre technique du candidat doit présenter un planning de la mise en œuvre des technologie d'élimination et de valorisation des déchets solides ménagers ou assimilés au niveau de la Province Rhamna

Le Soumissionnaire doit proposer un planning détaillé de leur réalisation dans le temps avec un programme d'investissement de chaque phase

Le candidat établira et joindra à sa réponse une analyse des impacts de son projet en tenant compte de la conception et du mode d'exploitation qu'il proposera

Les différentes tache et travaux que le délégué doit accomplir dans le cadre du futur marché sont définis dans ce programme fonctionnel détaillé du dossier d'appel d'offres de la présente consultation.

Une réunion de présélection aura lieu le 27/07/2021...à...11...h.....du matin dans le siège du Groupement des Collectivités Territoriales Rhamna, tous les candidats éventuels sont conviés à cette réunion pour assister à la réception des dossiers de présélection.

Les candidats désirant participer à la pré-qualification peuvent obtenir le dossiers de présélection auprès du délégué des publication de l'avis d'appel d'offre dans les journaux, à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Les sociétés peuvent télécharger le dossier de pré-qualification à partir du portail des Marchés publics de l'état www.Marchespublics.gov.ma

Les soumissions de demandés de présélection doivent être reçues sous pli cacheté, remis en main propre ou envoyés par courrier recommandé au délégué à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard à l'heure et à la date ci-après le ...27/07/2021avec la mention :

« **Gestion déléguée du centre d'enfouissement et de valorisation de deux centres de transfert des déchets de Rhamna**

- La conception, la construction, le financement de l'exploitation des autres installations,
- La conception, la construction, le financement et l'exploitation deux centres de transferts et du centre du Tri au niveau de la Province Rhamna

Qui doit être clairement inscrite sur le pli

Les demandes tardives seront rejetées

Les candidats seront informés, conformément aux conditions du dossier de pré-qualification, des résultats de leurs demandes. Seuls les entreprises et groupements d'entreprises retenus en vertu de cette procédure seront invités à soumissionner.

Adresse

Siege : Groupement des Collectivités Territoriales
Rhamna
Province Rhamna

N°5825/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE D'AZILAL
COMMUNE DE TABIA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°
06/2021/C.TABIA
Le lundi 19 juillet 2021 à 12 heures il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune de Tabia Provinciale d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres sur offres de prix pour : Construction D'un Hangar Au Siège De La Commune de la commune de TABIA .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service technique de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchéspublics.gov.ma
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : huit Mille dirhams, 00 Cts (8 000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cent quatre vingt huit mille quatre cent soixante dirhams 00 centimes (188 460,00 DH)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service technique de la commune de Tabia ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5850/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Tarfaya
Secrétariat Général
Division du Budget
et des Marchés
Service des Marchés
AVIS DE
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° : 05/PT/INDH/2021
Le Mardi 27 Juillet 2021 à Midi (12H00), il sera procédé, à la salle des réunions de la Province de Tarfaya à l'ouverture des plis relatifs à consultation architecturale suivante pour :
ETUDE ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX UNITES PRESCOLAIRES A LA COMMUNE AKHFENNIR ET A LA COMMUNE DAOURA (PROVINCE TARFAYA)
Le dossier de consultation architecturale peut être retiré au service des marchés de cette Province. Il peut, également, être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma.
Le budget prévisionnel maximum, Hors Taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : (313

230,00 DHS HT) TROIS CENT TREIZE MILLE DEUX CENT TRENTE DIRHAMS ET 00 CTS (HORS TAXE).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du Décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
• Soit soumissionner électroniquement via la plate forme des marchés publics ;
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés de la Province de Tarfaya ;
• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
• Soit les remettre au président du Jury d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 06 du Règlement de Consultation.

N° 5851/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE TAZA
CERCLE AKNOUL
CAIDAT TIZI OASLI
COMMUNE TIZI OUSLI
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° :01/2021

Le mercredi 28 juillet 2021 à Onze heures il sera procédé, aux sièges de la commune de Tizi Oualsi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour : AEP du douar Taghila par branchements individuels - Commune Tizi Oualsi Province de Taza.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service technique de la commune de Tizi Oualsi, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat (www.marchéspublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à : Quinze mille dirhams (15.000,00) DH

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Neuf cent quarante-trois mille quatre cent dix dirhams (943.410,00DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- soit déposer contre récépissé leurs plis sur support papier dans le bureau d'ordre de la commune de Tizi Oualsi ;
- soit transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage ;
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article neuf (09) du ré-

glement de la consultation.
Pour le dossier technique, les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification : Secteur C, Classe 5, Qualification exigée C1
Pour les concurrents non installés au Maroc, ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 5852/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION CASABLANCA-SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
CERCLE DE BEN AHMED
JANOUBIA
CAIDAT DE SIDI HAJJAJ
COMMUNE
DE SIDI HAJJAJ
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 05/SHJ/2021

Le vendredi 23 juillet 2021 A 10 heures, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Président de la Commune de Sidi Hajjaj à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n° 05/SHJ/2021 relatif aux Travaux d'entretien et de réhabilitation en revêtement bicouche des pistes suivantes :

- 1) PISTE RELIANT RP3619 ET LA RP 3626 PAR DOUAR LABIOD (5.500KM).
- 2) PISTE RELIANT OD M'RAH AU DOUAR OD BOUALI (1.200KM).
- 3) PISTE OD YICH (2.700KM).

A LA COMMUNE SIDI HAJJAJ PROVINCE DE SETTAT

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau de service technique de la commune de Sidi Hajjaj. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: quarante cinq mille dirhams (45.000,00dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : (2.158.800,00dhs) deux million cent cinquante huit mille huit cent dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ou par voie électronique au portail des marchés publics ;
Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la CT Sidi Hajjaj ;

Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5853/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
Province de Béni-Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 09/PRDTS-INDH /2021

Le 26/07/2021 à 10H, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni-Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux : **TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES DOUARS BOUCHEN ET BOUNDIR A LA COMMUNE TERRITORIALE TIZI NISLY, PROVINCE DE BENI MELLAL.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **35 000,00 dhs (Trente Cinq Mille Dirhams).**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **2.285.460,00 « Deux Millions Deux Cent Quatre Vingt Cinq Mille Quatre Cent Soixante Dirhams »**

Les concurrents peuvent :

Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité, telle qu'il a été complété et modifié.

Transmettre leurs plis par la voie électronique.

Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M/SM).

Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

*Pour les concurrents installés au Maroc :

Copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises BTP/

Secteur	Qualification	Classe Minimale
C	C1	Classe 4

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu dans l'article 09 du règlement de la consultation.

N°5827/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE BERKANE

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
N° Ber 13/2021

Le Vendredi 23/07/2021 à Dix heures, il sera procédé dans la Salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de BERKANE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Travaux d'aménagement des pénétrantes de la voie de contournement de la ville de Berkane : Voie reliant le Giratoire situé au PK 6+420 de la VCB au marché de gros de la Ville de Berkane, Longeant Oued Quartass.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de BERKANE, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cinq Cent Trente Cinq Mille Sept Cent Vingt Huit Dirhams (535 728,00 Dhs)**

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Trente Cinq Million Sept Cent Quinze Mille Deux Cent Soixante Deux Dirhams, Quatre Vingt Centimes. (35 715 262,80 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au Bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de BERKANE

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de l'Equipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau de BERKANE ;

- soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- soit les envoyer par voie électronique au portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

Le Dossier technique à fournir comprend :

La copie légalisée du certificat de qualification et de classification, en remplacement du dossier technique prévu par l'article 25 du décret n° 2-12-349 précité. Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont :

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B	1	B1 B3 - B 5 - B6
C	3	C3

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces prévues à l'article 4 du règlement de la consultation.

N°5828/PA

« CAFE COLADA SARL

Siège social : Rue 73 N°23 Hay Salama 1 Bloc 4 Sidi Othmane Casablanca. Lors de l'assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le : 20/05/2021, l'associé unique de la société «CAFE COLADA» Sarl au a décidé de :
1- changer la dénomination de la société de « CAFE COLADA» à « RBJA FISH ». 2- changer l'activité de la société à la nouvelle activité « Marchand poissonnerie ». Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casablanca, en date du 21/06/2021 sous le numéro 473 039.
Pour mention et avis.
[Signature du gérant de la société]

N° 5854/PA

Constitution SOCIETE TRADING BG-SARL AU-MOHAMMEDIA GSM: 0601276811

Constitution
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28/06/2021, il a été établi les statuts d'une société SARL AU, dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :
Dénomination : «TRADING BG» SARL AU.
Siège Social : 34 RD DERB LAAYOUNE EL ALIA.
Associés :
- Mr. FATH ALLAH BOUGRINE, apporteur en numéraire 30 000.00 DHS soit 30parts sociales.
TOTAL : 30 000.00 dhs soit 300 parts sociales
Objet :
- Fournitures de bureau,
- Informatique (MARCHAND DE MATERIEL).
- Travaux divers OU CONSTRUCTIONS (ENTREPRENEUR DE).
Durée : 99 ans.
Capital social : 30.000,00 DHS.
Gérance : la société est gérée par : - Mr. FATH ALLAH BOUGRINE.
Dépôt légal : société a été immatriculée au RC au Tribunal de première instance de Mohammedia sous le N°28343, et Dépôt légal a été effectué le 16/06/2021 sous le N°1401/21.

N° 5855/PA

KB 94 TRADING INTERNATIONAL «SARL» AU CAPITAL SOCIAL DE : 100 000,00 dhs
SIÈGE SOCIAL: HAY EL KODIA SIDI BOUATH-MANE EL KELAA DES SRAGHNA SIDI BOUATHMANE
Modifications statutaires :
Suivant P.V. de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14/04/2021, enregistré à Ben Guérir en date du 24/05/2021, les associés décident les modifications suivantes :
1- Nomination M. BIYOUZ AZEDDINE, co-gérant de la société KB 94 TRADING INTERNATIONAL» SARL pour une durée illimitée.
2- L'extension de l'objet social, a savoir :
• Marchand effectuant import export.
• Conseil de gestion.
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ere instance de Ben Guérir le 10/06/2021 sous le N° 204, registre de commerce N° 1739.

N° 5856/PA

I M A B E L . L O C

« SARL AU »
AU CAPITAL DE 500 000,00 DHS
SIEGE SOCIAL : Opération ANBAR 2 N° Z / 40 Massira 2 Marrakech
MODIFICATIONS JURIDIQUES :
1- Suivant acte de donation des parts sociales en date du 21/12/2020, enregistré à Marrakech le 11/01/2021, en vertu duquel :
- M. BELQITIB BRAHIM, cède à Mme QASSIR SAIDA... 5 000 Parts.
Soit au total de : 5 000 Parts.
2- Et d'après P.V. de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22/12/2020, enregistré à Marrakech le 11/01/2021, l'associée unique décide d'augmenter le capital social de 500 000,00 dhs à 1 160 000,00 dhs par la création de 6 600 parts sociales de 100 dirhams chacune, en représentation de son créance certaine et exigible qu'elle détient sur la société en compte courant.
La nouvelle répartition des parts sociales est devenue comme suit :
- Mme QASSIR SAIDA11 600 Parts x 100 dhs = 1 160 000,00 dhs.
Soit au total de : 11 600 Parts x 100 dhs = 1 160 000,00 dhs.
3- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Marrakech le 22/06/2021 sous le N° 125297, registre de commerce N° 63533.

N° 5857/PA

IKOUNSASS AUTO

«SARL AU»
AU CAPITAL DE 500 000,00 dhs.
SIÈGE SOCIAL: EL MASSIRA 2 ANBAR 2 N° 89 Marrakech
Modification statutaires :
Suivant la décision de l'associé unique en date 30/11/2020, enregistré à Marrakech le 30/11/2020, l'associé unique décide de nommer M. IKOUNSASS Ridouan, gérant unique de la société «IKOUNSASS AUTO» SARL AU pour une durée illimitée et l'acceptation de la démission de M. FARID JAMAL qui a démissionné de son fonction du gérant.
Et suite à la décision de l'associé unique en date 08/12/2020, enregistré à Marrakech le 15/12/2020, l'associé unique décide d'augmenter le capital social de 500 000,00 dhs à 1 500 000,00 dhs par la création de 10 000 parts sociales de 100 dirhams chacune, en représentation de son créance certaine et exigible qu'il détient sur la société en compte courant.
La nouvelle répartition des parts sociales est devenue comme suit :
• M. IKOUNSASS Ridouan.....15 000 Parts x100 dhs = 1 500 000,00 dhs.
Soit au total de : ... 15 000 Parts x100 dhs = 1 500 000,00 dhs
Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Marrakech le 18/06/2021 sous le N° 125210, registre de commerce N° 87891

N° 5858/PA

STE « ECOLE DES CHAMPS »

I) Suite aux délibérations de l'A.G.O.R.E du 15.06.2021 de la STE « ECOLE DES CHAMPS » SARL AU, au capital de 100.000,00 DHS, ayant son siège social à Fès, Lot 16 Lots Amal Champs de Course, il a été décidé :
* Le Renouvellement du mandat de la gérante Mme. HMAMSSI Amina, pour une durée illimitée.
II) Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Fès, le 22.06.2021, sous le n° de dépôt 3008 /2021 et le RC n° 21 907.
LA GERANTE
N° 5859/PA

« NADOR DES COMPTES SARL »

CONSTITUTION
I/ Aux termes d'un ASSP en date du 22/03/2021 à TANGER, il a été établi les statuts d'une S.A.R.L D'AU dont les caractéristiques sont :
DENOMINATION: «SUPERLINGE» SARL D'AU
OBJET SOCIAL :
1- MARCHAND EN DETAIL DE BAS BONNETE-RIE DE QUALITE FINE
2- MARCHAND DE VETEMENTS CONFECTIONNEES
3- MARCHAND EFFECTUANT IMPORT EXPORT
SIEGE SOCIAL : BD HASSAN II RESIDENCE LES ORANGERS IMMEUBLE 16 REZ DE CHAUSSE MENZEH VILLE NOUVELLE, MEKNES
DUREE : 99 ans.
CAPITAL : Fixé à 100.000,00 dhs :
- MR. JAYHI MILOUD... .1000 parts
GERANCE : Confiée à MR. JAYHI MILOUD
EXERCICE SOCIAL : Du 1er Janvier au 31 décembre.
BENEFICES : 5 % à la réserve légale, le solde est suivant décision de L'AG soit distribué soit reporté soit mis en réserve.
II/ Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de MEKNES, Le 17/06/2021 N° 2982 et Registre de Commerce N° 53575.
POUR AVIS, EXTRAIT ET MENTION
N° 5860/PA

CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : STE AZ-ZOUZI TRAVAUX ET AMENAGEMENT DU NORD SARL (A.U)
Objet :
- ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS - NEGOCIANT
- ENTREPRENEUR DE LA PLANTATION AGRICOLE
Gérance :
1- Mr. ABDELMOAIM EL AZZOUZI , Né le 15/02/1984 CIN N° R292643Demeurant à RUE EL BAHRIINE IMZOUREN AL HOCEIMA.
2- Capital : 100.000,00 DH
Capital Social : Mr. ABDELMOAIM EL AZZOUZI... .1000 PARTS.
Soit au total Mille PARTS : 1000 parts
Durée : La durée de la société est fixée à QUATRE

VINGT DIXNEUF (99) années, à compter de son immatriculation au registre de commerce sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation par décision extraordinaire des associés.
3- Siège Social:TAGHZOUITÉ GARAGE N°1 CENTRE BENI HDIFA AL HOCEIMA .
Le dépôt a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima, l'immatriculation au RC a été faite le 06/05/2021 sous le n°3389.
N° 5861/PA

CONSTITUTION

Par acte SSP, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : STE TIMWADILINE TRAVAUX SARL (A.U)
Objet :
- ENTREPRENEUR DE TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTIONS
- NEGOCIANT
- ENTREPRENEUR DE LA PLANTATION AGRICOLE
Gérance :
1- Mr. ABDOUS ELBACHIR, Né le 01/01/1980 CIN N° FC31038 Demeurant à COMPLEXE MIXTA SAFIA BLOC 2 APPT 66 ETAGE 2 MARTIL.
Capital : 100.000,00 DH
Capital Social : Mr. ABDOUS ELBACHIR1000 PARTS.
Soit au total Mille PARTS : 1000 parts
Durée : La durée de la société est fixée à QUATRE VINGT DIXNEUF (99) années, à compter de son immatriculation au registre de commerce sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation par décision extraordinaire des associés.
2- Siège Social: LIEU DIT TARGHZOUITÉ LOCAL N°2 BNI HADIFA , Al Hoceima.
Le dépôt a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima, l'immatriculation au RC a été faite le 06/05/2021 sous le n°3407.
N° 5862/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme et de l'Administration
Direction des Affaires Administratives et Générales
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX N°32/2021/MEFRA/AC/INF
Le 12 août 2021 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales, sise, entrée D, bâtiment extension du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, 2ème étage, Quartier administratif, Rabat - Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant l'acquisition, l'installation et la mise en œuvre d'une plateforme de secours ainsi que les prestations de formation et de maintenance y afférentes pour le compte du Ministère de l'Economie, des Finances et de la

Réforme de l'Administration à Rabat en deux lots.
Lot N°1 : L'acquisition, l'installation et la mise en œuvre d'une plateforme de secours ainsi que les prestations de formation y afférentes pour le compte du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration à Rabat.
Lot N°2 : Maintenance de la plateforme de secours pour le compte du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration à Rabat.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration - Rabat - Chellah. Bureau n°221, 2ème étage Entrée «D», Il peut être téléchargé à partir du portail Marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (www.finances.gov.ma) "Appel d'Offres".
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à :
- Lot N°1 : Quatre-vingt mille dirhams (80 000.00DHS)
- Lot N°2 : Quinze mille dirhams (15 000.00 DHS)
L'estimation des coûts des prestations est fixée à :
- Lot N°1 : sept millions soixante-huit mille dirhams toutes taxes comprises(7 068 000.00DH TTC).
- Lot N°2 : Un million deux cent deux mille six cents dirhams toutes taxes comprises (1 202 600.00 DH TTC).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau d'ordre de la Direction des Affaires Administratives et Générales du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, quartier administratif, Rabat- Chellah ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau d'ordre précité ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres en début de séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail Marocain des marchés publics.
Les documents techniques ainsi que le tableau de conformité exigés par le dossier d'appel d'offres et prévus par l'article 13 du règlement de la consultation, doivent être déposés auprès du bureau d'ordre de la Direction des Affaires Administratives et Générales - bâtiment extension du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, quartier administratif- Rabat - Chellah, et ce

au plus tard le 11 août 2021 à 15 heures.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de la consultation.
N° 5863/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la culture de la Jeunesse et des Sports
Département de la jeunesse et des sports
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 26 /2021
Le 12 Aout 2021 à 10 H 30 min, Il sera procédé, dans la salle de réunion principale du département de la jeunesse et des sports, sis 51 Avenue IBN SinaAgdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour objet :
Fabrication et fourniture de trois Maisons de Jeunes Mobiles au profit du Ministère de la Culture de la Jeunesse et des Sports
- Département de la Jeunesse et des Sports - lot unique.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés - département de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN SinaAgdal Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).
Le cautionnement provisoire est fixé à 50 000,00 DH (Cinquante mille dirhams)
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :6.681.967,00 DH TTC (Six millions six cent quatre-vingt et un mille neuf cent soixante-sept dirhams TTC).
Le contenu de la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 jourmada N° 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
a - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés du département de la jeunesse et des sports.
b - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
c - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
d- soit envoyer la soumission par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n °20-14 du 04/09/2014.
Les prospectus, les notices, les catalogues et les fiches techniques détaillé esexigés au niveau de l'article 13 du RC, doivent être déposés au service des marchés département de la Jeunesse et des Sports Sis 51 Avenue Ibn SinaAgdal Rabat au plus tard le 11/08/2021 avant 16 Heures.
Les pièces à fournir justifiant les capacités et les qualités du concurrent sont celles prévues par l'article 7du règlement de la consultation.
N° 5864/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
CAIDAT M'SILA
COMMUNE M'SILA
AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
N° 01/CM/2021 .

Le 26/07/2021 à 11 Heures. IL sera procédé au Bureau du Président de la Commune M'sila l'ouverture des plis relatifs aux : Travaux de Modification Ligne Basse Tension Suite à l'aménagement du centre de la Commune M'SILA (Province de TAZA). Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service technique de la Commune de M'sila Province TAZA, ou téléchargé du site : www.marchéspublics.gov.com.

- La caution provisoire est fixée à la valeur : 10 000,00 Dhs (DIX Mille dh .00 cts)

- Le coût estimatif des travaux : 196 106.40 Dhs (Cent Quatre Vingt Seize Mille Cent Six dh 40 cts). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° :2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer leurs dossiers contre récépissés au bureau de la commune de M'sila.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis

- Soit soumissionner par voie électronique au portail des marchés publics . Les Pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'art 9 du règlement de consultation.

N° 5866/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° :

37/2021/INDH/PAZ
Le 10 Août 2021 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour : Acquisition de 10 ambulances au profit des collectivités territoriales relevant de la province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et des marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de

: Quatre-vingt mille dirhams (80.000,00 dhs). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Quatre million trois cent quarante-six mille deux cent trente-deux dirhams (4.346.232,00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics ;

-Soit déposer contre récépissés leurs plis dans le bureau du Chef de la Division Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5867/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° :

38/2021/INDH/PAZ
Le 10 Août 2021 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour : Acquisition de 15 minibus de transport scolaire au profit des collectivités territoriales relevant de la province d'Azilal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et des marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : cent mille dirhams (100.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : cinq million deux cent quarante-neuf mille quatre cent soixante-quinze dirhams (5.249.475,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux

marchés publics. Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics ;

- Soit déposer contre récépissés leurs plis dans le bureau du Chef de la Division Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 5868/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE D'AZILAL
SECRETARIAT GENERAL
D.B.M
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N°: 39/2021/INDH/PAZ

Le 10 Août 2021 à 12 heures, il sera procédé, dans les bureaux de Monsieur le Secrétaire Général de la Province d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour : Acquisition d'un véhicule utilitaire pour le suivi des projets INDH.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du Chef de la Division du Budget et des marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : quatre mille dirhams (4.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent vingt-quatre mille dirhams (224.000,00 dhs)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, et 31 du décret du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés publics ;

- Soit déposer contre récépissés leurs plis dans le bureau du Chef de la Division Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province d'Azilal;

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement

de consultation.
N° 5869/PA

FIDUCIAIRE CAFMA
RUE TRIPOLI N° 26 ALI CHEIKH
TEL : 05.36.33.24.64
- NADOR -
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 08/JUIN 2021, il a été établi à Nador les statuts d'une SARL, a caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : « MAROCCAN-INDUTRIEL-COMPANY » SARL

OBJET :
- COMMERCE DE GROS D'AUTRES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS :

• PIECES DE RECHANGE INDUSTRIELS (MECANIQUE ; ELECTRIQUE, HYDRAULIQUES);

- SERVICE DE MAINTENANCE ;
- IMPORT-EXPORT.

SIEGE SOCIAL: RUE TRIPOLI N° 26 ALI CHEIKH NADOR.

DUREE : 99 ans.
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DH, divisé en 1000 parts sociales de 100 (Cent) dhs chacune.

GERANCE : - MR. OMAR TAOUIL
- MR. HAMZA TAOUIL
DEPOT LEGAL : le 11/06/2021 sous le numéro 1262 au Tribunal de première Instance de NADOR.

N° 5870/PA

FIDUCIAIRE CAFMA
RUE TRIPOLI N° 26 LAARY CHEIKH
- NADOR -
TEL : 05.36.33.24.64
CLOTURE D'UNE SUCCURSALE

1- Aux termes de l'assemblée générale Extraordinaire du 31/12/2012 les associés de la Société « MEKKA ASSISTANCE » SARL au capital de 100.000,00 DHS, sise au RUE HOPITAL HASSANI N° 206 NADOR, ont décidé :

• CLOTURE D'UNE SUCCURSALE AU COMMUNE YOUSSEF OUAALI N° 303 AJDIR AL HOCEIMA ;

• POUVOIRS A CONFERER.

2 - Dépôt légal effectué au tribunal de première instance de NADOR le 24/06/2021 sous le N° 1494.

N° 5871/PA

«TOUARGA TRANS SARL AU »

Cession de Parts Sociales En date du 20.11.2020. Les associés de la société «TOUARGA TRANS SARL » au capital de 100.000,00 Dhs, se sont réunis en AGE, au siège social à, 57 Bd Jimine Lot Rate Al Qods Sidi Bernoussi - Casablanca, ont procédé aux modifications suivantes :

1/ Approbation et ratification de la cession des parts sociales faite le 23.11.2020 par Mr. NAIM ABDELKHALEK (500 parts) A : Mr EL KHATTABY YAS-SINE
2/ Modification statutaire

corrélative des articles 1, 6 et 7 qui seront modifiés comme suit :

Art 1 : Forme Transformation de la forme juridique de la société de « SARL » à la « SARL d'Associé Unique ».

Art 6 : Apports
Mr. EL KHATTABY YAS-SINE: 100 000,00 DH soit 1000 parts

Art 7: Capital
Mr. EL KHATTABY YAS-SINE: 100 000,00 DH.

Le dépôt légal a été effectué auprès du tribunal de commerce de Casablanca le 17.12.2020 sous le n°32114.

N° 5872/PA

CONSTITUTION

I/ Aux termes d'un acte SSP du 01/06/2021 à, Settat, il a été établies les statuts d'une société à responsabilité associée unique.

-DENOMINATION :ADMISSIONS CENTRE PRIVE SARL A ASSOCIE UNIQUE.

-OBJET: Ecole de Soutien Scolaire,

-SIEGE SOCIAL :SETTAT, 3982 MABROUKA LOT BEN KACEM 2EME ETAGE.

-CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS (Cent mille dirhams), divisé en 1000 parts de cent dirhams (100.00DHS) chacune.

-DUREE : 99 ans.
-GERANCE : La société est gérée par :MR :ABDELHADI NACIFpour une durée illimitée.

-SIGNATURE BANCAIRE : La société sera engagée par la signature de M. ABDELHADI NACIF

II/ Le dépôt légal a été effectué auprès du Tribunal de Première Instance de Settat le 23/06/2021 sous le numéro : 420/2021.

III/ la société est immatriculée au RC de SETTAT sous le numéro : 6593. POUR EXTRAIT ET MENTION

N° 5873/PA

ROYAUME DU MAROC
LA FONDATION POUR LE PROMOTION DES OEUVRES SOCIALES AU PROFIT DES FONCTIONNAIRES ET AGENTS DU MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS.

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 4/2021/FONSAPJS
Objet : Prestation nettoyage des locaux et d'en-

tretien des espaces en commun et espaces verts du club Bellevue relevant de la Fondation pour la promotion des œuvres sociales au profit des fonctionnaires et agents du Ministère de la jeunesse et des sports.

Maître d'ouvrage : la fondation pour la promotion des œuvres sociales au profit des fonctionnaires et agents du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Adresse: Club Bellevue, rue Antsirabie, Agdal, Rabat.

Tél: 05 37 67 35 96, Fax: 05 37 67 10 78
Personne à contacter:Mr le Secrétaire général, Tél: 05 37 67 35 96

Le 26 juillet 2021 à 10H, il sera procédé, dans la salle de réunions de la fondation pour la promotion des œuvres sociales au profit des fonctionnaires et Agents du Ministère de la Jeunesse et des Sports, à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix cité en objet.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau d'ordre de la fondation sis ai lieu indiqué ci-dessus. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publicswww.marchéspublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20.000 Dh (Vingt mille dirhams)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du règlement des appels d'offres de la Fondation.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissés leurs plis au bureau d'ordre de la fondation sis ai lieu indiqué ci-dessus.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est également possible de déposer des soumissions électroniques selon la réglementation et les procédures en vigueur.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article8 du règlement de consultation.

N° 5874/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Nador
Secrétariat Général
Division Urbanisme et Environnement
Service Environnement

Résumé d'arrêté
Ouverture d'enquêtepublique

En vertu de l'arrêté, émis par le Gouverneur de la Province de Nador, N°:16 en date du 24 Juin 2021, il sera procédé au siège de la Commune de Selouane, Province de Nador, à l'ouverture d'une enquête publique durant 20 jours à partir du 13 Juillet 2021, au sujet de l'étude d'impact sur l'environnement du projet de Construction d'une Unité Industrielle de Fabrication des Produits d'Hygiène Corporelle et Domestique sis auParc Industriel de la commune de Selouane pour le compte de la société «HYGIENE DU NORD».

Le dossier de l'enquête publique est disponible au siège de la Commune de Selouane indiquée ci-dessus.

N° 5865/PA

Sport



Cascade de blessés avant les huitièmes chez les Bleus



Qualifiés en huitièmes de l'Euro avec la première place et un Karim Benzema retrouvé, les Bleus sont traversés par plusieurs tourments avant d'affronter lundi la Suisse, avec deux nouveaux blessés jeudi, un jeu qui inquiète et une grande fatigue.

Les Français terminent leur phase de groupe sur les rotules: après deux matches dans la chaleur étouffante de Budapest, les organismes ont été mis à rude épreuve et la liste des blessés s'allonge.

Lucas Digne et Lucas Hernandez n'ont pas pu terminer la rencontre mercredi face au Portugal (2-2) et l'entraînement de jeudi a mis sur le carreau deux nouveaux joueurs: Thomas Lemar et Marcus Thuram.

Le milieu de l'Atlético Madrid s'est tordu de douleur après un contact avec le gardien Mike Maignan lors d'une séance consacrée aux remplaçants. Il a été accompagné aux vestiaires soutenu par deux membres de l'encadrement médical, victime d'un coup à la jambe gauche

visiblement très douloureux.

Quant à l'ailier de Mönchengladbach, il a grimacé sur un changement de direction et s'est tenu l'intérieur de la cuisse droite avant de quitter ses partenaires.

Cela ressemble à une hécatombe pour les Tricolores, déjà définitivement privés d'Ousmane Dembélé (cuisse)... Et peut-être bientôt de Digne, touché à une cuisse. "Ce n'est pas bon signe", a confirmé dès mercredi Didier Deschamps, également soucieux du cas de son autre latéral gauche, Hernandez, en délicatesse avec un genou.

Les deux latéraux ont passé jeudi des examens complémentaires en début d'après-midi et figuraient toujours dans le groupe dans la soirée, avant le départ des Bleus pour Bucarest (Roumanie), lieu de leur 8e de finale lundi contre la Suisse. En cas de forfait à ce poste, le sélectionneur va devoir aligner soit un latéral droit (Léo Dubois, Benjamin Pavard, Jules Koundé), soit un milieu comme Adrien Rabiot, à moins qu'il ne fasse

confiance à Presnel Kimpembe qui évoluait à gauche au centre de formation du PSG.

Autre solution: instaurer une défense à trois, un schéma déjà testé par Deschamps.

Les champions du monde font-ils encore peur? Certes, les premiers tours n'ont jamais été flamboyants sous l'ère Deschamps, mais l'impression générale laissée par les Bleus n'est pas aussi limpide que celles délivrées par l'Italie, la Belgique ou les Pays-Bas, dans des groupes certes moins relevés.

Trois erreurs défensives leur ont coûté trois buts: un mauvais repli de Pavard contre la Hongrie, un coup de poing susceptible d'exclusion signé Hugo Lloris et une faute de main de Koundé.

Le triangle offensif censé faire chavirer l'Europe avec Benzema, Kylian Mbappé et Antoine Griezmann, est encore loin de répondre aux attentes.

"Il faut ajouter des automatismes pour être plus conquérants et faire

encore plus mal", a voulu croire le défenseur Jules Koundé.

Ces mauvaises nouvelles feraient presque oublier que les champions du monde viennent de sortir vivants du "groupe de la mort", première place en prime, face à deux poids lourds du continent, l'Allemagne et le Portugal, et une vaillante Hongrie portée par son bouillant public.

"On a eu trois matches différents, à haute intensité, on n'a pas tout bien fait mais l'état d'esprit est là", a résumé Deschamps. "On est convaincu qu'on peut améliorer des choses, mais on est une équipe difficile à manœuvrer, difficile à jouer car on est invaincus", a insisté Koundé, titulaire mercredi pour la première fois. Les Bleus ont aussi récupéré ce qu'ils espéraient très fort: un Benzema buteur. D'un doublé, "KB9" a libéré l'équipe de France et s'est délivré d'un poids, après quatre matches sans faire trembler les filets. "Tout le monde attendait ce but-là après six ans d'attente. Mais je suis un joueur qui a l'habitude d'avoir toute cette

pression", a évacué l'attaquant du Real Madrid, désigné "homme du match".

Depuis son retour surprise, il y a eu ce penalty raté contre les Gallois puis cette blessure contre les Bulgares en préparation, un but refusé contre l'Allemagne en début d'Euro et une partie frustrante face aux Hongrois.

"C'est clair qu'il y a une autre pression qu'en club parce que là, c'est tout un pays, mais moi ça me motive à chaque fois pour donner plus", a in-

Programme

Samedi

17h00 : Pays de Galles-Danemark
20h00 : Italie-Autriche

Dimanche

17h00 : Pays-Bas-Tchéquie
20h00 : Belgique-Portugal

Lundi

17h00 : Croatie-Espagne
20h00 : France-Suisse

Mardi

17h00 : Angleterre-Allemagne
20h00 : Suède-Ukraine

Le Portugal porté par des nerfs d'acier et un buteur en or

Le Portugal est passé par toutes les émotions lors de la phase de poules de l'Euro, mais le champion d'Europe a rallié les huitièmes de finale grâce à son expérience et à son "serial-buteur" Cristiano Ronaldo, et peut toujours espérer conserver son titre.

Une victoire contre la Hongrie (3-0), une défaite face à l'Allemagne (4-2) et un nul (2-2) face aux champions du monde français pour un total de quatre points synonymes de qualification parmi les meilleurs troisièmes, comme en 2016, avant un choc face à la Belgique, l'une des candidates au titre, dimanche à Séville.

Opposé mercredi aux Bleus dans la chaleur de la Puskas Arena de Budapest, le champion d'Europe a bien réagi après la gifle allemande, en faisant preuve d'une attitude conquérante, loin de l'apathie vue contre la "Mannschaft" quatre jours plus tôt.

"Nous étions très forts et constants aujourd'hui. Les joueurs se sont entraînés, on avait la possession, on a réussi à bien monter nos actions (...) on s'est amélioré par rapport

au match contre l'Allemagne", s'est félicité le sélectionneur Fernando Santos à l'issue de la rencontre.

L'entraîneur de 66 ans a répondu aux critiques en revenant à son 4-3-3 des deux dernières années et en modifiant quelque peu son onze de départ.

William Carvalho et Bruno Fernandes, deux cadres décevants depuis le début du tournoi, ont cédé leur place au jeune Renato Sanches et au vétéran Joao Moutinho, qui ont tous les deux réalisé une bonne performance face aux champions du monde français.

Grâce au dynamisme du milieu de Lille et à la science du jeu de celui de Wolverhampton, le Portugal a retrouvé sa "matrice" et a été égal à lui-même, comme l'avait réclamé Santos à la veille du match.

Bien organisée, solidaire, mordante dans les duels, dangereuse au moment de passer à l'attaque, mentalement solide et sûre de ses forces: la "Selecao" a montré face à la France les ingrédients de ses succès à l'Euro-2016 et à

la Ligue des nations 2019.

De bon augure pour défer la "génération dorée" belge qui arrive lancée après sa phase de groupes parfaite (trois victoires) et une association Kevin De Bruyne-Romelu Lukaku très efficace.

Autre point positif, la forme étincelante de sa star Cristiano Ronaldo qui, à 36 ans, enchaîne les buts et les records depuis le début du tournoi.

En convertissant ses deux penalties face à l'équipe de France, adversaire contre lequel il n'avait jamais marqué en six confrontations, le quintuple Ballon d'or comptabilise cinq buts dans cet Euro, après un doublé contre la Hongrie et une réalisation lors de la déroute en Allemagne. "CR7" n'a jamais autant marqué lors du tournoi continental, se contentant de trouver le chemin des filets à deux reprises en 2004, une en 2008 et trois fois en 2012 et 2016.

L'attaquant de la Juventus Turin a effacé dès la première rencontre face aux Magyars le vieux record du Français Michel Platini, en

marquant ses 10e et 11e buts dans la compétition, dépassant les neuf réalisations du milieu tricolore lors de la seule édition 1984, pour devenir le meilleur buteur de l'histoire de l'Euro.

L'astre portugais a désormais porté ce total à 14 et peut encore l'améliorer, lui qui est aussi le premier joueur à inscrire un but dans cinq Euro différents.

Et face à la France, le capitaine portugais a égalé le record du monde en sélection détenu depuis 2006 par l'Iranien Ali Daei avec 109 réalisations.

Le natif de Madère aura l'occasion face à la Belgique de s'installer seul sur le trône du roi des buts en équipe nationale, une motivation supplémentaire pour celui qui a déclaré par le passé que, pour lui, "les records viennent naturellement".

Après l'Allemagne et la France, c'est un autre choc qui attend la star portugaise et ses coéquipiers mais, comme a souligné Fernando Santos, "cette équipe sait ce qu'il faut faire pour gagner".



Le Raja s'offre le DHJ et continue de faire pression sur le WAC

Le Raja de Casablanca s'est imposé à domicile face au Difaâ El Jadida sur le score de 2 buts à 0, jeudi soir au Complexe sportif Mohammed V de Casablanca, pour le compte de la 23^e journée de la Botola Pro D1 "Inwi" de football.

Les Aigles verts l'ont emporté grâce à des buts signés Soufiane Rahimi (48^e) et Ben Malango (63^e).

Grâce à cette victoire, le Raja porte son actif à 48 points et revient à 3 unités du leader, le Wydad de Casablanca, vainqueur mardi en déplacement de la Renaissance de Berkane (0-2).

Le club doukkali, lui, occupe toujours la 11^e position avec 25 points.

Il y a lieu de rappeler que le reste de cette journée aura lieu ce week-end selon le programme suivant :

Samedi

17h00 : MAT-MAS

19h15 : MCO-IRT

21h30: RCOZ-CAYB

Dimanche

17h00: RCAZ-HUSA

19h15: SCCM-FAR

21h30: FUS-OCS

Ligue des champions : *Le Wydad aspire à renverser la donne à Johannesburg* Coupe de la Confédération : *Le Raja vise la confirmation à Casablanca*

L'hypothèse optimiste d'un derby casablancais en Supercoupe d'Afrique paraît de moins en moins probable. Mais elle n'est pas pour autant inconcevable. A la différence du Raja de Casablanca, auteur d'un nul blanc en demi-finale aller de la Coupe de la Confédération sur la pelouse de Pyramids FC, le Wydad a quasiment hypothéqué ses chances de qualification en finale de la Ligue des champions, s'inclinant à domicile (0-1) face aux Sud-Africains de Kaizer Chiefs.

Cela dit, tous les espoirs sont encore permis pour le WAC, en déplacement avec son groupe au complet, samedi en Afrique du Sud (17h), mais aussi pour le Raja, privé de Hafidi (blessure musculaire) et d'Arjoun (suspension), lors de la réception des Egyptiens de Pyramids FC, dimanche soir (20h). Du moins, à condition de ne pas prendre au pied de la lettre les paroles du latéral gauche Mohamed Souboul, qui a déclaré qu'il fallait "oublier le match aller et se concentrer sur le suivant".

Plus de justesse et de présence dans la surface

"Nous sommes déterminés à ramener la qualification de Johannesburg, malgré notre défaite au match aller face à un adversaire qui n'a eu qu'une seule occasion mais l'a concrétisée", a assuré le coach tunisien du WAC, Faouzi Benzarti. Il aurait pu également secouer ses joueurs tant ils semblaient apathiques lors de la première manche. Sans

audace et précision, difficile de marquer des buts et encore moins de gagner un match. La prestation du Wydad samedi dernier en est le parfait exemple.

Sur les 25 tirs tentés par les hommes de Benzarti, seuls 6 ont trouvé le cadre (24%). Une efficacité en berne confirmée par le score Xg (2,27). Autrement dit, le WAC aurait dû marquer au moins deux buts. Mais au vrai, les Rouges ont eu trop de déchets pour espérer l'emporter. En l'occurrence dans le dernier tiers adverse (101 ballons perdus). Dos au but, les attaquants du WAC ont quasiment perdu tous les ballons. L'idée est donc de retrouver une maîtrise technique, mais aussi de ne pas confondre vitesse et précipitation.

En effet, malgré une possession de 75%, l'onze wydadien a manqué de patience et de discernement, ne dépassant pas cinq passes en moyenne par possession (4,6). Pour pallier cette problématique qui empêche clairement le jeu de progresser, il va falloir trouver des relais au milieu de terrain beaucoup plus proches du porteur, sans oublier d'alterner en écartant le jeu et les lignes défensives adverses au maximum pour offrir un peu plus d'espace et de temps aux attaquants. De plus, le Wydad n'aura d'autre choix que de mettre plus de monde dans la surface de réparation. El Kaabi à lui seul est incapable de peser sur la défense sud-africaine. Défensivement, justement, le WAC serait bien inspiré de surveiller les transitions adverses comme le lait sur le feu, et notamment les ailiers sudafs,



mais aussi et surtout de régler l'alignement défensif sur les hors-jeu.

Mettre le pied sur le ballon

Lors du match aller, le Raja a laissé le ballon aux Egyptiens pour mieux les contrer. Mais cette stratégie qui a failli fonctionner en Egypte risque d'être contre-productive au Complexe Mohammed V de Casablanca. Si les Verts n'ont pas l'obligation de marquer pour se qualifier, il n'en reste pas moins qu'un but les mettrait à l'abri contre de probables regrets. Les protégés de Lassaad Chebbi se doivent de prendre le jeu à leur compte pour ne pas subir les événements, comme ce fut le cas lors de la périlleuse seconde mi-temps dimanche dernier. La pre-

mière piste à exploiter est illustrée par Ben Malango. Il y a une semaine, le Raja n'a centré qu'à 9 reprises (22% de réussite). Assez peu pour une équipe possédant un avant-centre dont le jeu de tête est l'atout principal. Pour une meilleure exploitation de cet avantage, Rahimi doit également être un peu plus juste dans ses déplacements, lui qui a pour habitude de se balader sur tout le front de l'attaque. En se rapprochant de Malongo, il pourra non seulement monopoliser un ou deux défenseurs adverses mais aussi être à l'affût d'un ballon dans la surface de réparation. Il en a eu deux samedi dernier, mais il les a vendangés. Charge à lui de régler la mire pour retrouver le chemin des filets.

Chady Chaabi

Lancement du programme "Amjad" pour accompagner les sportifs scolarisés

Le programme "Amjad", destiné à accompagner les élèves et les étudiants sportifs, a été lancé, mercredi, à Rabat, dans le cadre d'une action conjointe du ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et de l'Association des ambassadeurs du sport au Maroc.

Le programme, qui s'étend sur trois ans, accorde une place centrale au soutien de ces athlètes dans leur scolarité et prévoit la recherche de partenaires potentiels disposés à contribuer à la promotion du sport scolaire et universitaire, indique un communiqué du ministère.

Lancé au cours d'une rencontre nationale organisée par ce département en commémoration de

la Journée internationale olympique, le programme œuvrera à organiser des compétitions sportives, des activités culturelles et des sessions de formation, en appui au rayonnement des athlètes scolarisés aux plans national et international.

L'organisation de cette rencontre traduit l'intérêt que porte le ministère au développement de la pratique du sport, eu égard à son importance dans la formation des jeunes générations, à l'acquisition d'une bonne hygiène de vie et à la prévention des causes de la délinquance.

La manifestation, placée sous le thème "Les champions sportifs au service du sport scolaire et universitaire", vient consacrer l'ouverture de ce département sur les

différents acteurs intéressés par la promotion du sport scolaire et universitaire.

En marge de cette rencontre, le ministère, l'Association des ambassadeurs du sport, la Fédération Royale marocaine du sport scolaire et la Fédération Royale marocaine du sport universitaire ont signé deux conventions de coopération et de partenariat.

La manifestation a été, en outre, marquée par la célébration des élèves et des étudiants qui se sont illustrés au cours de la saison 2020/2021, ainsi que par l'hommage rendu aux 10 meilleurs candidats au baccalauréat au niveau national et aux élèves ayant obtenu la meilleure moyenne générale au niveau de chaque Académie régionale.

Report du championnat du monde de Beach Korfball

La première édition du championnat du monde de Beach Korfball, initialement prévue les 10 et 11 septembre prochain à Nador, a été reportée à 2022, a indiqué la Fédération internationale de Korfball (IKF).

Cette décision est due à la situation liée à la pandémie de Covid-19, qui entrave la préparation de cet événement, a expliqué l'IKF sur son site web.

La ville de Nador a été choisie pour accueillir cet événement sportif international sur la base du dossier de candidature présenté par l'Association marocaine de Korfball et l'Association des jeunes méditerranéens.

Le Korfball est un sport collectif proche du basket-ball inventé aux Pays-Bas. Il se distingue par sa mixité, puisqu'il oppose des équipes de huit joueurs constituées chacune à part égale d'hommes et de femmes, ainsi que par l'absence de contact physique, et donc de violence.

Le livre

Je vois qu'il lui faut un énorme effort pour se redresser, ôter ses bottes et ses collants. Comme je suis en face de ses jambes, j'aperçois en un éclair fugitif une petite culotte blanche. A-t-elle deviné mes goûts, même s'il n'est pas question aujourd'hui de pénétrer dans le saint des saints ? Elle referme ses jambes, de longues jambes fines mais musclées qu'elle me laisse caresser. A 20 ans une éjaculation me laissait sans désir pendant 20 minutes environ. Je me reprends ou plutôt Fiorella me reprend.

— Les pieds, ce n'est pas par là, Olivier. C'est à l'autre bout de la jambe. Ne nous égarons pas.

— Tu as la peau si douce, si fine. Même les talons.

— Je vais te guider. Le pied résume tout le corps. Il y a partout des zones réflexes, des points d'acupuncture. Voilà : là, entre le gros orteil et le deuxième doigt, tu sens ? Il y a comme un nœud. Tu masses en rond, dans le sens des aiguilles d'une montre.

Je suis un élève appliqué, je suis ses indications. Bientôt elle dort et je continue à lui masser les pieds. A un moment, elle gémit sans ouvrir les yeux, son corps se tord puis retombe, inerte. J'apprends ainsi ce que ni

ma maman, ni les prêtres, ni l'athénée Quentin Metsys, ni l'université ni mes précédentes aventures amoureuses ne m'ont appris : que toute partie du corps peut être source de jouissance, pourvu que l'atmosphère, la densité de l'air, les courants magnétiques et une haute spiritualité soient au rendez-vous. Il faut aussi, bien entendu, que les deux personnes soient compatibles. Il semble que Fiorella et moi sommes exceptionnellement compatibles. Le massage a achevé de m'épuiser et je m'allonge sur le canapé à côté de la dormeuse. Je suis brièvement tenté de profiter de son sommeil pour caresser les zones réservées sur ou sous la robe noire. Je renonce : je veux être irréprochable dès le début de notre relation. J'ai placé sa tête sur mon épaule et je caresse doucement ses cheveux, ses joues, son front. Avant de sombrer moi aussi.

Je n'aurais jamais cru pouvoir respecter le pacte, rester 15 jours sans l'accomplissement total de l'amour. Mais dès que je suis avec Fiorella, mon comportement habituel se modifie, j'entre dans un autre monde, le stress et l'impatience s'estompent. Pendant 15 jours nous ne



nous quittons pas, nous promettons ensemble, allons aux cours et aux spectacles ensemble, nous caressons et nous embrassons avec de multiples orgasmes, mais elle rentre chez ses parents le soir. Même seul, je suis avec elle et passe de studieuses soirées entre mes livres et mes rêveries.

A part Pétrus, je ne cherche pas à voir mes anciennes connaissances, mes copains étudiants qui ne cherchent qu'à faire la fête, se saouler et ricanent quand on leur parle d'amour. Revenus de tout sans être allés nulle part, que pourraient-ils comprendre à ce qui m'arrive ?

Quand enfin nous ouvrons les écluses et laissons se rompre les digues, quand nous acceptons que le torrent nous emporte où il veut, je sais que je n'ai rien vécu d'aussi fort depuis ma naissance (inconsciente). Ce n'est pas seulement mon sexe qui jouit mais chaque atome de mon corps fondu dans celui de Fiorella. Nous sommes restés trois jours sans sortir de mon appartement. Trois jours qui auraient dû nous épuiser par les innombrables orgasmes que nous avons connus mais qui bien au contraire nous fortifient et me donnent même l'impression quand je suis avec elle d'être invincible. Si elle est là, rien de mal ne peut m'arriver. Infantile, docteur ? Peut-être mais quelle sensation agréable !

Après ces trois jours d'intimité totale, elle me demande de rencontrer ses parents. J'en suis très surpris. Il ne viendrait pas à l'idée de soumettre Fiorella au jugement de ma maman. Je rencontre un couple chaleureux, sympathique, visiblement plein d'amour pour leur fille. Ils sont avec elle discrets mais attentifs. Ils la laissent très libre tout en intervenant avec tact quand elle a besoin d'être guidée.

(A suivre)

Recettes

Salade niçoise

Ingrédients

- œufs 4
- 400 g petites pommes de terre (style grenailles)
- 300 g haricots verts (fraîches ou décongelées)
- salade iceberg (ou romaine)
- tomates cocktail 3
- 1 oignon rouge
- 300 g de thon à l'huile
- 1 c à c moutarde
- 1 c à s estragon frais (ciselé)
- 2 c à s vinaigre de cidre
- 2 c à s jus de citron
- 5 c à s huile d'olive
- 75 g olive noire
- Sel et poivre

Préparation

Faites cuire les œufs durs, 10 mn, à l'eau bouillante salée et laissez-les refroidir dans de l'eau fraîche.

Lavez les pommes de terre, faites-les cuire, 20 mn, à l'eau bouillante salée et égouttez-les. Faites cuire les haricots verts à l'eau bouillante salée, de façon à ce qu'ils restent croquants, plongez-les dans de l'eau froide et égouttez-les.

Nettoyez et émincez la salade. Lavez les tomates, séchez-les et coupez-les en quartiers. Pelez et émincez l'oignon rouge.

Ecalez les œufs et coupez-les en rondelles ou en quartiers. Coupez les pommes de terre en deux. Egouttez le thon.

Dans un saladier, mélangez la moutarde, l'estragon, le vinaigre, le jus de citron, l'huile d'olive, 2 c à s d'eau, du sel et du poivre. Versez-y la salade, les tomates, les pommes de terre, les haricots verts, l'oignon et les olives et mélangez.

Répartissez la salade sur les assiettes, ajoutez le thon et les œufs durs et servez, à température ambiante.



“Il n’y avait pas de plan pour tuer Maradona”

Carlos Angel Diaz, le psychologue qui s'occupait de Diego Maradona, a assuré qu'il n'y avait pas eu de “plan pour tuer” l'icône, mercredi après son audition devant le parquet argentin qui enquête sur les circonstances de sa mort en novembre 2020.

“Mon travail en tant que psychologue spécialisé dans les addictions n'a eu aucune sorte d'interférence dans l'issue fatale (de Maradona), qui nous fait mal à tous. Il convient de noter qu'il n'y a eu aucun type de plan criminel pour tuer Maradona, comme cela a été dit”, a déclaré le psychologue de 29 ans à la presse en sortant du bureau du procureur de San Isidro, dans la banlieue de Buenos Aires.

Il était le cinquième membre de l'équipe soignante à avoir été convoqué devant ce bureau, qui a ouvert une enquête pour “homicide involontaire avec circonstances aggravantes” afin de déterminer si l'ex-star argentine du football a été “abandonnée” à une lente agonie faute de soins adéquats.

Carlos Angel Diaz a assuré que son travail avait pour objectif d’“aider” le champion du monde et “d'essayer de lui permettre de surmonter enfin les addictions qui l'ont malmené pendant plusieurs décennies”.

“Je comprends que cet objectif a été atteint, au-delà du décès très regrettable. Nous étions sur la voie d'un bon travail d'équipe: atteindre ce rétablissement que nous savons un travail ardu, qui demandait beaucoup d'efforts et que Maradona était disposé à faire”, a-t-il ajouté. Le psychologue a justifié la décision d'emmener Maradona dans une maison, car “il ne remplissait pas les critères pour un internement coercitif” dans un centre de désintoxication.

“Le décès est dû à un cadre clinique qui n'a rien à voir avec une question psychologique ou psychiatrique”, a soutenu Carlos Angel Diaz, qui a aussi assuré que Maradona, quand il est mort, était en bien meilleur état que lors de sa dernière apparition publique, le 30 octobre, le jour de ses 60 ans, quand il a passé quelques minutes sur le terrain de Gimnasia La Plata, l'équipe qu'il entraînait.

Durant le traitement, “il n'y a eu aucune

consommation de drogue légale ou illégale” et Maradona avait “toutes ses capacités mentales”, a avancé le psychologue.

Lundi, le médecin coordinateur des soins à domicile, Nancy Forlini, avait livré une déclaration écrite, qui désignait le neurochirurgien Leopoldo Luque et la psychiatre Agustina Cosachov comme les principaux responsables de la santé de Maradona. Mme Cosachov et M. Luque doivent témoigner lors d'audiences prévues jusqu'au 28 juin. Le capitaine de la sélection argentine championne du monde en 1986, qui souffrait de problèmes aux reins, au foie et au cœur, est mort le 25 novembre 2020 d'une crise cardiaque seul dans une résidence de Tigre, au nord de Buenos Aires, quelques semaines seulement après avoir subi une opération du cerveau pour un caillot de sang. Il avait 60 ans.

Les deux infirmiers et leur responsable coordinateur entendus en premier depuis le 14 juin ont tous indiqué avoir suivi les directives des médecins traitants et nient toute responsabilité. “Il existe une responsabilité des médecins traitants. Il y a eu beaucoup de signaux d'alerte selon lesquels Maradona allait mourir du jour au lendemain. Et aucun des médecins n'a rien fait pour l'éviter”, a déclaré mercredi dernier Me Rodolfo Baqué, défenseur de l'infirmière Dahiana Madrid.

“Ils ont tué Diego”, a-t-il affirmé, en référence à M. Luque et Mme Cosachov.

Les deux infirmiers ont par ailleurs souligné qu'ils n'avaient pas été informés que l'ancienne star souffrait de problèmes cardiaques. Ils ont également indiqué que la maison choisie pour la convalescence de Diego Maradona après l'extraction d'un caillot à la tête n'était pas équipée pour un malade avec des pathologies du cœur.

Le coordinateur des infirmiers a lui assuré que son rôle était purement administratif et organisationnel.

Les sept membres de l'équipe soignante risquent un renvoi devant un tribunal en fonction des conclusions de l'enquête, et le cas échéant des peines de 8 à 25 ans de prison.